

Annexe 4

Fiches Natura 2000 Carte des ZNIEFF



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura2000/FR411062>



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura2000/FR411062>



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura2000/FR411062>

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000822216



NATURA 2000
NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (SIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

2. LOCALISATION DU SITE

FR4110062 - Zones humides de Moselle

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 0,46639°

2.2 Superficie totale

210 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
57	Moselle	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
57198	ERSTROFF
57232	FRANCALTROFF
57348	IPPLING
57394	LENING
57631	SARREGUIMINES
57686	VAHL-LES-FAULQUEMONT
57726	VITTONCOURT
57752	WOUSTVILLER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentele (100%)

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr
en3.en.deb.dgahn@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007



- Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité :** i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localités = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
B		<i>Streptopelia tutur</i>			i	P				X		X	
B		<i>Lynx torquilla</i>			i	P				X		X	
B		<i>Lanius excubitor</i>	1	2	p	P				X		X	
B		<i>Saxicola rubetra</i>	3	3	p	P				X		X	
B		<i>Locustella naevia</i>	5	10	p	P				X		X	
B		<i>Acrocephalus palustris</i>	15	20	p	P				X		X	

- Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité :** i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localités = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation :** IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»). A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

- 4/7 -



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D		A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale	

- PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- Conservation :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r			i	P			D			
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	c			i	P			D			
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r			i	P			D			
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	c			i	P			D			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	w			i	P			D			
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	c			i	P			D			
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>	p	2		3	p	P		D			
B	A295	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	r	10	15	p	P			D			
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	7	10	p	P			D			

- 3/7 -

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	55 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	25 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %

Autres caractéristiques du site

Site éclaté regroupant les marais de Vittontcourt, Vahl-lès-Faulquemont, Ippiling, Erstroff, Francaltroff et Lening. Ensemble de tourbières alcalines et marais eutrophes avec ceintures de roselières, molinaires, caricaires et saujales basses. Également quelques prairies plus sèches.

Vulnérabilité : Le site n'est pas considéré comme très vulnérable. La principale menace qui pèse sur ce site serait l'abandon de l'entretien régulier.

4.2 Qualité et importance

L'intérêt ornithologique du site repose sur quelques espèces de l'annexe I de la directive 79/409/CEE Oiseaux (indiquées par un astérisque) qui fréquentent le site.

En période de reproduction, la Pie-grièche écorcheur* est présente avec au moins 7 couples et le Pic mar* avec 2 ou 3 couples. Le site accueille également plusieurs espèces palustres comme la Locustelle tachetée, la Roussette verdorille et le Phragmite des jardins.

La reproduction du Tarier des prés et de la Pie-grièche grise est également à noter sur le site. Le Milan noir* et la Bondrée apivore*, même s'ils ne nichent pas directement sur le site, l'utilisent pendant la période de reproduction.

Le site est également visité en période de migration par le Milan noir*, la Bondrée apivore*, la Bécassine des marais et le Torco tourmiliier. Enfin, le Busard Saint-Martin* est noté en hiver.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [libellé]
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [libellé]

Incidences positives

* Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

* Apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

* Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété d'une association, groupement ou société	80 %
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

G. LEVEQUE (2001) - Suivi ornithologique du marais de Vittontcourt. Première année de suivi Document LPO Lorraine/DIREN Lorraine. 14 pages + cartes.

CSL (novembre 2000) - Document d'Objectifs du site Natura 2000 du marais de Vittontcourt

CSL (décembre 2000) - Document d'Objectifs du site Natura 2000 du marais d'Ippiling

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire/despaces naturels	25 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	16 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	ZONES HUMIDES DE MOSELLE	*	8%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) en tant que gestionnaire de certains marais.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-t-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
 Non, mais un plan de gestion est en préparation.
 Non

6.3 Mesures de conservation

Les documents d'objectifs des marais de Vittoncourt et d'Ippdling, réalisés par le Conservatoire des Sites Lorrains dans sa mission d'opérateur local, ont été achevés respectivement en novembre et décembre 2000.

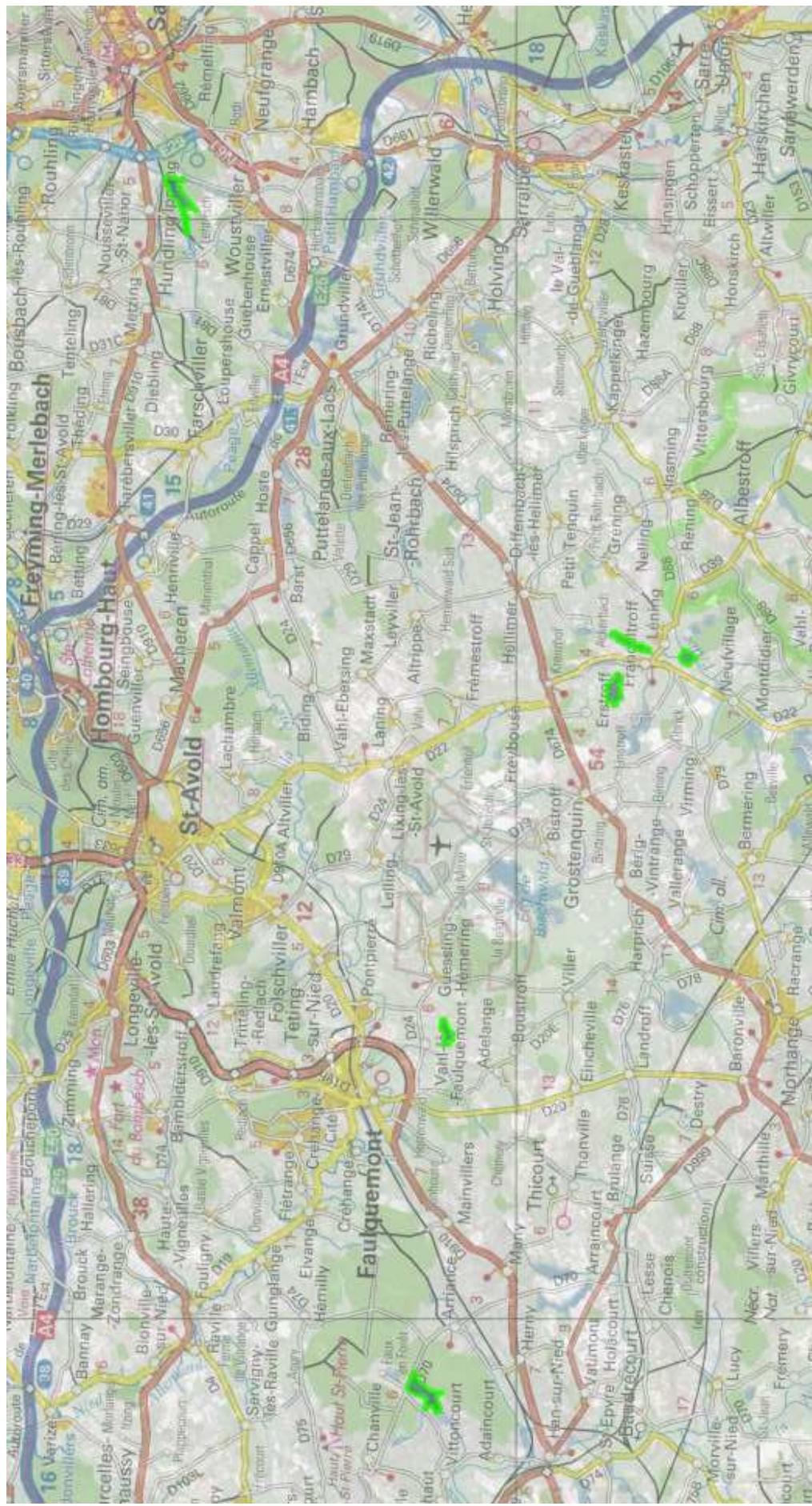
Depuis 15 ans, la Commune de Vittoncourt et le Conservatoire des Sites Lorrains ont établi un bail rural permettant la protection de 29 ha dont la tourbière "Les Aulnes", située en amont du site. En 1990, un Arrêté de Protection de Biotope a permis d'instituer des règles qui garantissent sur 34 ha le fonctionnement hydraulique et la préservation du site. De nombreux travaux de gestion biologique, arrachage d'aulnes et fauches périodiques par exemple, ont permis au cours des dernières années de restaurer la tourbière. En 2003, un contrat Natura 2000 a été signé entre le CSL et l'Etat pour pérenniser ces entretiens pendant 5 ans.

La protection de la tourbière alcaline dite "tourbière d'Ippdling" est effective depuis 1989 grâce à l'acquisition de 3,6 ha de parcelles privées par le Conservatoire des Sites Lorrains. En 1995, de nouvelles acquisitions de prairies humides à moline et de roseières ont été réalisées pour 4 ha complémentaires. Des travaux de gestion biologique ont été conduits depuis 1991 dans la tourbière permettant de stopper sa colonisation par les aulnes. D'autre part, différents travaux de fauche ont été réalisés pour favoriser le développement des habitats et des espèces rares et spécialisées de la tourbière. Le plan de gestion a été mis à jour en 2001 et a intégré les objectifs du document d'objectifs. De même que sur le marais de Vittoncourt, un contrat Natura 2000 signé en 2003 entre le CSL et l'Etat a permis de sécuriser la réalisation de ces travaux jusqu'en 2008. Le Conservatoire des Sites Lorrains gère également des zones humides sur Francaltroff et Lénинг.

Les orientations envisageables pour la gestion future

- Il convient de pérenniser les actions déjà en cours à savoir :
- entretenir les habitats par des opérations de fauche ciblée, d'arrachage de ligneux ; entretenir les roseières et les tourbières par fauchage et par pâtureage ;
 - étendre la maîtrise d'usage des parcelles intéressantes du point de vue écologique ;
 - maintenir, en collaboration avec la profession agricole (dans les zones de déprise agricole notamment), la gestion extensive des prairies et le retour à l'herbe de certains secteurs cultivés ;
 - maintenir ou revenir à des modalités de valorisation agricole des prairies compatibles avec leurs richesses biologiques, grâce à des Contrats d'Agriculture Durable ;
 - assurer la libre expression de la dynamique hydraulique des cours d'eau ; limiter l'extension des zones urbanisées aux zones les moins intéressantes du point de vue patrimonial ; maintenir une mosaïque d'habitats le long des cours d'eau ;
 - réaliser des suivis scientifiques réguliers sur les habitats et les espèces

FR4110062 - zones humides de Moselle





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
 Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance
 communautaire (SIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de
 conservation (ZSC)

FR4100231 - Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied

<u>1. IDENTIFICATION DU SITE</u>	<u>2. LOCALISATION DU SITE</u>	<u>3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</u>	<u>4. DESCRIPTION DU SITE</u>	<u>5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</u>	<u>6. GESTION DU SITE</u>
----------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-------------------------------	--	---------------------------

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (SIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR4100231
------------------------------------	--------------------------------------

1.4 Date de compilation 31/03/2002	1.5 Date d'actualisation 31/10/2002
--	---

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	MNHN - Service du Patrimoine Naturel www.mnhn.fr
natura2000@mnhn.fr		www.spn.mnhn.fr
		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
 (Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/03/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000018571467

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,432278°

2.2 Superficie totale

737 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
57	Moselle	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
57007	ADAINCOURT
57054	BAUDRECOURT
57130	CHATEAU-BREHAIN
57138	CHENOIS
57293	HAN-SUR-NIED
57319	HERNY
57572	REMILLY
57609	SAINT-EPVRE
57698	VATIMONT
57726	VITTONCOURT
57728	VOIMHAUT



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1340 Prés-salés intérieurs	X	22,11 (3 %)			A	B	B	A
3260 Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du Ranunculin flutant et du Callitricho-Batrachion		7,37 (1 %)			A	C	C	B
6430 Mégarborbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin		7,37 (1 %)			B	C	B	B
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		176,88 (24 %)			B	C	B	B

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples , adulte = Adultes matures , area = Superficie en m² , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localités = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

- 4/8 -





4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	64 %
N14 : Prairies améliorées	1 %
N15 : Autres terres arables	11 %
N16 : Forêts caducifoliées	3 %
N17 : Forêts de résineux	6 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	9 %

Autres caractéristiques du site

Terrains sedimentaires avec marnes en fond de vallée et alluvions tourbeux. En fond de vallée des couches de sels alternent avec des couches de marnes ou l'eau percole, formant une vallée alluviale halophile. La vallée présente des pentes douces.

Vulnérabilité : Nécessité d'adapter les pratiques agricoles (zones d'anciennes mesures agroenvironnementales) et de limiter l'entretien des fossés de drainage, voire de les combler.

4.2 Qualité et importance

Ensemble de prairies humides incluant des secteurs de prés salés et une tourbière alcaline. Ces prés salés très rares abritent le Céraiste doux et le Troscart maritime

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives		Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Cat.	Annexe Dir. Hab.	Motivation				
Cat	Annexe Dir. Hab.						IV	V	A	B	C
H	A02			Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)					X		X
H	A07			Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques					-	-	
H	A08			Fertilisation					-	-	
H	J02.06			Captages des eaux de surface					-	-	

- Population : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce	Population présente sur le site				Motivation						
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
		Nom scientifique	Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
A		<i>Bufo bufo</i>			i	P				X		X	
P		<i>Aster tripolium</i>			i	P							X
P		<i>Carex hordeistichos</i>			i	P				X			
P		<i>Euphorbia palustris</i>			i	P							X
P		<i>Ranunculus sardous</i>			i	P							X
P		<i>Stellaria palustris</i>			i	P							X
P		<i>Triglochin maritimum</i>			i	P							X
P		<i>Spergularia maritima</i>			i	P							X

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m² , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [libellé]
------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------	---------------------------------

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport diazote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales de la zone Natura 2000 de la vallée inondable de la Nied française, UPRES (C. JAGER, C COURTE, S MULLER), octobre 2001

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	2 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
15	Pré de la Salière+tourbière de Château-Bréhain	-	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
15	Pré de la Salière+tourbière de Château-Bréhain	-	1%

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Néant La Chambre d'Agriculture de la Moselle a participé au suivi des mesures agroenvironnementales avec le laboratoire de Phytoécologie de Meiz.

Adresse :
Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-t-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Les actions déjà engagées

Depuis 1996, dans le cadre des mesures agroenvironnementales, les agriculteurs ont la possibilité de bénéficier de compensations financières pour les prairies qu'ils exploitent de façon extensive. Le cahier des charges cible la réduction des apports d'engrais et le recul des dates de fauche.

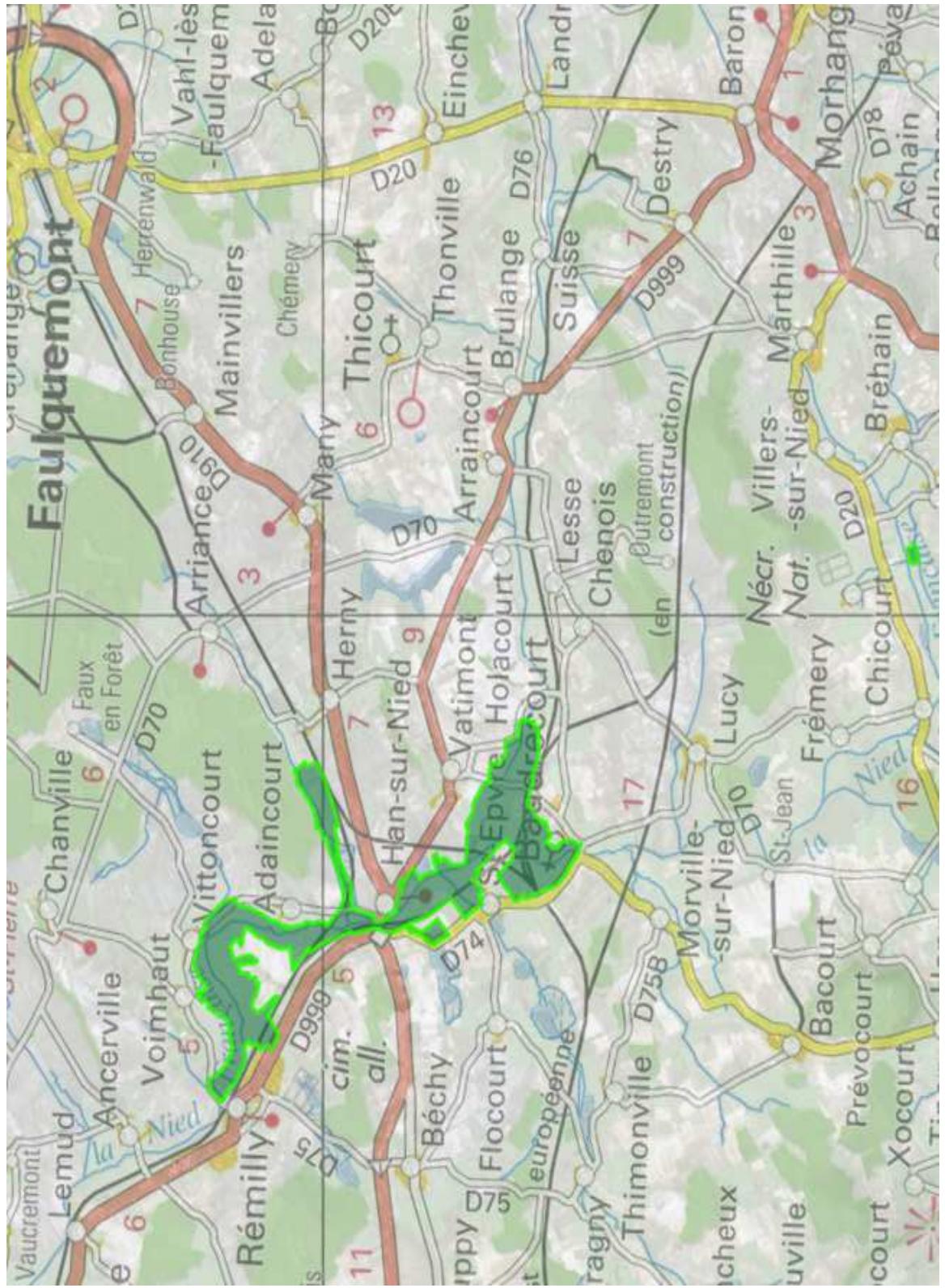
D'autre part, le Conservatoire des Sites Lorraisons gère le marais d'Aubécourt, marais salé à salicorne avec source et la tourbière de Château-Bréhain.

Les orientations envisageables

Elles sont dans le droit fil de celles qui ont été engagées. Il conviendrait en particulier :

- d'assurer, en collaboration avec la profession agricole, le maintien et le développement des compensations financières suffisamment initiatives pour assurer une gestion extensive des herbagères et permettre le retour à l'herbe de certains secteurs cultivés
- d'assurer la libre expression de la dynamique hydraulique du cours d'eau et du potentiel de débordement et de protéger les berges

FR4100231-Secteurs halophiles de la vallée de la Nied





Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura2000/FR412000>



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura2000/FR412000>

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura2000/FR412000>

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000461174



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNÉES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (SIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6.65972°

2.2 Superficie totale

2512 ha

Non concerné

FR4112000 - Plaine et étang du Bischwald

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
57	Moselle	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
57063	BERG-VINTRANGE
57088	BISTRÖFF
57105	BOUSTROFF
57237	FREMESTROFF
57239	FREYBOUSE
57262	GROSTENQUIN
57275	GUESSLING-HEMERING
57297	HARPRICH
57384	LANING
57389	LELLING
57409	LIXING-LES-SAINT-AVOLD
57686	VAHL-LES-FAULQUEMONT
57717	VILLER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentele (100%)

1. IDENTIFICATION DU SITE	1.2 Code du site	1.3 Appellation du site
A (ZPS)	FR4112000	Plaine et étang du Bischwald
1.4 Date de compilation	30/11/2006	1.5 Date d'actualisation
		30/11/2006
1.6 Responsables		

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr
en3.en.deb.dgalm@mnhn.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 04/05/2007



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A391	<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	w			i	P		C	B	C	B
B	A391	<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	r	25	25	p	P		C	B	C	B
B	A391	<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	c	100		i	P		C	B	C	B
B	A001	<i>Gavia stellata</i>	c			i	V		D			
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r	9		p	P		D			
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	c			i	P		D			
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	w	30	50	i	P		C	B	C	B
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	r	15		p	P		C	B	C	B
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	c	150		i	P		C	B	C	B

- 3/13 -



B	A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	r			i	R		D			
B	A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	c			i	P		D			
B	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	w			i	P		C	C	C	C
B	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	r	1	2	p	P		C	C	C	C
B	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	c			i	P		C	C	C	C
B	A025	<i>Bubulcus ibis</i>	w			i	R		D			
B	A027	<i>Egretta alba</i>	w	2	5	i	P		C	B	B	B
B	A027	<i>Egretta alba</i>	c	15		i	P		C	B	B	B
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	w			i	P		D			
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	r	15	20	p	P		D			
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	c	100		i	P		D			
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	c			i	P		D			
B	A030	<i>Ciconia nigra</i>	r	0	1	p	P		C	C	C	C
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	w			i	P		C	B	C	B
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	r	2	3	p	P		C	B	C	B
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c	20		i	P		C	B	C	B
B	A034	<i>Platalea leucorodia</i>	c			i	V		D			
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	w			i	P		C	B	C	B
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	r	8		p	P		C	B	C	B
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	c	100		i	P		C	B	C	B
B	A037	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	c	0	5	i	P		C	B	B	B
B	A038	<i>Cygnus cygnus</i>	c	0	5	i	P		C	B	B	B
B	A039	<i>Anser fabalis</i>	c	0	10	i	P		C	C	B	C

- 4/13 -



B	A041	<i>Anser albifrons</i>	c	0	25	i	P		C	C	B	C
B	A043	<i>Anser anser</i>	w			i	P		D			
B	A043	<i>Anser anser</i>	c	5		i	P		D			
B	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	c	1	12	i	P		D			
B	A050	<i>Anas penelope</i>	w	20	50	i	P		C	B	C	B
B	A050	<i>Anas penelope</i>	c	150		i	P		C	B	C	B
B	A051	<i>Anas strepera</i>	w	10	20	i	P		C	B	C	B
B	A051	<i>Anas strepera</i>	r	8	8	p	P		C	B	C	B
B	A051	<i>Anas strepera</i>	c	100		i	P		C	B	C	B
B	A052	<i>Anas crecca</i>	w	200	300	i	P		C	B	C	B
B	A052	<i>Anas crecca</i>	c	2500		i	P		C	B	C	B
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	w	500	1000	i	P		C	B	C	B
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	r			i	P		C	B	C	B
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	c	2000		i	P		C	B	C	B
B	A054	<i>Anas acuta</i>	w	5	10	i	P		D			
B	A054	<i>Anas acuta</i>	c	30		i	P		D			
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	r			i	P		D			
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	c	10		i	P		D			
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	w	5	10	i	P		D			
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	r	4	4	p	P		D			
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	c	250		i	P		D			
B	A058	<i>Netta rufina</i>	c	10		i	P		D			
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	w	100	200	i	P		C	B	C	B

- 5/13 -



B	A059	<i>Aythya ferina</i>	r			i	P		C	B	C	B
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	c	500	1000	i	P		C	B	C	B
B	A060	<i>Aythya nyroca</i>	c			i	R		D			
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	w	10	20	i	P		C	B	C	B
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	r			i	P		C	B	C	B
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	c	100		i	P		C	B	C	B
B	A067	<i>Bucephala clangula</i>	w	1	5	i	P		C	B	B	B
B	A067	<i>Bucephala clangula</i>	c			i	P		C	B	B	B
B	A068	<i>Mergus albellus</i>	w	5	10	i	P		C	B	B	B
B	A068	<i>Mergus albellus</i>	c			i	P		C	B	B	B
B	A070	<i>Mergus merganser</i>	w	20	60	i	P		B	B	B	A
B	A070	<i>Mergus merganser</i>	c	100		i	P		B	B	B	A
B	A072	<i>Perinis apivorus</i>	r	2		p	P		D			
B	A072	<i>Perinis apivorus</i>	c	14	14	i	P		D			
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	7	10	p	P		C	B	C	B
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	c	200		i	P		C	B	C	B
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	r	0	1	p	P		C	C	C	C
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	c	5		i	P		C	C	C	C
B	A075	<i>Haliaeetus albicilla</i>	c			i	V		C	B	B	C
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	r	4	5	p	P		C	B	C	B
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	c	15		i	P		D			
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	r	2		p	P		D			

- 6/13 -



B	A084	<i>Circus pygargus</i>	c			i	P		D				
B	A085	<i>Accipiter gentilis</i>	r	2	2	p	P		D				
B	A086	<i>Accipiter nisus</i>	p	1		p	P		D				
B	A087	<i>Buteo buteo</i>	w			i	P		D				
B	A087	<i>Buteo buteo</i>	r	10		p	P		D				
B	A087	<i>Buteo buteo</i>	c			i	P		D				
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c			i	R		C	B	C	B	
B	A096	<i>Falco tinnunculus</i>	p	6		p	P		D				
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	w			i	R		D				
B	A099	<i>Falco subbuteo</i>	r			i	P		D				
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	w	0	2	i	P		D				
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	c			i	P		D				
B	A113	<i>Coturnix coturnix</i>	r	10		p	P		D				
B	A118	<i>Rallus aquaticus</i>	r	10		males	P		D				
B	A119	<i>Porzana porzana</i>	r			i	R		D				
B	A123	<i>Gallinula chloropus</i>	p	6		p	P		D				
B	A125	<i>Fulica atra</i>	w		100	i	P		D				
B	A125	<i>Fulica atra</i>	r			i	P		D				
B	A125	<i>Fulica atra</i>	c	1000		i	P		D				
B	A127	<i>Grus grus</i>	w	0	100	i	P		C	B	C	B	
B	A127	<i>Grus grus</i>	c	1000		i	P		C	B	C	B	
B	A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	c	1	5	i	P		D				
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	c	10		i	P		D				

- 7/13 -



B	A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	w			i	P		D				
B	A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	c			i	P		D				
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w			i	P		C	B	C	B	
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r	5	5	p	P		C	B	C	B	
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c	5000	10000	i	P		C	B	C	B	
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	c	25		i	P		D				
B	A155	<i>Scolopax rusticola</i>	w			i	P		D				
B	A155	<i>Scolopax rusticola</i>	c			i	P		D				
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	w			i	P		D				
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	r			i	P		D				
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	c	25		i	P		D				
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	c			i	P		D				
B	A165	<i>Tringa ochropus</i>	c			i	P		D				
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	r	1		p	P		D				
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	c	5		i	P		D				
B	A176	<i>Larus melanocephalus</i>	c			i	V		D				
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	w	400		i	P		C	B	C	B	
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	r	10		p	P		C	B	C	B	
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	c			i	P		C	B	C	B	
B	A182	<i>Larus canus</i>	c			i	P		D				
B	A197	<i>Chlidonias niger</i>	c	10		i	P		D				
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	p			i	P		D				
B	A233	<i>Jynx torquilla</i>	r	7		p	P		D				

- 8/13 -



B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	p	3		p	P		C	B	C	B
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>	p	15		p	P		C	B	C	B
B	A284	<i>Turdus pilaris</i>	w	850	850	i	P		D			
B	A284	<i>Turdus pilaris</i>	r	2		p	P		D			
B	A284	<i>Turdus pilaris</i>	c			i	P		D			
B	A298	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	r	18	18	males	P		C	B	C	B
B	A321	<i>Ficedula albicollis</i>	r	15		p	P		C	B	B	B
B	A336	<i>Remiz pendulinus</i>	r			i	P		D			
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	45		p	P		D			

- Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type :** i = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m² , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localités = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
B		<i>Columba oenas</i>	0	5	i	P			X		X		
B		<i>Streptopelia decaocto</i>	2		p	P			X		X		
B		<i>Streptopelia tutur</i>	10	20	p	P			X		X		
B		<i>Cuculus canorus</i>	8		males	P			X		X		

- 9/13 -



B		<i>Tyto alba</i>			i	P			X			
B		<i>Strix aluco</i>	4		males	P			X			
B		<i>Asio otus</i>	1		males	P			X			
B		<i>Picus viridis</i>	15	20	p	P			X		X	
B		<i>Dendrocopos major</i>	30	30	p	P			X		X	
B		<i>Dendrocopos minor</i>	10		p	P			X		X	
B		<i>Galerida cristata</i>	0	1	p	P			X		X	
B		<i>Alauda arvensis</i>	10		p	P			X		X	
B		<i>Hirundo rustica</i>			i	P			X		X	
B		<i>Lanius excubitor</i>	1	1	p	P			X		X	
B		<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	4		males	P			X		X	
B		<i>Saxicola rubetra</i>	0	5	p	P			X		X	
B		<i>Saxicola torquata</i>	10	20	p	P			X		X	
B		<i>Oenanthe oenanthe</i>			i	P			X		X	
B		<i>Muscicapa striata</i>	2		p	P			X		X	
B		<i>Passer montanus</i>	5	10	p	P			X		X	
B		<i>Emberiza citrinella</i>	20		males	P			X		X	
B		<i>Emberiza schoeniclus</i>	45		males	P			X		X	

- Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m² , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localités = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation :** IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	7 %
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	36 %
N15 : Autres terres arables	17 %
N16 : Forêts caducifoliées	34 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %

Autres caractéristiques du site

La plaine du Bischwald, une cuvette dont l'altitude est comprise entre 240 et 280 mètres, est située au centre du département de la Moselle, entre Saint-Avold et Morhange, dans le bassin versant de la Nied du Bischwald (affluent de rive gauche de la Nied allemande).

Le site constitue un vaste complexe écologique, constitué de l'étang du Bischwald (210 ha) et des zones humides alentour, de la Nied du Bischwald et de ses nombreux petits affluents, du marais de Lelling, de prairies humides ponctuées de mares et structurées par un réseau de haies et de îlots/îles, le tout bordé par des forêts communales, majoritairement conduites en futales de Chênes sessiles.

Vulnérabilité : Le site n'est pas considéré comme très vulnérable. On peut toutefois évoquer les changements potentiels de l'occupation des sols (transformation de prairies en terres cultivées qui aurait un effet négatif sur la qualité des eaux et les aspects paysagers). La conservation des zones en herbe pâturees et/ou fauchées, ainsi que les éléments paysagers associés, est un des enjeux importants dans la ZPS.

Enfin, le défaut d'entretien de certains milieux, comme les roselières, peut être la cause du déclin de certaines espèces d'oiseaux, tout comme le type d'exploitation forestière dont dépend également le maintien des populations d'espèces liées aux vieilles futales.

4.2 Qualité et importance

L'étang du Bischwald et ses alentours est connu depuis de nombreuses années par les ornithologues pour l'avifaune riche et diversifiée qu'il accueille tout au long de l'année, dont plusieurs espèces de l'annexe I de la directive 79/409/CEE Oiseaux (indiquées par un astérisque).

En période de reproduction, les roselières de l'étang abritent des espèces sensibles comme le Butor étolé*, le Busard des roseaux* et plusieurs couples de Rousserolle turdoïde, espèce en forte régression.

Le Canard pêcheur d'Europe* est également présent sur le site ainsi qu'une petite population de Pie-grièche écorcheur*. Les massifs forestiers accueillent la Bondrée apivore*, le Gobemouche à collier*, la Cigogne noire*, le Pic mar* et le Pic noir* dans les futaies matures, ainsi que la Pie-grièche écorcheur* dans les jeunes stades de futaie.

L'automne et le printemps voient passer de nombreux migrateurs comme la Guifette migratrice*, la Grue cendrée*, la Rémy penduline, le Milan royal* (également nicheur), le Milan royal* ou encore le Buteo buteo*, le Cygne sauvage*, l'Aigrette* mais peut également être fréquenté par l'Oie des moisssons, l'Oie rieuse, le Cygne de Bewick* et le Cygne sauvage*, ce qui est à souligner. Le site est également un des rares sites français à avoir accueilli le Pygargue à queue blanche* et l'Aigle criard*.

La structure et la relative stabilité de l'étang du Bischwald permettent à de nombreux anatidés de passer l'hiver sur le site comme le Canard colvert, le Canard siffleur, la Sarcelle d'hiver, le Fuligule milouin mais aussi des espèces nordiques comme le Garrot à œil d'or.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Importance / Extérieur / Intérieur [joli]b]
Incidences positives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Importance / Extérieur / Intérieur [joli]b]
*	H = grande, M = moyenne, L = faible.		

- * Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- * Apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques. O = substances chimiques organiques toxiques. X = pollutions mixtes.
- * Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine de l'état	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine communal	%

4.5 Documentation

DOR J-C - 1995, Avifaune du Bischwald, LPO Lorraine, 84 pages.
REDROUTE M - 2004, Mise en place d'une méthode d'évaluation des enjeux avifaunistiques des zones de protection spéciale (ZPS), "Plaine et étang du Bischwald", DIREN Lorraine, 19 pages.
CORESYN V - 2004, Conséquences de Natura 2000 sur les exploitations du Bischwald, Chanbre d'Agriculture de la Moselle.
KNOCHEL A - 2005, Nature et Agriculture en plaine du Bischwald (57) : un équilibre fragile, COL, 48 pages.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire/despaces naturels	1 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	31 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Etat, Communes, Particuliers...

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-t-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

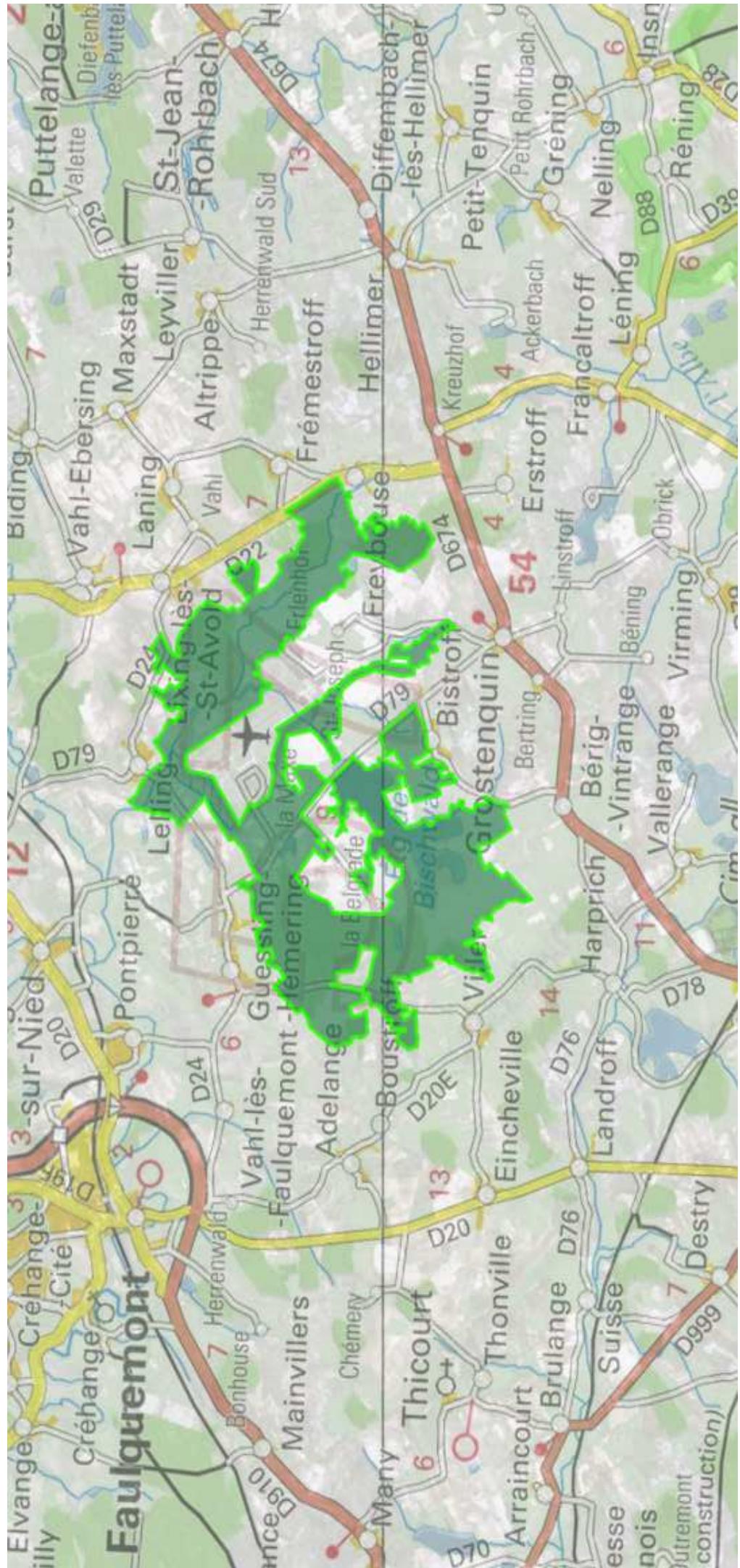
Non

6.3 Mesures de conservation

Le périmètre du site comprend pour partie l'emprise militaire dite de l'aérodrome de Grostenquin. Ce site est utilisé pour l'entraînement au combat aéroterrestre. Il fait l'objet de passages d'exercice d'aéronefs militaires français et alliés. La piste se situe à la dépose rapide, par voie aéroporée d'hommes et de matériels, qui sont ensuite déployés sur l'ensemble du camp militaire. Les accès aux secteurs militaires sont, soit restreints, soit interdits et doivent faire l'objet d'une autorisation de la part des autorités militaires. Le classement de ce site militaire ne devra pas faire obstacle à la protection de l'intégrité des activités militaires et à leur confidentialité. Des mesures de mise en oeuvre de ces principes devront figurer dans le document d'objectifs.

Les orientations de conservation et de gestion seront définies dans le cadre du document d'objectifs; elles pourraient porter sur la sylviculture et l'agriculture pratiquées dans le site, la gestion de l'étang du Bischwald et du marais de Lelling.

FR4112000 - plaine et étangs du Bischwald





Muséum
national
d'histoire
naturelle



Date d'édition : 22/06/2015
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR4/100241>



Muséum
national
d'histoire
naturelle



NATURA 2000
NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance
communautaire (SoIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de
conservation (ZSC)

FR4100241 - Vallée de la Nied Réunie

<u>1. IDENTIFICATION DU SITE</u>
<u>2. LOCALISATION DU SITE</u>
<u>3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</u>
<u>4. DESCRIPTION DU SITE</u>
<u>5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</u>
<u>6. GESTION DU SITE</u>

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/03/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000018570955

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,4775°

2.2 Superficie totale

1302 ha

Latitude : 49,22667°
2.3 Pourcentage de superficie marine
Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
57	Moselle	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
57025	ANZELING
57070	BETTANGE
57106	BOUZONVILLE
57150	CONDE-NORTHEN
57187	EBLANGE
57235	FREistroff
57252	GOMELANGE
57277	GUINKIRCHEN
57326	HINCKANGE
57329	HOLLING
57567	REMELFANG
57598	ROUPELDANGE
57700	VAUDRECHING
57730	VOLMERANGE-LES-BOULAY

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)
FR4100241

1.3 Appellation du site

Vallée de la Nied Réunie

1.5 Date d'actualisation

31/12/2005

1.4 Date de compilation

31/03/2002

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.spn.mnhn.fr	www.mnhn.fr
en3.en.deb.dgahn@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002

- 18 -



Date d'édition : 22/06/2015
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR4/100241>



Muséum
national
d'histoire
naturelle



Date d'édition : 22/06/2015
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR4/100241>



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion		1,3 (0,1 %)			C	C	C	C
6430 Méagrophorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin		9,11 (0,7 %)			B	C	B	B
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		195,3 (15 %)			C	C	B	B

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Évaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
F	1163	Cottus gobio	p			i	P		D			
A	1166	Triturus cristatus	p			i	V		D			

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m² , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

- 4/8 -





4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	61 %
N14 : Prairies améliorées	1 %
N15 : Autres terres arables	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	26 %

Autres caractéristiques du site

Belle vallée inondable de la Nied, incisant le plateau lorrain. Terrains sédimentaires avec marnes en fond de vallée et alluvions tourbeux. La vallée présente des pentes très peu accusées et traverse le plateau lorrain calcaire.

Vulnérabilité : Sensible aux variations de pratiques agricoles (intensification) de cette vallée inondable

4.2 Qualité et importance

Complexe humide de la vallée de la Nied avec des prairies inondables, des marais, des fragments de forêt alluviale.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				Incidences positives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Intérieur / Extérieur [libellé]	Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Intérieur / Extérieur [libellé]

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : i = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
 • Population : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
 • Conservation : A = «Excellent(e)» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
 • Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
 • Evaluation globale : A = «Excellent(e)» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
A		<i>Triturus alpestris</i>	2	2	i	P							X
A		<i>Bufo bufo</i>			i	P				X			X
A		<i>Rana temporaria</i>			i	P			X	X			X
B		<i>Alcedo atthis</i>			i	P				X			X
P		<i>Triglochin palustris</i>			i	P							X

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fsystems = Tigres florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe ou est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4.5 Documentation

- cartographie des habitats et espèces végétales remarquables de la zone Natura 2000 de la vallée inondable de la Nied réunie .UPRES (L SAINT-PAUL. C JAGER. F MONY. S MULLER) 2001

-Site Natura 2000 de la vallée de la Nied réunie - Etat de référence des habitats naturels et des espèces remarquables du site Natura 2000 - CSL, 2005

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-t-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

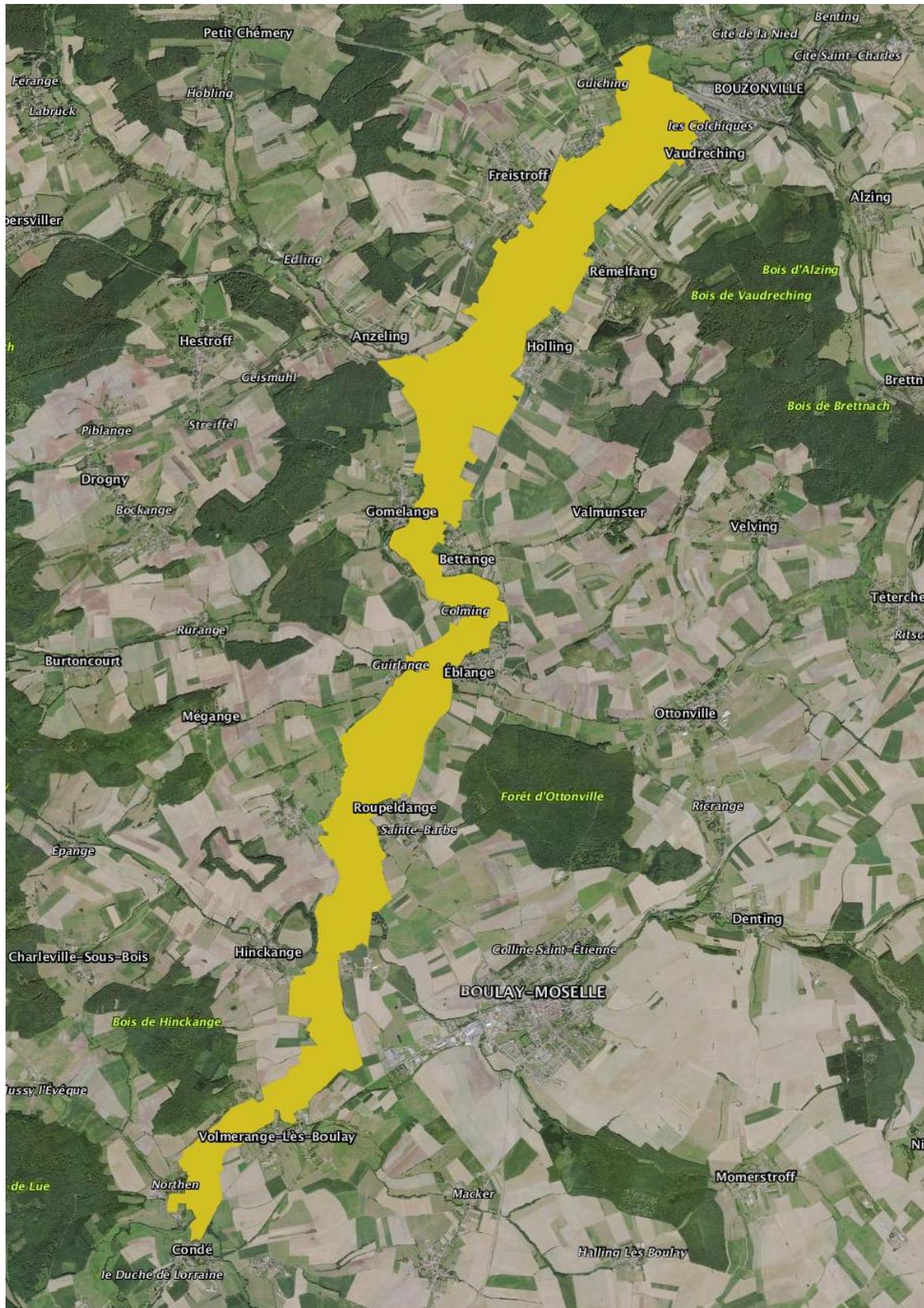
Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Les actions déjà engagées

FR4100241 - Vallée de la Nied Réunie





Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR4/100169>



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR4/100169>



NATURA 2000
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (SIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4100169 - Côte de Delme et anciennes carrières de Tincry

<u>1. IDENTIFICATION DU SITE</u>
<u>2. LOCALISATION DU SITE</u>
<u>3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</u>
<u>4. DESCRIPTION DU SITE</u>
<u>5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</u>
<u>6. GESTION DU SITE</u>

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/03/2008
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000018564453

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,35833°

2.2 Superficie totale
310 ha

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
57	Moselle	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
57010	ALAINCOURT LA COTE
57045	BACOURT
57354	JUVILLE
57406	LIOCCOURT
57424	LUCY
57559	PUZIEUX
57674	TINCRY
57755	XOCOURT

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)
FR4100169

1.4 Date de compilation

30/11/1995

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr/en3.en.deb.dgahn@developpement-durable.gouv.fr	www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spm.mnhn.fr natura2000@mnhn.fr

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Continentele (100%)

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003

- 19 -

- 29 -



M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	w	4	4	i	P		D			
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	c	1	1	i	P		D			
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w	2	2	i	P		D			
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	c	1	1	i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples , adulte = Adultes matures , area = Superficie en m² , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation				
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories		
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B
I		<i>Decticus verrucivorus</i>			i	P					X
M		<i>Myotis mystacinus</i>	11	50	i	P			X		X
M		<i>Myotis brandti</i>	1	5	i	P					X
M		<i>Myotis nattereri</i>	1	5	i	P			X		X
M		<i>Myotis daubentonii</i>	1	5	i	P					X
M		<i>Plecotus auritus</i>	1	5	i	P			X		X
M		<i>Plecotus austriacus</i>	1	5	i	P			X		X
M		<i>Felis silvestris</i>			i	P	X		X		X
P		<i>Aceras anthropophorum</i>			i	P					X

- 4/9 -



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D		A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale	
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)		80,6 (26 %)			A	C	B	B	
9150 Hétraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion		133,3 (43 %)			B	C	C	B	

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P		C	B	C	B	
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	5	5	i	P		C	B	A	B	
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	r	120	120	i	P		C	B	A	B	
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	c	7	7	i	P		C	B	A	B	
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	c	2	2	i	P		D				
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	c	1	1	i	P		D				

- 3/9 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	25 %
N14 : Prairies améliorées	2 %
N15 : Autres terres arables	15 %
N16 : Forêts caducifoliées	40 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'arbres exotiques)	11 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Le site se compose de trois parties bien distinctes :

- la Côte de Delme, butte témoin des côtes de Moselle, et ses pelouses
 - le Haut du Mont, dominant la vallée de la Nied, plus forestier
 - les gîtes à chiroptères dans les églises des villages environnants et quelques sites souterrains (sapes).
- Le rebord Est de la côte de Delme forme une cuesta au versant accusé, le rebord ouest étant effondré la pente est plus douce. Les pentes sont occupées par des dépôts du quaternaire avec éboulis, le sommet par un affleurement calcaire. Le haut du Mont est constitué de schistes et jusqu'à mi-hauteur puis de calcaires jusqu'au sommet. Le haut du mont présente des pentes fortement accusées ou le calcaire affleuré et n'est boisé qu'au sommet.

Vulnérabilité : FERMETURE progressive des pelouses liée à la dynamique naturelle et fréquentation humaine sur certains sites à chauves-souris.

4.2 Qualité et importance

Le site est composé de pelouses à orchidées et de milieux cavernicoles : anciennes carrières, sapes, parois, rochers.

Associé aux pelouses, le Damier de la Succise est une des richesses à signaler.

Les lisières ensoleillées abritent le Laser trilobé, une fleur qui trouve ses seules stations françaises sur les côtes de Moselle.

Les milieux cavernicoles (sapes) sont le refuge des chauves-souris dont quatre espèces, le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe, le Grand murin et le Vesper. Les combles des églises abritent des colonies de mise bas du Petit rhinolophe. Le Vesperillon à oreilles échantrées, qui n'avait pas été revu au sein du site Natura 2000 depuis 1983, a été observé en 2007. Les combles des églises abritent des colonies de reproduction du Petit Rhinolophe.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]
H	G01.03	Véhicules motorisés	Intérieur / Extérieur [joli]

P		<i>Artemisia absinthium</i>			i	P								x
P		<i>Gaudinia fragilis</i>			i	P								x
P		<i>Gentiana lutea</i>			i	P			x					x
P		<i>Laser trilobum</i>			i	P			x					
P		<i>Ophrys apifera</i>			i	P			x					
P		<i>Orchis simia</i>			i	P			x					
R		<i>Anguis fragilis</i>			i	P			x			x		
R		<i>Lacerta agilis</i>			i	P	x		x			x		
R		<i>Podarcis muralis</i>			i	P	x		x			x		
R		<i>Coronella austriaca</i>			i	P	x		x			x		

• Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

• Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m² , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.

• Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

• Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.





		Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	O	O
L	A01	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)	O	O
L	A02	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	O	O
L	A04-03	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	O	O
L	A07	Renembrement agricole	O	O
L	A10	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	O	O
L	A10.01	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	O	O
L	B01.02	Elimination du sous-bois	O	O
L	B02.03	Elimination des arbres morts ou dépeirissants	O	O
L	B02.04	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle	O	O
L	D01.02	Routes, autoroutes	O	O
L	D01.04	Voie ferrée, TGV	O	O
L	D02.09	Autres formes de transport d'énergie	O	O
L	D04.02	Aérodromes, héliports	O	O
L	E01.01	Urbanisation continue	O	O
L	E02	Zones industrielles ou commerciales	O	O
L	E03	Décharges	O	O
L	G05	Autres intrusions et perturbations humaines	I	I
L	G05.04	Vandalisme	I	I
L	H	Pollution	O	O
L	L05	Eboulements, glissements de terrain	I	I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines	I	I
M	G05.01	Pléinément, surfréquentation	I	I
M	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)	I	I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [libellé]
L	A04	Pâturage	O	O

- Importance : H = grande, M = moyenne, I = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété d'une association, groupement ou société	2 %
Collectivité territoriale	47 %
Propriété privée (personne physique)	38 %

4.5 Documentation

Document d'objectifs du site - Conservatoire des Sites Lorrains - novembre 2004

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Type	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	41 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
15	Convention CSL/Groupement forestier du Haut du Mont	+	6%
15	Baux emphytéotiques CSL/Liocourt, Juville, Puzieux, Xocourt,	+	35%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire des Sites Lorrains en tant qu'opérateur et pour les sites dont il assure la gestion.

Adresse :

Courriel :



6.2 Plan(s) de gestion

Existe-t-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

6.3 Mesures de conservation

Les actions déjà engagées sur le site

Depuis 1996 et 1997, les communes de Liocourt et Juville ont respectivement confié 24 et 26 hectares de pelouses au Conservatoire des Sites Lorrains au travers d'un bail emphytéotique afin de garantir une gestion patrimoniale sur leurs terrains.

Plus récemment, en 1999 et 2002, les relations partenariales ont été étendues aux communes de Puzieux (26 ha environ) et Xocourt (25 ha).

Dans le secteur du Haut du Mont, le Conservatoire des Sites Lorrains et le groupement forestier du Haut-du-Mont ont passé une convention de protection sur 18 hectares de forêts calcaire exploitées par ce dernier. Les anciennes carrières du Mont, propriétés de la commune de Bacourt, font l'objet d'un bail emphytéotique signé avec le CSL également, lui en attribuant la gestion.

Le document d'objectif du site a été achevé et validé le 3 novembre 2004.

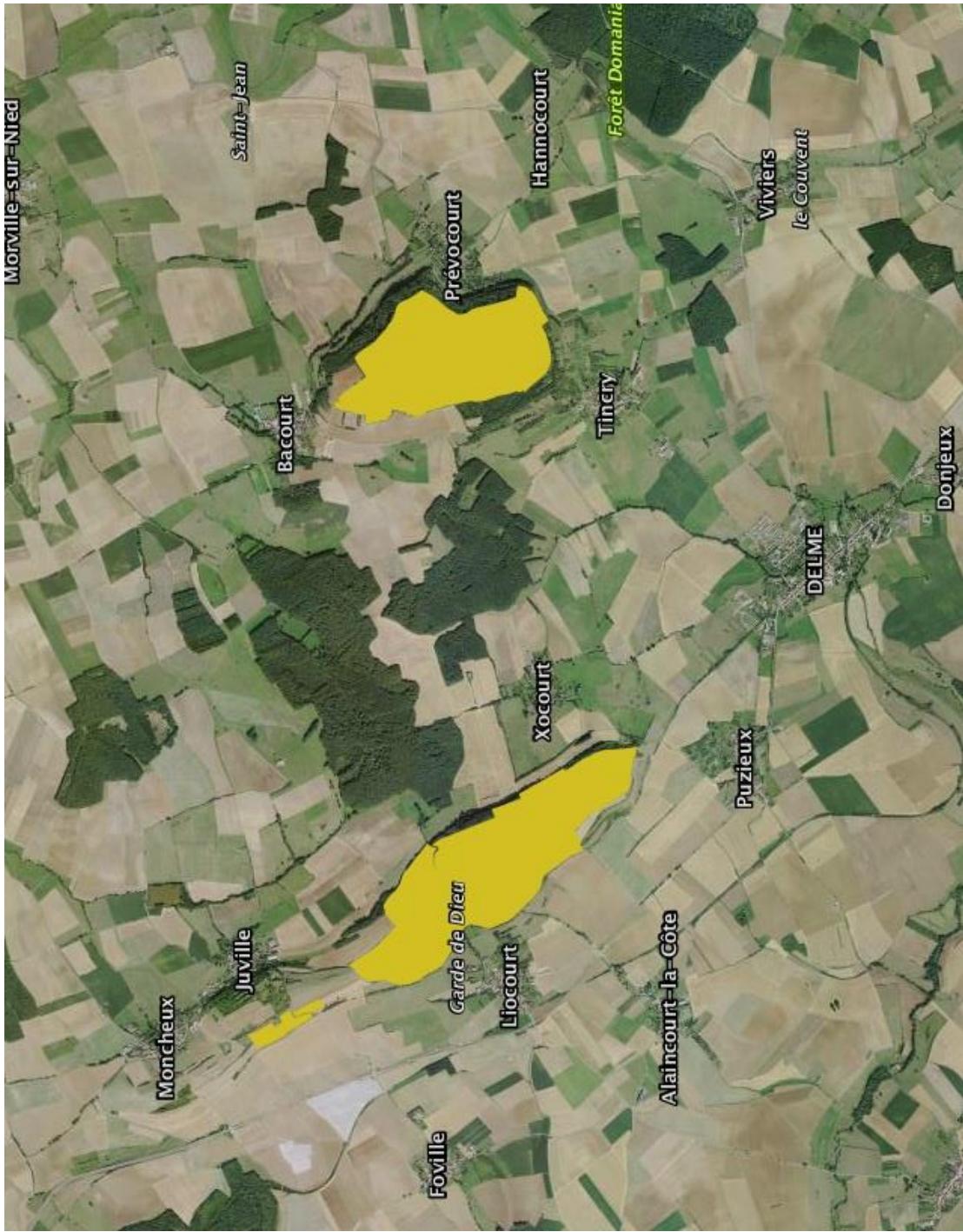
Le document d'objectif prévoit de poursuivre la préservation des pelouses remarquables à orchidées par des opérations mécaniques (fauche, abattage de pins) et par pâturage ovin voire caprin. La poursuite des opérations de maîtrise foncière ou d'usage des terrains concernés par les communes ou le CSL pourrait faciliter ces interventions sur des parcelles actuellement privées.

Des travaux de pérennisation voire d'amélioration des gîtes à chauves-souris sont également prévus.

Le maintien des habitats forestiers d'intérêt communautaire passe par des interventions sylvicoles "douces". Ponctuellement, dans des secteurs fortement dégradés par la tempête de 1999, des travaux particuliers pour favoriser la régénération pourraient être entrepris.

La concertation concernant l'organisation des activités de loisir pour en limiter les impacts seront poursuivis.

FR4100169 - Côte de Delme et anciennes carrières de Tincry





Muséum
national
d'histoire
naturelle



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4100172>



Service du
Patrimoine
Naturel



NATURA 2000
NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance
communautaire (SIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de
conservation (ZSC)

FR4100172 - Mines du Warndt

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/03/2008
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000018564450

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Latitude : 49,1025°

2.2 Superficie totale

169 ha

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
57	Moselle	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
57165	DALEM
57205	FALCK
57227	FORBACH
57296	HARGARTEN-AUX-MINES
57413	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD
57606	SAINT-AVOLD
57669	THIEDING

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Continentele (100%)

1. IDENTIFICATION DU SITE
2. LOCALISATION DU SITE
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES
4. DESCRIPTION DU SITE
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE
6. GESTION DU SITE

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)
FR4100172

1.3 Appellation du site

Mines du Warndt

1.5 Date d'actualisation

31/08/2008

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr/en3.en.deb.dgahn@developpement-durable.gouv.fr	www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spm.mnhn.fr natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003

- 18 -



M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	c	7	7	i	P		C	B	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w	200	200	i	P		C	B	C	A
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	c	100	100	i	P		C	B	C	A

- Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type :** i = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité :** i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsystems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localités = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population :** A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- Conservation :** A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement :** A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale :** A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
M		<i>Eptesicus serotinus</i>	1	5	i	P			X		X		
M		<i>Myotis mystacinus</i>	51	100	i	P			X		X		
M		<i>Myotis brandti</i>	1	5	i	P							X
M		<i>Myotis nattereri</i>	11	50	i	P			X		X		
M		<i>Myotis daubentonii</i>	11	50	i	P							X
M		<i>Nyctalus leisleri</i>			i	P			X		X		
M		<i>Nyctalus noctula</i>	1	5	i	P			X		X		
M		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	11	50	i	P			X		X		
M		<i>Plecotus auritus</i>	6	10	i	P			X		X		
M		<i>Plecotus austriacus</i>	6	10	i	P			X		X		

- 4/8 -

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site					
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C			A B C	Évaluation globale
						Représentativité	Superficie relative	Conservation		

- PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité :** A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative :** A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- Conservation :** A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale :** A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C			
				Min	Max					Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	1	1	i	P		D				
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	c	1	1	i	P		D				
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	41	41	i	P		C	B	A	B	
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	c	36	36	i	P		C	B	A	B	
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	w	12	12	i	P		C	B	B	B	
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	c	4	4	i	P		C	B	B	B	
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w	4	4	i	P		D				
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	c	3	3	i	P		D				
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	w	14	14	i	P		C	B	C	C	

- 3/8 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N16 : Forêts caducifoliées	90 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	9 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

Autres caractéristiques du site

Le Wamot est une vaste dépression naturelle séparée du plateau lorrain par des collines de grès. Le plateau calcaire laisse donc place dans le Wamot à une cuvette gréseuse.

Vulnérabilité : Peu de menaces actuelles grâce à des mesures de conservation déjà prises.

4.2 Qualité et importance

Site éclaté constitué de meilleurs souterrains : anciennes mines de plomb et de cuivre, anciennes carrières souterraines, tunnel ferroviaire désaffecté et ancien souterrain militaire.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Pollution / Intérieur / Extérieur [libellé]
H	L05	Éboulements, glissements de terrain		I
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	O	O
L	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)	O	O
L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		O
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
L	A10	Renembrement agricole		O
L	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		O
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		B
L	B02.03	Elimination du sous-bois		I
L	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépréssants		B
L	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		B
L	D01.02	Routes, autoroutes		O



- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



L	D01.04	Voie ferrée, TGV	O
L	D02.09	Autres formes de transport d'énergie	O
L	D04.02	Aérodromes, héliports	O
L	E01.01	Urbanisation continue	O
L	E02	Zones industrielles ou commerciales	O
L	E03	Décharges	O
L	G01.03	Véhicules motorisés	I
L	G05.04	Vandalisme	I
L	H	Pollution	O

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [libellé]
M				
H				
L				

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine privé communal	%

4.5 Documentation

Document d'objectifs validé par le comité de pilotage du 6 mars 2002

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
37	Réserve naturelle volontaire	88 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	90 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
37	RNVA de Longeville les Saint Avold	*	88%

Désignés au niveau international :

Organisation : Commune de Longeville-lès-Saint-Avold Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine de #Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC) de Lorraine.

- Adresse :
- Courriel :
- Existe-t-il un plan de gestion en cours de validité ?
- Oui
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

6.3 Mesures de conservation

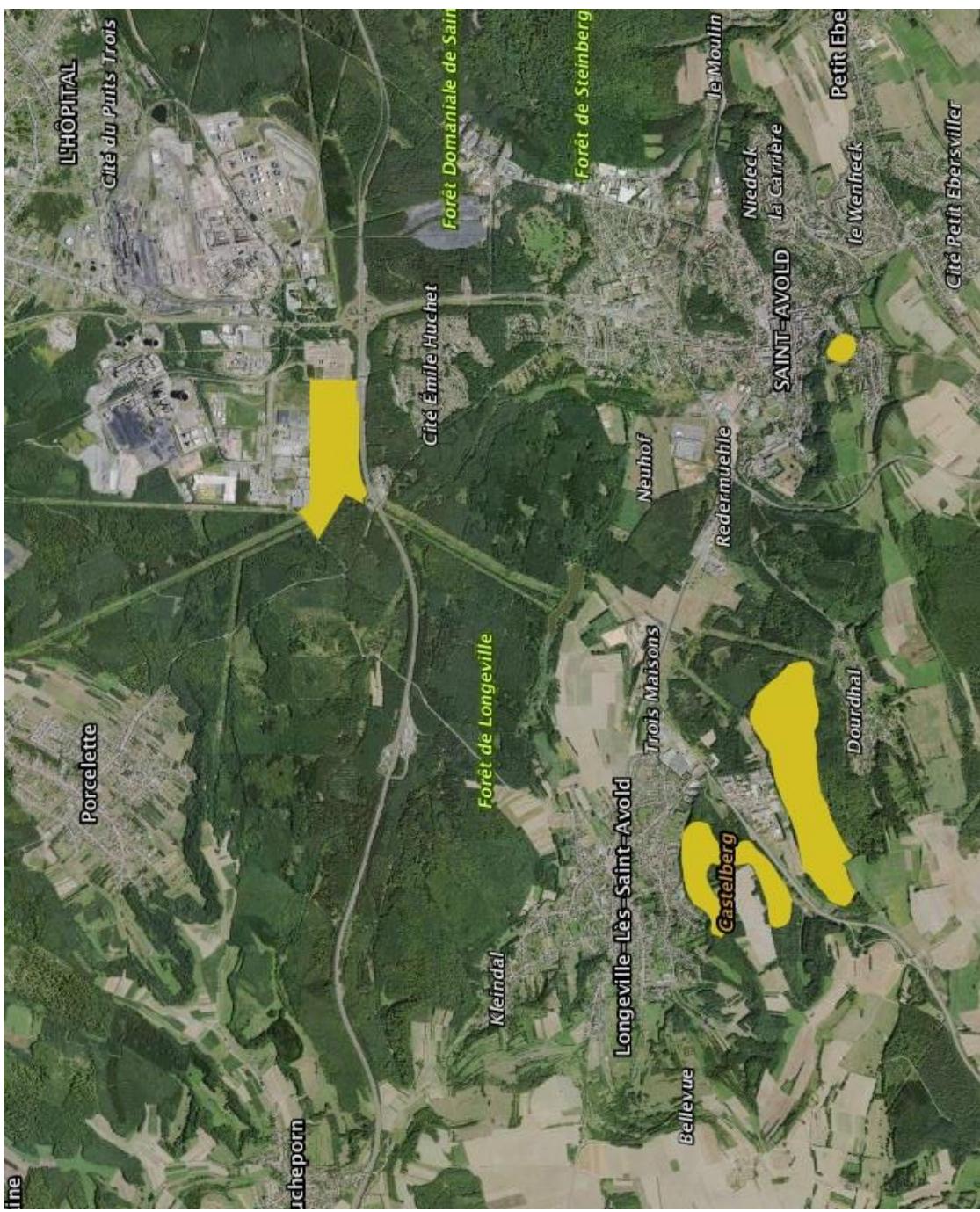
Les actions déjà engagées sur le site :

Une convention de protection a été établie entre la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux, du Sous-sol et des Cavernes (CPEPESCL) et la commune de Longeville-lès-Saint-Avold, propriétaire des mines du Castelberg et du Haut-Bois.

Des travaux de mise en sécurité (fermeture des accès dangereux, consolidation d'anciennes galeries) ont déjà eu lieu à Longeville-lès-Saint-Avold. Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, des aménagements complémentaires ont été réalisés pour les mines du Bering, du Castelberg, de la Grande Saulé et du Haut-Bois, et sont prévus en 2008 pour deux autres gîtes à chiroptères.

Le site de Longeville est une Réserve Naturelle Volontaire alors que celui de Saint-Avold est concerné par un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope.

FR4100172 – Mines du Warndt





Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR4/1002/14>



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR4/1002/14>



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnhn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR4/1002/14>



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance
communautaire (SIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de
conservation (ZSC)

NATURA 2000

FR4100214 - Marais de Vittoncourt

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6.4661°

2.2 Superficie totale

57 ha

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
57	Moselle	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
	Donnée(s) non disponible(s).

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)

FR4100214

1.3 Appellation du site

Marais de Vittoncourt

1.5 Date d'actualisation

31/08/2008

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr
en3.en.deb.dgahn@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/08/1998

- 17 -



I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p	250	250	i	P		C	B	C	B
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p	2	2	i	P		C	C	C	C
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P		D			

- Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type :** i = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localités = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population :** A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- Conservation :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolément :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
B		<i>Lynx torquilla</i>			i	P			X		X		
M		<i>Felis silvestris</i>			i	P	X		X		X		
P		<i>Cladium mariscus</i>			i	R							X
P		<i>Oenanthe lachenalii</i>			i	V							X
P		<i>Schoenus nigricans</i>			i	V							X
P		<i>Thelypteris palustris</i>			i	V							X
P		<i>Scirpus lacustris subsp. <i>tabernaemontani</i></i>			i	R							X

- Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localités = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation :** IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

- 4/7 -



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site							
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D		A B C					
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale				
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.		0,17 (0,3 %)			B	C	B	A				
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)		0,06 (0,1 %)			D							
7210 Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	X	0,57 (1 %)			A	C	A	A				
7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	X	0,11 (0,2 %)			B	C	B	B				
7230 Tourbières basses alcalines		1,54 (2,7 %)			A	C	B	B				

- PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative :** A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- Conservation :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
P	1903	<i>Liparis loeselii</i>	p			i	P		D				
I	1016	<i>Vertigo mouliniana</i>	p			i	P		D				

- 3/7 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	46 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N14 : Prairies améliorées	9 %
N15 : Autres terres arables	27 %
N16 : Forêts caducifoliées	12 %

Autres caractéristiques du site

Il s'agit d'un bassin versant de relief très faible implanté sur des affleurements de marnes recouvertes d'alluvions. Zone humide du plateau lorrain constituée de prairies, de roselières et saulaines, d'une tourbière créée par l'émergence de sources artisaniennes.

4.2 Qualité et importance

Vulnérabilité : Actuellement le problème essentiel concerne l'impact négatif potentiel du bassin versant alternant cultures et boisements feuillus. Le retour à des milieux prairiaux serait souhaitable dans les parties riveraines et amont de la tourbière. Des travaux de gestion sont à poursuivre régulièrement sur la tourbière elle-même.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [jobj]	Type	Pourcentage de couverture
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I	15	Tourbière de Vittoncourt (33,86 ha)
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I	38	APB tourbière de Vittoncourt (28,53 ha)
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I		
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I		
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I		
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I		

M K02.03 Eutrophisation (naturelle)

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [jobj]

- Importance : H = grande, M = moyenne, I = faible.
- Apport d'azote, P = rapport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine privé communal	%

4.5 Documentation

Document d'objectifs validé en novembre 2000, disponible à la Diren Lorraine et en mairie de Vittoncourt

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	65 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	65 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
15	Tourbière de Vittoncourt (33,86 ha)	+	100%
38	APB tourbière de Vittoncourt (28,53 ha)	+	65%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire des Sites Lorrains pour la partie dont il assure la maîtrise foncière.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-t-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Les actions déjà engagées sur le site :

Depuis 12 ans, la Commune de Vittoncourt et le Conservatoire des Sites Lorrains ont établi un bail rural permettant la protection de 29 ha dont la tourbière "Les Aulnes", située en amont du site.

En 1990, un Arrêté de Protection de Biotope a permis d'instituer des règles qui garantissent sur 34 ha le fonctionnement hydraulique et la préservation du site. Ce dernier fait l'objet d'un plan de gestion pour la période 1996/2001.

En 1998 des terrains complémentaires ont pu être acquis par le CSL.

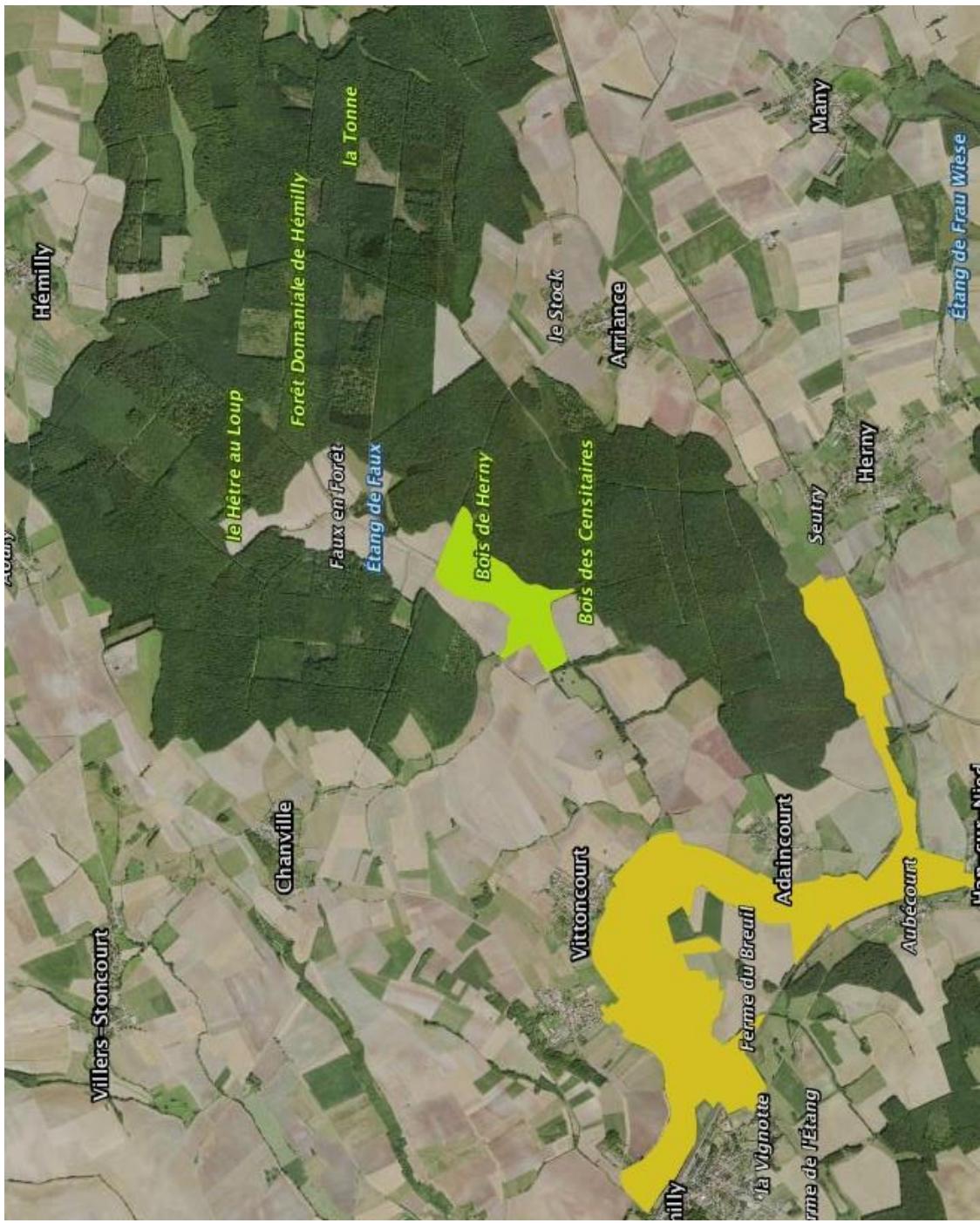
De nombreux travaux de gestion biologique, arrachage d'aulnes et fauches périodiques par exemple, ont permis au cours des dernières années de restaurer la tourbière.

Les orientations envisageables pour la gestion future :

L'impact du bassin versant agricole, majoritairement cultivé, se révélant important, il conviendrait de favoriser le retour de prairies permanentes notamment dans la partie amont du site, par le biais d'incitations contractuelles de types mesures agri-environnementales.

Les travaux de gestion menés par le Conservatoire des Sites Lorrains, conformément au plan de gestion 1996/2001, sont à poursuivre sur la tourbière avec notamment la restauration d'un nouveau secteur. D'importants travaux expérimentaux seraient à mener pour réduire la recolonisation des semailles dans la parcelle aval du site. À moyen terme, un pâturage extensif (chevaux rustiques) pourrait permettre de répondre aux besoins d'entretien des roselières et boisements de cette partie aval du site.

FR4100214 – Marais de Vittocourt





Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnpn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR4/100244>



Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mnpn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR4/100244>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance
communautaire (SIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de
conservation (ZSC)

FR4100244 - Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,88722° Latitude : 48,97194°

2.2 Superficie totale

970 ha

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020776730

1.	IDENTIFICATION DU SITE.....
2.	LOCALISATION DU SITE.....
3.	INFORMATIONS ECOLOGIQUES.....
4.	DESCRIPTION DU SITE.....
5.	STATUT DE PROTECTION DU SITE.....
6.	GESTION DU SITE.....

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)
FR4100244

1.3 Appellation du site

Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de
Francaltroff

1.5 Date d'actualisation

30/11/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	MNHN - Service du Patrimoine Naturel www.mnhn.fr natura2000@mnhn.fr
en3.en.deh.dgain@developpement-durable.gouv.fr		

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
57	Moselle	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
57178	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER
57198	ERSTROFF
57232	FRANCALTROFF
57308	HAZEMBOURG
57311	HELLIMER
57325	HILSPRICH
57346	INSMING
57357	KAPPELKINGER
57394	LENING
57497	NELLING
57536	PETIT-TENQUIN
57628	SARRALBE



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D		A B C	
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		4,85 (0,5 %)			C	C	B	B
3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>		1,26 (0,13 %)			C	C	B	B
6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)		4,95 (0,51 %)			C	C	B	B
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin		4,85 (0,5 %)			C	C	B	B
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		48,5 (5 %)			A	C	B	B
7110 Tourbières hautes actives	X	0,1 (0,01 %)			B	C	A	B
7140 Tourbières de transition et tremblantes		0,1 (0,01 %)			B	C	A	B
7210 Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	X	0,1 (0,01 %)			C	C	A	B
91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	19,4 (2 %)			C	C	B	B

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

- 4/11 -



57267	VAL-DE-GUEBLANGE (LE)
57703	VECKERSVILLER
57746	WILLERWALD



B		<i>Jynx torquilla</i>	5	10	p	P			X		X	
B		<i>Saxicola rubetra</i>	15	20	p	P			X		X	
I		<i>Proserpinus proserpina</i>			i	P	X		X		X	
M		<i>Felis silvestris</i>			i	P	X		X		X	
P		<i>Alopecurus rendlei</i>			i	P					X	
P		<i>Aster tripolium</i>			i	P					X	
P		<i>Blysmus compressus</i>			i	P					X	
P		<i>Carex elata</i>			i	P					X	
P		<i>Carex limosa</i>			i	P					X	
P		<i>Cladium mariscus</i>			i	P					X	
P		<i>Epipactis palustris</i>			i	P			X			
P		<i>Eriophorum latifolium</i>			i	P					X	
P		<i>Eriophorum vaginatum</i>			i	P					X	
P		<i>Euphorbia palustris</i>			i	P					X	
P		<i>Hordeum secalinum</i>			i	P					X	
P		<i>Oenanthe peucedanifolia</i>			i	P					X	
P		<i>Oenanthe sylvestris</i>			i	P					X	
P		<i>Ophioglossum vulgatum</i>			i	P					X	
P		<i>Pedicularis palustris</i>			i	P					X	
P		<i>Polygonum bistorta</i>			i	P					X	
P		<i>Puccinellia distans</i>			i	P					X	
P		<i>Ranunculus sardous</i>			i	P					X	
P		<i>Sanguisorba officinalis</i>			i	P					X	

- 6/11 -



3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	6179	<i>Phengaris nausithous</i>	p	51	100	i	P		C	B	B	C
I	1014	<i>Vertigo angustior</i>	p	6	10	i	P		C	C	A	C
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p	101	200	i	P		C	C	C	C
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p	6	10	i	P		C	C	B	C

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m² , bemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localités = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site					Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
A		<i>Salamandra salamandra</i>			i	P				X		X	
A		<i>Bufo bufo</i>			i	P				X		X	
A		<i>Rana lessonae</i>			i	P	X						X
B		<i>Numenius arquata</i>	8	15	p	P				X		X	
B		<i>Aithene noctua</i>	1	5	p	P				X			

- 5/11 -

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	7 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	51 %
N14 : Prairies améliorées	15 %
N15 : Autres terres arables	5 %
N23 : Autres terres (inclusant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	20 %

Autres caractéristiques du site

Le lit majeur de la Sarre repose sur une marne imperméable du Keuper recouverte de dépôts alluvionnaires gréseux récents provenant des Vosges.

L'Albe prend elle sa source sur des plateaux calcaires. Les couches les plus profondes contiennent du sel qui a fait l'objet d'une exploitation jusque vers le milieu de ce siècle (secteur de Salzbrunn).

Vulnérabilité : L'ensemble des habitats remarquables présents sur le site est sous l'étroite dépendance de la combinaison de Saizeriz.

Les vallées doivent conserver leur caractère inondable ; il est souhaitable d'éviter les perturbations du niveau hydrologique et eau/pratiques agricoles.

Une agriculture "traditionnelle" extensive avec prairie de fauche et apports d'intrants limités est la seule capable de conserver la valeur patrimoniale du site. Tant l'abandon des pratiques agricoles que leur intensification conduirait à la disparition des habitats remarquables.

4.2 Qualité et importance

L'intérêt du site est d'être composé d'une mosaïque d'habitats

On trouve également 2 nouveaux de la population de l'Argon de Mercure, l'un dans le marais de Lénine, l'autre sur la Zelle. Enfin, les marais de Weissenberg hébergent quelques spécimens de *Ventrisina angustior*, soit la plus rare des 2 espèces de *Ventrisina* inscrites en Allemagne. Habitats

4.3 Menaces pressions et activités ayant une incidence sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturelles (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		-
H	A05.01	Elevage		-

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grid5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexes ou est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014



P		<u><i>Scabiosa pratensis</i></u>			i	P						X
P		<u><i>Stellaria palustris</i></u>			i	P						X
P		<u><i>Thalictrum flavum</i></u>			i	P						X
P		<u><i>Carex buxbaumii</i> subsp. <i>hartmanii</i></u>			i	P						X
P		<u><i>Eriophorum angustifolium</i></u>			i	P						X

H	A10	Remembrement agricole	-	-
H	J02.06	Captages des eaux de surface	-	-
L	A04	Pâturage	O	-
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	I	-
M	D01.02	Routes, autoroutes	-	-
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques	-	-

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [libellé]
H	L08	Inondation (processus naturels)	I	-

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = rapport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

CSI., 2006. Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - Etude des invertébrés préliminaire à la réalisation du Document d'Objectifs Natura 2000

Université de Metz, 2003. Cartographie des habitats et des espèces végétales remarquables et état de conservation des habitats de la zone Natura 2000 de la Sarre - site FR4/100244

Plan de gestion du marais de Francaltroff-Léning - CSL

R. SELINGER-LOOTEN, juillet 2000. Déterminisme de la bio-diversité des formations herbaçées alluviales du bassin-versant de la Sarre - Phytosociologie, dynamique, fonctionnement et restauration - Thèse - université de Metz

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire des espaces naturels	2 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Les orientations futures

Il conviendrait :

- d'assurer en collaboration avec la profession agricole le maintien (dans les zones de déprise agricole) de la gestion extensive des prairies et le retour à l'herbe dans certains secteurs cultivés.
- D'autre part, une réflexion par exploitation agricole pourrait être initiée afin de tenir compte des contraintes spécifiques de chaque exploitation et déboucher sur des contrats territoriaux d'exploitation adaptés



Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

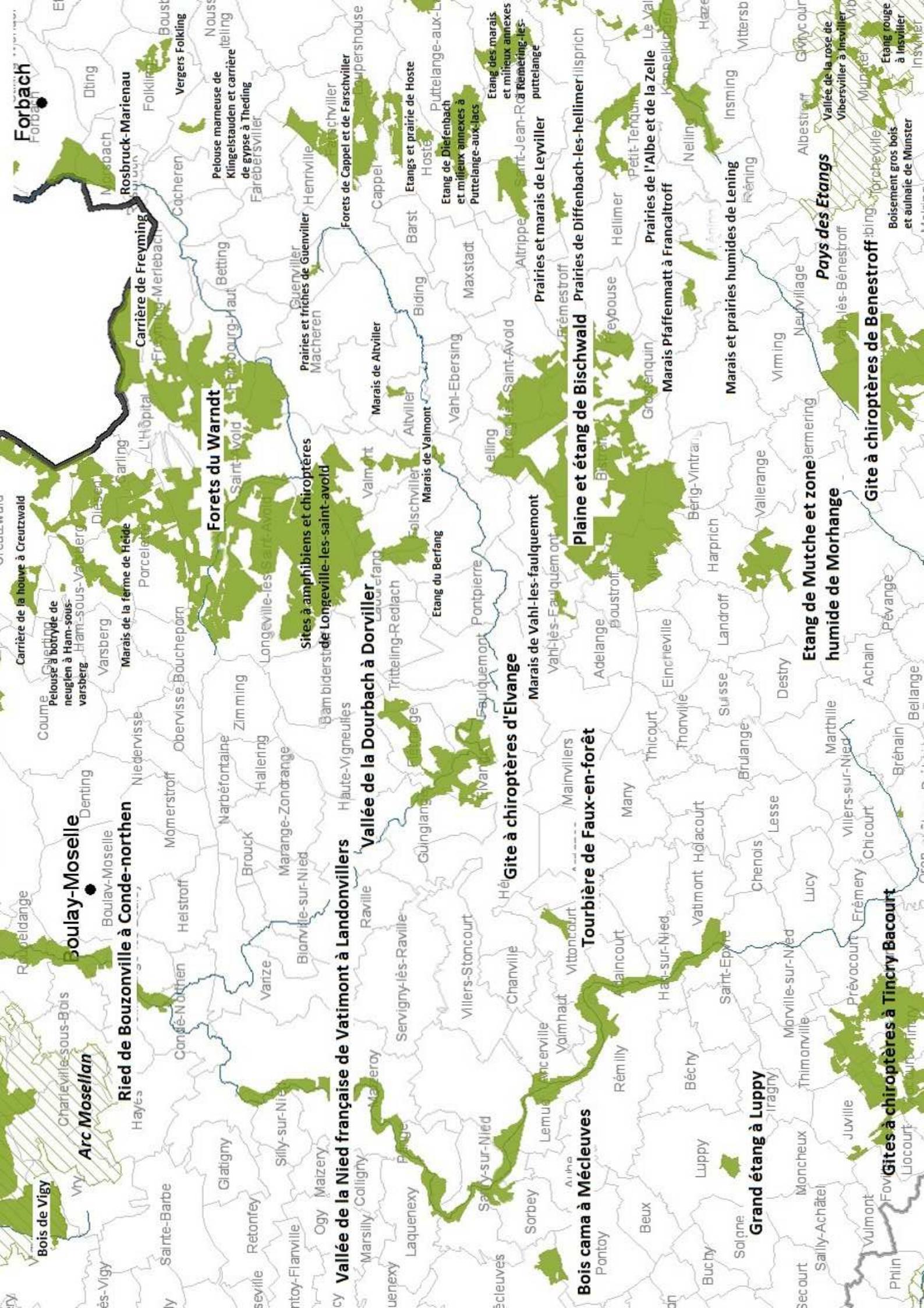
Date d'édition : 22/10/2014
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4/100244>

- d'assurer la libre circulation de la dynamique hydraulique du cours d'eau ; de limiter l'extension des zones urbanisées aux zones les moins intéressantes du point de vue patrimonial
- de maintenir une mosaïque d'habitats le long de la rivière, de restaurer et de protéger les milieux tourbeux

- de mettre en place un suivi des populations d'Azuré des paluds et Cuivré des marais pour mieux connaître le cycle biologique de ces deux espèces

FR4100244 - Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff





Annexe 5

Projet de convention Lettres d'intention des exploitants agricoles Lettres de désistement

CONVENTION POUR LE RECYCLAGE AGRICOLE DE DIGESTATS, COMPOST ET EAUX DE LAGUNE DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

Le présent accord est établi

ENTRE

SUEZ Organique
38, avenue Jean Jaurès
78440 GARGENVILLE
représentée par Mme Anne-Valérie
GOULARD
En sa qualité de Directeur Général

dénommé "Producteur" des déchets

D'UNE PART

« raison sociale »
« nom – prénom »
« adresse complète »

dénommé "Agriculteur utilisateur"

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

AU PREALABLE les parties rappellent :

1 / Le présent accord porte sur l'organisation du recyclage agricoles de digestats, de compost et des eaux de lagune du Centre de Valorisation Organique de Faulquemont sur des parcelles indiquées en annexe, dans des conditions respectueuses de la réglementation ainsi que des pratiques agronomiques rationnelles et de l'environnement.

2 / Le présent accord s'inscrit dans le cadre *du cahier des charges relatif au recyclage des déchets établi par les Missions de recyclage agricole et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse*.

La mise en oeuvre du recyclage est l'aboutissement d'une étude préalable réalisée de concert entre le "Producteur" et l' "Agriculteur utilisateur".

La partie du plan d'épandage initial qui concerne l'exploitation est acceptée par les signataires de la présente convention.

3 / Le producteur de digestat, compost et eaux de lagune s'engage à les épandre selon la réglementation en vigueur.

Chapitre 1 - ENGAGEMENTS

Le "Producteur" s'engage à ne livrer les différents produits du site qu'aux agriculteurs ayant signé une convention du type de la présente avec lui-même.

L' "Agriculteur utilisateur" s'engage à n'accepter et n'épandre que les produits des "Producteurs" avec lesquels il aura signé une convention du type de la présente et respecter le principe

1 parcelle ⇔ un déchet d'un seul producteur.

En cas d'impossibilité d'épandage, le "Producteur" éliminera ses digestats par une filière alternative.

Chapitre 2 - PRODUCTION DES DIGESTATS

Le Centre de Valorisation Organique est une plate-forme regroupant les activités de compostage et de méthanisation.

a) L'unité de méthanisation

La part des matières entrantes valorisées est la suivante :

- 31% de soupe de déconditionnement provenant du site de compostage de Toul.
- 28 % de digestats liquides provenant du méthaniseur du SYDEME
- 19 % de boues urbaines pâteuses
- 9% d'huiles alimentaires usagées
- 6% de matières stercoraires
- 3% de biodéchets de la restauration collective et des déchets assimilables aux biodéchets ménagers provenant de la grande distribution et / ou de la restauration commerciale
- 1 % proviennent des déchets verts

b) La plate-forme de compostage

Les différents apports se répartissent de la façon suivante :

- boues de stations d'épuration urbaines pâteuses
- matières organiques d'origines végétales n'ayant pas subi de traitement chimique (déchets verts et ligneux, rebuts de fabrication de l'industrie agro-alimentaire végétale, paille)
- matières organiques d'origines animales (fumiers, fientes, matières stercoraires).

c) La lagune

La lagune est composée de deux bassins disposés en série ayant un volume total de 5 000 m3. Ces bassins permettent un pré-traitement des eaux de voiries et des eaux de ruissellement de la plate-forme de compostage.

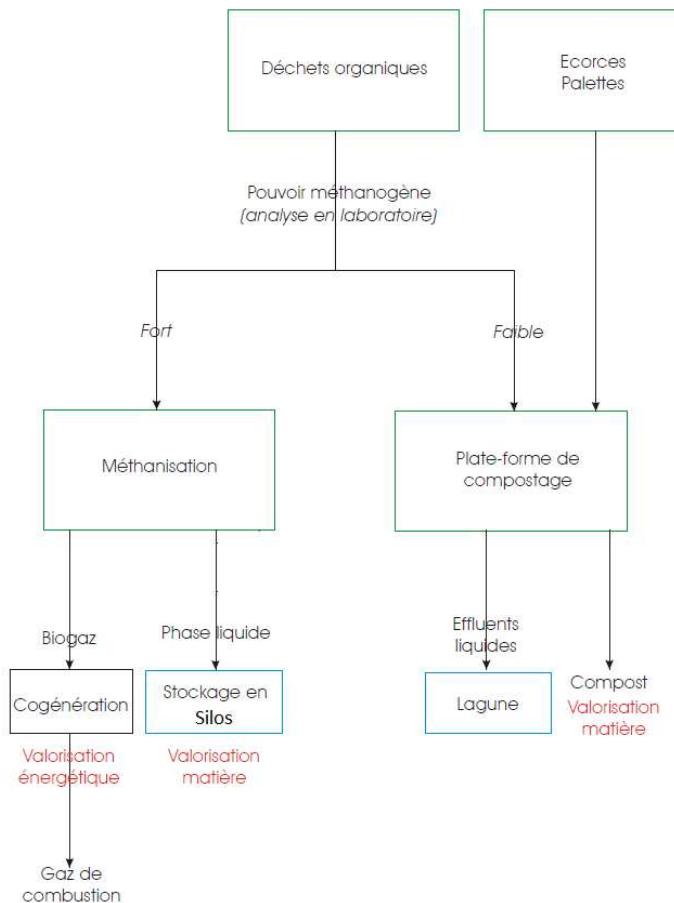
Actuellement les eaux de la lagune sont envoyées à la station d'épuration de Créhange pour y être traitées.

Le "Producteur" est tenu d'informer l' "Agriculteur utilisateur" de toute modification importante des déchets traités en compostage et par le méthaniseur. Si un tel événement entraîne une modification substantielle de la qualité du digestat, du compost et des eaux de lagune l' "Agriculteur utilisateur" pourra résilier le présent accord dans les conditions prévues à l'article 8.1 du présent accord.

Chapitre 3 - IDENTIFICATION DES PRODUITS

Article 3.0 : Désignation des produits livrés

Le schéma suivant synthétise les différentes activités du Centre de Valorisation Organique :



Les trois catégories de produits proposés à la valorisation agricole présentent un intérêt agronomique pour les cultures et pour les sols du fait de leurs teneurs en éléments fertilisants (azote, phosphore, potassium) et en éléments structurants (matière organique, calcium).

Il s'agit de :

- digestats liquides d'une siccité moyenne de 9 % ;
- compost d'une siccité moyenne de 56,9 % ;
- eaux de lagune d'une siccité moyenne de 1,12 %.

Les teneurs en éléments traces des digestats livrées sont inférieures aux teneurs limites précisées dans la réglementation en vigueur (arrêté du 17/08/1998).

Article 3.1 : Volume de production recyclé en agriculture

Le "Producteur" livrera annuellement et pendant la durée de la présente convention, environ :

- 17 000 m³ de digestats liquides ;
- 2000 t de compost ;
- 10 000 m³ d'eau de lagune ;

auprès de l'ensemble des "Agriculteurs utilisateurs" avec lesquels il a signé une convention.

Chapitre 4 - CONTROLE DE LA QUALITE

Article 4.0 - Qualité des produits à épandre

Le "Producteur" est responsable de la qualité des digestats, composts et eaux de lagune et de leurs contrôles dans les conditions précisées dans l'étude préalable. Les analyses, réalisées par un laboratoire agréé, portent sur le dosage des éléments traces, des composants fertilisants énumérés dans l'arrêté du 17/08/98, et sur tous autres éléments désignés dans l'étude préalable.

Une procédure d'identification de chaque échantillon à analyser est mise en place (marquage de lots).

Réglementation en vigueur :

Eléments Traces Métalliques dans les produits à épandre (en mg par kg de matière sèche)

	cadmium	chrome	cuivre	mercure	nickel	plomb	zinc	Cr+Cu+Ni+Zn
Valeur limite	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
75 % valeur limite	7,5	750	750	7,5	150	600	2250	3000

Composés-Traces Organiques dans les produits à épandre :

COMPOSES-TRACES ORGANIQUES	VALEUR LIMITE DANS LES DIGESTATS (mg/kg MS)	
	Cas général	Epandage sur pâtures
Total des 7 principaux PCB*	0,8	0,8
Fluoranthène	5	4
Benzo(b) fluoranthène	2,5	2,5
Benzo(a) pyrène	2	1,5

* PCB : 28, 52, 101, 118, 138, 153, 180

Les dosages d'éléments traces, dépassant 75 % de la valeur limite ou toute variation suspecte, entraînent un plan de contrôle immédiat et intensif pour l'élément considéré, jusqu'au retour à la normale, par le "Producteur" (recherches sur l'origine des déchets méthanisés, analyse des lots à livrer...).

Le "Producteur" augmentera la fréquence des analyses et tiendra informés les "Agriculteurs utilisateurs" et ce jusqu'au retour d'une situation normale.

De même en cas de nouveau gisement susceptible de modifier la qualité des digestats et du compost, les paramètres spécifiques à la nature du gisement feront l'objet d'au moins 1 analyse/mois sur digestats liquides, durant les 2 mois qui suivent l'admission du nouveau gisement.

Tout dépassement de dosage d'un paramètre, par rapport aux valeurs des tableaux ci-dessus, entraînera un retrait immédiat des produits destinés à l'épandage, une information de l' "Agriculteur utilisateur" par le "Producteur", jusqu'au retour à la conformité constatée par analyses.

Avant chaque livraison, le "Producteur" transmet à l' "Agriculteur utilisateur" une fiche de marquage correspondant au lot à livrer.

Dans le cadre du bilan annuel de campagne, l'"Agriculteur utilisateur" sera destinataire de l'ensemble des résultats relatifs à la qualité des produits à épandre.

Article 4.1 : Respect des doses d'épandage

Le "Producteur" ou son prestataire, l' "Agriculteur utilisateur" veillent au respect des doses d'épandage des différents produits à épandre. Ces doses ont été définies avec son accord et en respectant la réglementation, elles sont indiquées sur le Programme Prévisionnel d'Epannage annuel (PPE).

Article 4.2 : Qualité des sols

Le "Producteur" fait réaliser des analyses de sol selon la réglementation en vigueur. Les analyses sont confiées à un laboratoire agréé et financées par le "Producteur".

Réglementation en vigueur - (en mg par kg de sol sec)

	cadmium	chrome	cuivre	mercure	nickel	plomb	séléinium	zinc
teneurs limites	2	150	100	1	50	100		300

Chapitre 5 - ORGANISATION DE LA FILIERE DE RECYCLAGE

Article 5.0 : Stockage des digestats

Des capacités de stockage aménagées doivent être prévues par le "Producteur" pour respecter les différentes périodes où l'épandage est soit interdit, soit rendu impossible. Toutes dispositions doivent être prises pour que les stockages ne soient pas l'objet de gênes ou de nuisances pour le voisinage, et n'entraînent pas de pollution des eaux ou des sols par ruissellement ou infiltration.

Quatre sites de stockage des digestats avec quatre silos d'une capacité utile de 1250 m³ sont implantés sur le site de Faulquemont, trois silos supplémentaires de 1250 m³ chacun externalisés chez les exploitants à Glatigny, Verny et Brulange. Le total est donc de 8750 m³ de stockage de digestats liquides.

D'autres silos supplémentaires pourront être installés ultérieurement.

Article 5.1 : Préalables à la livraison et à l'épandage

Le calendrier des livraisons est défini tous les ans dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Epannage annuel (PPE).

Au cas où exceptionnellement, la production de digestats, compost et eaux de lagune destinée au recyclage agricole ne permettrait pas d'honorer en totalité les engagements ci-dessus, le "Producteur" s'engage à informer l' "Agriculteur utilisateur" 1 mois avant l'époque de livraison prévue.

L' "Agriculteur utilisateur s'engage à avertir le "Producteur", le plus rapidement possible, du changement d'exploitation d'une parcelle devant recevoir les différents produits à épandre si ce changement remet en cause le calendrier d'épandage établi.

Avant toute livraison ou épandage, le "Producteur" s'assure de la disponibilité des parcelles prévues auprès de l' "Agriculteur utilisateur" et prévient ce dernier du démarrage des opérations.

Article 5.2 : Livraison des produits à épandre

Le "Producteur" fournira annuellement et pendant la durée de la présente convention environ :

- 1530 tonnes de MS de digestats ;
- 505 tonnes de MS de compost ;
- 112 tonnes de MS d'eau de lagune.

A savoir que d'une année sur l'autre, les quantités de produits par type pourront varier.

Les "Agriculteurs utilisateurs" prendront cette production sur les parcelles incluses dans le périmètre et retenues dans le PPE.

Le calendrier des livraisons suivra le Programme Prévisionnel d'Epandage annuel.

Les digestats, compost et eaux de lagune sont livrés, au frais de TERRALYS par une ou plusieurs entreprises de transport, sur les parcelles et les stockages délocalisés.

La reprise des digestats des sites de stockage délocalisés aux parcelles est prise en charge par le "Producteur".

L'épandage des différents produits sur les parcelles est pris en charge par l "Agriculteur utilisateur".

Tous incidents ou dégâts provoqués sur les voiries par le Livreur ne peuvent engager la responsabilité de l'"Agriculteur utilisateur".

Article 5.3 : Epandage des produits à épandre

L'épandage des digestats, compost et eaux de lagune est réalisé par une ou plusieurs entreprises pouvant être l' « agriculteur utilisateur » et agréées préalablement par le « Producteur ».

Le matériel adapté aux épandages de digestats est à minima équipé de pendillards.

La commande de travaux à l "Epandeur" ayant été effectuée par l "Agriculteur utilisateur", tout conflit entre l "Agriculteur utilisateur" et l "Epandeur" est à régler entre eux. Le "Producteur" peut être sollicité dans le cas où les prestations de l "Epandeur" sont coordonnées, sur demande de l "Agriculteur utilisateur" par le "Producteur".

Le "Producteur" s'assure que l "Epandeur" respecte les contraintes d'épandage particulières à chaque parcelle, et applique la réglementation en vigueur.

A la fin de chaque séquence d'épandage, un document récapitulatif des épandages (date, parcelle, quantité et surfaces épandues) sera signé par l "Agriculteur utilisateur" et transmis au "Producteur" par l "Epandeur". Une copie du bon de livraison, signé des parties, sera laissée aux exploitants en zones vulnérables qui doivent l'adoindre à leur cahier d'épandage.

Chapitre 6 - SUIVI DU RECYCLAGE AGRICOLE

Article 6.0 : Cadre général

Le "Producteur" adhère à la politique d'encadrement du recyclage, mis en oeuvre en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Régionale et l'Agence de l'Eau, et applique les principes suivants :

- précaution,
- transparence et traçabilité,
- proximité.

Article 6.1 : Suivi du recyclage agricole

En plus des programmes de contrôle de qualités des produits à épandre et des sols, le "Producteur" met en oeuvre un suivi de ses épandages agricoles.

Le Programme Prévisionnel d'Epandage annuel :

Le programme prévisionnel d'épandage est élaboré conjointement entre le "Producteur" ou son prestataire et l' « agriculteur utilisateur » lors d'un entretien individuel dans le courant de l'automne-hiver de la campagne précédent les épandages.

Un calendrier des livraisons est établi par le "Producteur" ou de son prestataire. Dans ce cadre seront identifiées les parcelles réceptrices de digestat, compost et eaux de lagune, les doses et

quantités de produits particuliers à chaque parcelle concernées.
A cette occasion, seront réactualisées, si nécessaire, les préconisations particulières à chaque parcelle.

Le programme prévisionnel pour les épandages de printemps est consolidé au plus tard pour le 15 décembre.

En début d'année civile, le « Producteur » établi un calendrier des livraisons défini pour l'année à venir et le transmet à l' « agriculteur utilisateur » avant le 15 février pour les parcelles situées en zones vulnérables ou au plus tard 1 mois avant l'époque de livraison prévue. »

Le Cahier d'Epandage :

Le "Producteur" avec l'aide de l" "Agriculteur utilisateur" tient à jour un **Cahier d'Epandage** précisant pour chaque parcelle épandue, la référence de la parcelle, les dates de livraison et épandage, les surfaces et quantités réellement épandues, la culture précédente et à venir, et tout autre paramètre demandé par la réglementation en vigueur.

Il archive ce document et le tient à disposition des services concernés

Le Bilan Annuel de campagne :

En début de chaque année civile, Le "Producteur" réalise une synthèse des informations relatives à son opération pour l'année écoulée

L'Etat pourra effectuer des contrôles, chez les uns ou chez les autres.

Article 6.2 : Information des tiers

Le "Producteur" réalisera une information générale sur l'opération mise en place et tiendra compte, à l'occasion, de l'avis émis par les communes d'accueil, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre 7 - DUREE DE LA CONVENTION - CONDITIONS DE RESILIATION

Article 7.0 - Durée

La durée de la présente convention est fixée à 3 ans à compter du.....
Elle est reconductible tacitement de 3 ans en 3 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec préavis de 3 mois avant la date d'expiration.

Article 7.1 : Résiliation sans indemnité à la demande de l'une ou l'autre des parties

Elle peut être demandée pour les motifs suivants sans préavis

1/ *Rupture des engagements de l" "Agriculteur utilisateur"*

2/ *Rupture des engagements du "Producteur"*

Article 7.2 : Caducité de plein droit de la convention, sans indemnités

En cas de cessation d'activité, l" "Agriculteur utilisateur" proposera la poursuite de l'accord à son successeur.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans indemnités:

* en situation où une modification de la réglementation rendrait l'épandage prévu impossible,

* et pour tout autre cas de force majeure.

Chapitre 8 - CONTESTATION

Les contestations quant à l'interprétation ou l'exécution des clauses de la convention ne peuvent être émises que par le "Producteur" et l' "Agriculteur utilisateur".

Chapitre 9 - AVENANTS

La présente convention peut être modifiée à tout moment d'un commun accord entre les deux parties, sur demande formulée par l'une d'entre elles en faisant un avenant qui devra être signé dans les 3 mois qui suivent la parution des textes officiels.

Fait à le
en trois exemplaires.

L'"Agriculteur utilisateur"

Le "Producteur"

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur Alain Térsme, représentant de l'exploitation
ETATL du Moulin Neuf, sise àGuinglange, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait àGuinglange....., le ..1-12-2014

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur ANTHONY BURAT, représentant de l'exploitation
EARL de la colline Bleue, sise à DENTING,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait àDENTING....., le 26/01/15

Signature, tampon

EARL DE LA COLLINE BLEUE
Ferme Neuve - 17, Rue Principale
57220 DENTING
Tél : 03 87 79 22 89
Capital social : 66000 €
RCS : Metz TI 494901697
Siret : 49490169700016
N° TVA : FR 17494901697'

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur BAYER, CHRISTIAN, représentant de l'exploitation
BAYER, CHRISTIAN, sise à LAUDRE FANG,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Créhange, le 23/10/14.

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur BELLAY Florian, représentant de l'exploitation
G.A.C du Lac, sise à Luppy, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Luppy, le 15 oct 2014

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur Jme Becker Sandra, représentant de l'exploitation
Becker Sandra, sise à Arraincourt, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assoulement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Arraincourt, le 10.10.14

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur BOUCHE LALI, représentant de l'exploitation
....., sise à Ende Wutten 57210,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Ende Wutten, le 12/11/2015

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTER D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur CRATZ Didier, représentant de l'exploitation
GAEC CRATZ, sise à ARRAINCOURT, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Arraincourt, le 04 novembre 2014

Signature, tampon

GAEC CRATZ

4, rue de la Mairie

57380 ARRAINCOURT

Tél. / Fax 03 87 01 06 82

Siret 450 416 524 00012

TVA FR 08 450 416 524

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur DESHAYES Dominique, représentant de l'exploitation
..... EARL DESHAYES CRD, sise à 22 rue des Marronniers 57340 CONTHIL
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assottement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Conthil, le 5/11/14

Signature, tampon

Entreprise DESHAYES Dominique
22 rue des Marronniers
57340 CONTHIL
Tél./Fax 03 87 88 38 77
Siret 453 044 646 00025

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur DENIS NICKEL, représentant de l'exploitation GAEC DE RELLING, sise à 57690 CREHANGE, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à CREHANGE, le 21-01-2015

Signature, tampon

GAEC de RELLING
57690 CREHANGE
RCS 383 198 439

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur GALLET Edouard, représentant de l'exploitation
....., sise à Noisseville,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Noisseville, le 20/03/15.

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**

GALLET Edouard
12 , rue de la Fontaine
57645 NOISSEVILLE



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur G.FYER Jérôme, représentant de l'exploitation
EARL de l'abreuvoir, sise à Varize (57220),
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Varize, le 09/01/2015.

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**

G.Fyer
EARL DE L'ABREUVOIR
59 BIS RUE PRINCIPALE
57220 VARIZE
N° TVA FR14483951851



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, MonsieurGuillaume Résis....., représentant de l'exploitationGuillaume Résis....., sise àBrouck....., déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à ...Brouck....., le ...26.11.14...

Signature, tampon

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guillaume", is written over a red oval stamp.

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur TAIGER Christophe, représentant de l'exploitation
EARL FLEURETTE, sise à HELSITROFF,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Hebotsstroff, le 14/01/2015.

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**

EARL FLEURETTE
2, Chemin en Preyl
57220 HELSTROFF
SIRET 403 241 607 00031
CAPITAL 185 400 €



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, MonsieurH.R. ENER....., représentant de l'exploitationF.A.R.L. St Jean....., sise àFerme St Jean'....., déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait àSt Jean....., le 23 Décembre 2014

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur LALLEMENT Claude, représentant de l'exploitation
LALLEMENT, sise à HERNY 57580, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à HERNY, le 31-10-14

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur LEMALE J.-F., représentant de l'exploitation
GAEC de la Gât d'Or, sise à VILLERS sur NIED, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à VILLERS sur NIED, le 4 - 11 - 2014

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur LEROND Jean Marie, représentant de l'exploitation
G.A.F.C. / E.S. BAUGÉE, sise à CHANVILLE, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à CHANVILLE, le 10.02.2015

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur L E C O M T E Y V E S, représentant de l'exploitation
EARL du PETIT-MARAIS, sise à RETON FEEY,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à St. Brieuc, le 23-12-2014

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur Emmanuel MAYOT, représentant de l'exploitation
....., sise àPont-à-Damangeville / Parayre
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait àParayre....., le4.11.2014

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur Natyszczak Jean-Yves, représentant de l'exploitation
....., sise àCheney près Faulquemont, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait àCheney, le01/12/14

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

LETTER D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur MARINGER Olivier, représentant de l'exploitation
SCEA DES FRENES, sise à Pournay LAGRASSE et Frécourt
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Pournay, le 26/11/2014

Signature, tampon

Olivier MARINGER
FERME D'AVIGY
57420 POMMERIEUX

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur NOROT Bemait-Jean, représentant de l'exploitation
EARL Native Drôme, sise à Venoy, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assottement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Venoy, le 4.12.2015.

Signature, tampon



**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

LETTER D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur N. Optin Cyril, représentant de l'exploitation
EARL des Grands Jardins, sise à Suisse,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Suisse, le 9 mars 2015

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**





TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur Noel Pierrick, représentant de l'exploitation
Noel Pierrick, sise à Baudrecourt, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Baudrecourt, le 13.10.2014

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, MonsieurNOIROT René....., représentant de l'exploitation
EARL du Faye....., sise àVerny.....,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait àVerny....., le9/12/15....

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur PAYOT Laurent, représentant de l'exploitation
spée de chevalier, sise à Fouliancy, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Fouliancy, le 7/10/14

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, Monsieur *RENY Yoann*, représentant de l'exploitation
....., sise à *Plappercourt*, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à *Plappercourt*, le *6/01/2015*

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur RICHARDIN VINCENT....., représentant de l'exploitation
EARL DU COLOMBIER....., sise à RAVILLE.....,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à RAVILLE....., le 23/12/14.

Signature, tampon

EARL du COLOMBIER
15, rue du Patural
57530 RAVILLE
Tél. 03 87 52 16 99
Siret 381 948 306 00034 APE 0111Z
TVA FR32 381 948 306

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, MonsieurSchmitt Christian....., représentant de l'exploitationFARL des Amis....., sise àDenting....., déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait àDenting....., le27/10/11/15.....

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur SEICHEPINE PATRICK, représentant de l'exploitation
GAEC Ferme de Bening, sise à GROSTENQUIN, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Grostenquin, le 26/11/2011

Signature, tampon



**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur SCHARFF Nancie, représentant de l'exploitation
FARL de la ferme St Jean, sise à FARSCHVILLER,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à FARSCHVILLER, le 10-2-2015

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE**

DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur SCHANFF Michel, représentant de l'exploitation
EARL du Saulnois, sise à Dain en Saulnois 54580 Renilly
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Dain, le 10 - 2 - 2015

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE

Je soussigné, Monsieur Thiel Marc, représentant de l'exploitation GAEC THIEL, sise à Fletrange, déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

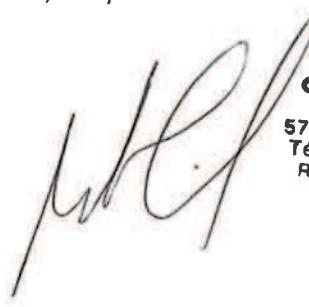
L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait à Fletrange, le 6 Janv. en 2015

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**


GAEC THIEL
DORVILLER
57690 FLETRANGE
Tél. 03 87 94 33 57
R.C.S. 384 217 162



TERRALYS
Site de Humus Innovation
ZI du carreau
57690 CREHANGE

**LETTRE D'INTENTION
CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE des DIGESTATS, des COMPOSTS et des
EAUX de LAGUNE
DE L'UNITE DE METHANISATION de CREHANGE**

Je soussigné, MonsieurLéonard....., représentant de l'exploitation
.....SCEA de Léovillers....., sise àLéovillers.....,
déclare avoir l'intention d'intégrer le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation
d'Humus Innovation, sous réserve des conditions suivantes :

- ⇒ gratuité du produit,
- ⇒ conformité des digestats à la réglementation en vigueur (arrêté du 17 août 1998, zones vulnérables) ;
- ⇒ mise en place d'un suivi agronomique (analyses régulières des digestats et des sols épandus),
- ⇒ information des agriculteurs.

Je mets à disposition des terres agricoles que je sais non concernées par un autre plan d'épandage de type « déchets ».

Je m'engage à valoriser sur mes terres, des digestats liquides, ainsi que des composts non normalisés ou des eaux de lagune du site de Créhange.

L'étude de mon assolement, des parcelles et des sols pourra être réalisée par la société TERRALYS afin de définir le potentiel de surface épandable pour le recyclage du produit sur les parcelles que je mets à disposition.

J'ai pris connaissance des dispositions générales de mise en agriculture des « matières à épandre ». Les détails seront discutés ultérieurement lors de l'établissement d'un contrat entre le producteur et les agriculteurs utilisateurs.

Fait àLéovillers....., le13/11/2014.....

Signature, tampon

**VALORISER
LES POTENTIELS
DU DÉCHET
ORGANIQUE**

SCEA DE LÉOVILLERS
Ferme de Léovillers - VARIZE
57530 COURCELLES-CHAUSSY
Tél / Fax 03 87 64 03 27
RCB Metz Siret : 441 398 161 00014

HAGANIS
Régie du SIVOM de l'agglomération messine
Rue du trou aux serpents
57050 METZ

Recommandé avec AR

DATE : le 09 Octobre 2015

OBJET : Retrait de parcelles agricoles du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Maxe

Monsieur,

Par la présente, je vous informe de mon souhait de retirer du plan d'épandage des boues de la station de la Maxe, les parcelles identifiées dans le tableau :

Ilots	Références cadastrales (Section) : numéro de parcelle	Communes	Surfaces (ha)
3	(08) : 28	TINCRY	7,65
3A	(05) : 7	BACOURT	0,44
14	(68) : 2à8 ; (67) : 23à29	LUPPY	48,33

Une copie de ce courrier est adressée aux services de la Direction Départementale des Territoires.

Vous en souhaitant bonne réception, meilleures salutations.

GAEC DU LAC
M. BELLOY Florian
33 Rue de Tragny
57 580 LUPPY



HAGANIS
Régie du SIVOM de l'agglomération messine
Rue du trou aux serpents
57050 METZ

Recommandé avec AR

DATE : le 09 Octobre 2015

OBJET : Retrait de parcelles agricoles du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Maxe

Monsieur,

Par la présente, je vous informe de mon souhait de retirer du plan d'épandage des boues de la station de la Maxe, les parcelles identifiées dans le tableau :

Ilots	Références cadastrales (Section) : numéro de parcelle	Communes	Surfaces (ha)
3	(19) : 56à66	CHANVILLE	4,67
11	(18) : 50	CHANVILLE	11,99
13	(20) : 135	CHANVILLE	7,13
15	(21) : 39à42	ANCERVILLE	10,84
15A	(20) : 144à147	CHANVILLE	4,48
16	(19) : 53 ; (20) : 103,104	CHANVILLE	4,85
22	(19) : 13à15	VOIMHAUT	3,14
27	(19) : 1,2 ; (20) : 102	CHANVILLE	7,73

Une copie de ce courrier est adressée aux services de la Direction Départementale des Territoires.

Vous en souhaitant bonne réception, meilleures salutations.

GAEC DES BAUGES
M. LEROND Jean Marie
30 Rue principale
57 580 CHANVILLE



**Communauté de Communes
du Pays boulageois
29, rue de Sarrelouis
57220 BOULAY MOSELLE**

Recommandé avec AR

DATE : le 09 Octobre 2015

OBJET : Retrait de parcelles agricoles du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Boulay-Moselle

Monsieur le Maire,

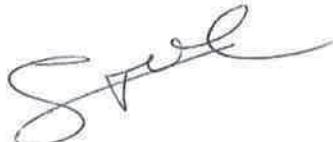
Par la présente, je vous informe de mon souhait de retirer du plan d'épandage des boues de la station de Boulay-Moselle, les parcelles identifiées dans le tableau:

Ilots	Références cadastrales (Section) : numéro de parcelle	Communes	Surfaces (ha)
1	(15) : 27,28,20 à 24	HELSTROFF	29,00
3	(18) : 29	HELSTROFF	5,78
4	(18) : 1 à 5	HELSTROFF	13,99
7	(20) : 30 et 36 en partie, 39, 40 et 41 en partie	HELSTROFF	7,06
8	(20) : 5	HELSTROFF	3,94
104	(04) : 4 à 7	GUINKIRCHEN	3,21
106	(04) : 29	GUINKIRCHEN	3,30

Une copie de ce courrier est adressée aux services de la Direction Départementale des Territoires.

Vous en souhaitant bonne réception, meilleures salutations.

EARL FLEURETTE
M. JAGER Christophe
2, chemin en Preyl
57 220 HELSTROFF



Mairie de Courcelles-Chaussy
Place du temple
57 530 COURCELLES CHAUSSY

A l'attention de Monsieur Le Maire

Recommandé avec AR

DATE : le 09 Octobre 2015

OBJET : Retrait de parcelles agricoles du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Courcelles-Chaussy

Monsieur,

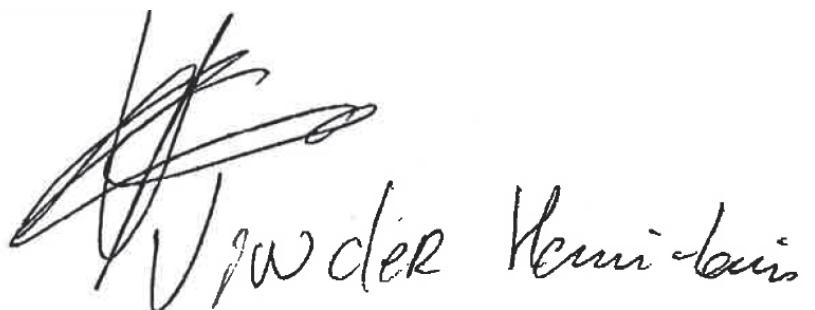
Par la présente, je vous informe de mon souhait de retirer du plan d'épandage des boues de la station de Courcelles-Chaussy, les parcelles identifiées dans le tableau:

Ilots	Références cadastrales (Section) : numéro de parcelle	Communes	Surfaces (ha)
1	(699-18) : 88 à 92, 103, 104, 107, 108	VARIZE	21,05
2	(3) : 26 à 34	VARIZE/BANNAY	4,15
10	(699-18) : 1 à 4 / (699-19) : 4 à 7, 10 à 13	VARIZE	18,73

Une copie de ce courrier est adressée aux services de la Direction Départementale des Territoires.

Vous en souhaitant bonne réception, meilleures salutations.

SCEA DE LEOVILLERS
M. VINCLER Henri-Louis
Ferme de Léovillers
57 530 COURCELLES CHAUSSY



HAGANIS
Régie du SIVOM de l'agglomération messine
Rue du trou aux serpents
57050 METZ

Recommandé avec AR

DATE : le 09 Octobre 2015

OBJET : Retrait de parcelles agricoles du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Maxe

Monsieur,

Par la présente, je vous informe de mon souhait de retirer du plan d'épandage des boues de la station de la Maxe, les parcelles identifiées dans le tableau :

llots	Références cadastrales (Section) : numéro de parcelle	Communes	Surfaces (ha)
11	(9) : 40 à 59,62	MAXSTADT	35,52
12	(8) : 7, en partie, 23 en partie,	MAXSTADT	6,83
13	(10) : 455,46	MAXSTADT	2,25

Une copie de ce courrier est adressée aux services de la Direction Départementale des Territoires.

Vous en souhaitant bonne réception, meilleures salutations.

EARL de la ferme Saint Jean
M. SCHARFF Maurice
70 Rue principale
57 450 FARSCHVILLER



Mairie de Farébersviller
Place de Lorraine
57450 FAREBERSVILLER

A L'attention de Monsieur le Maire

Recommandé avec AR

DATE : le 09 Octobre 2015

OBJET : Retrait de parcelles agricoles du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Farébersviller

Monsieur le Maire,

Par la présente, je vous informe de mon souhait de retirer du plan d'épandage des boues de la station de Farébersviller, les parcelles identifiées dans le tableau :

Ilots	Références cadastrales (Section) : numéro de parcelle	Communes	Surfaces (ha)
19	(12) : 140 à 162, 232 à 251, 258 à 260, 479, 480, 495 à 497, 527, 713 ; (11) : 74 à 130, 153 à 211, 296 à 298, 300 à 309 ; (9) : 56, 58 à 68, 70 à 88, 135, 142 à 144, 147, 157 ; (13) : (3, 5, 7, 8, 11, 12, 15, 16, 19, 20, 21, 24, 28, 29, 32, 33, 36, 37, 40, 41, 44) en partie	FARSCHVILLER	29,05
20	(10) : (116, 117, 119, 122, 123, 126, 127, 129, 130, 132, 134, 135, 138, 1 39, 142, 143, 146, 147, 150, 151, 154, 155, 158, 159, 162, 163, 18 7, 197) en partie	FARSCHVILLER	6,89
24	(13) : 159 à 170 en partie, 173 à 189, 191 à 194, 198, 199, 202, 203, 207, 209 à 300, 305 à 307 , 309 à 328 ; (14) : 1 à 10, 209 ; (15) : 1 à 34, 372, 378 à 381 ; (12) : 351 à 362, 364 à 368, 399 à 409, 422 à 427, 441 à 464, 529, 588, 592, 536 à 541, 620, 621	FARSCHVILLER	32,90
25	(13) : 133, 135 à 152, 483 à 497, (159 à 166) en partie	FARSCHVILLER	4,98

Une copie de ce courrier est adressée aux services de la Direction Départementale des Territoires.

Vous en souhaitant bonne réception, meilleures salutations.

EARL de la ferme Saint Jean
M. SCHARFF Maurice
70 Rue principale
57 450 FARSCHVILLER



DREAL de Lorraine
15, rue Claude Chappe
BP 950038
57 071 METZ Cedex 3

DATE : le 01 Février 2016

OBJET : Retrait de parcelles agricoles du plan d'épandage des boues de la fromagerie Compagnie des fromages et Riches Monts

Monsieur,

Par la présente, je vous informe de mon souhait de retirer du plan d'épandage des boues de la fromagerie Compagnie des fromages et Riches Monts, les parcelles identifiées dans le tableau ci-dessous.

Ilots	Références cadastrales (Section) : numéro de parcelle	Communes	Surfaces (ha)
GFB-01	(09) : 50 en partie	MORHANGE	1,80
GFB-02	(09) : 4 à 8, 32, 34 en partie	MORHANGE	15,36
		TOTAL	17,16

Une copie de ce courrier est adressée à la laiterie Compagnie des fromages et Riches Monts.

Vous en souhaitant bonne réception, meilleures salutations.

GAEC DE LA FERME DE BENING

M. SEICHEPINE Patrick

Ferme de Bening

57 660 GROSTENQUIN



Annexe 6

Bilan CORPEN des exploitations

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	EARL du Moulin Neuf		Numéro exploitation :	ALJ	
SAU (ha) :	136		Surface mise à disposition (ha) :	16,18	
ASSEOLEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	35,0			
Colza	35 q/ha	15,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	15,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	18,0			
Orge de printemps	50 q/ha	4,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	5,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :	92,0				
Prairie perm.	7 t MS/ha	70,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :	70,0				
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	45	5	1,000	45,00	18,75
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	30	5	0,294	8,82	3,68
G 1-2 ans	30	5	0,494	14,82	6,18
GL > 2 ans	15	5	0,624	9,35	3,90
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			78,00	32,50	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

487,5 t/an

16,3 ha

40,6 ha

88,5 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

6630

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

23781

Besoins moyens N tot par ha

184

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

170 un. N organique

119 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

15318

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

2409

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

129 avec surface limitée à la SPE calculée

ALJ

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	EARL de la Colline Bleue		Numéro exploitation :	ANP	
SAU (ha) :	86		Surface mise à disposition (ha) :	55,67	
SPE calculée (ha) :	85		Surface épandable matières liquides (ha) :	54,87	
ASSEOLEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	24,0			
Colza	35 q/ha	19,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	0,0			
Féverole	40 q/ha	5,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0			
Orge de printemps	50 q/ha	0,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	11,2			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :	59,2				
Prairie perm.	7 t MS/ha	18,4			
TOTAL surf. non labourées (ha) :	18,4				
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	25	5	0,788	19,71	8,21
G 0-1 an	12	5	0,294	3,53	1,47
G 1-2 ans	6	5	0,494	2,96	1,24
GL > 2 ans	5	5	0,624	3,12	1,30
BV 0-1 an	13	5	0,294	3,82	1,59
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	1	5	0,847	0,85	0,35
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			33,99	14,16	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

212,4 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

7,1 ha

17,7 ha

67,1 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

2889

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

12360

Besoins moyens N tot par ha

146

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

146 un. N organique

112 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

9471

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

1489

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

85 avec surface limitée à la SPE calculée

ANP

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :		BAYER Christian		Numéro exploitation : BAC	
SAU (ha) :	72			Surface mise à disposition (ha) :	69,29
SPE calculée (ha) :		68		Surface épandable matières liquides (ha) :	65,23
ASSEOLEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	72,0			
Colza	35 q/ha	0,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	0,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0			
Orge de printemps	50 q/ha	0,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :		72,0			
Prairie perm.	7 t MS/ha	0,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :		0,0			
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			0,00	0,00	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes	0,0	t/an
Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :	0,0	ha
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :	0,0	ha
Surface restante pour les matières à épandre :	67,8	ha
BILAN CORPEN - AZOTE		
Production d'N organique par les animaux (kg/an)	0	
N organique par autres amendements (kg/an)	0	
Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)	9015	
Besoins moyens N tot par ha	133	133 un. N organique
Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.	133 avec N organique limité à 170 unités/ha	
Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :	9015	
Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :	6,36	
Tonnage des digestats MOY/an, t	1417	
Dose d'apport des digestats (t par ha) :	16	
Hectares par an, au maximum :	68 avec surface limitée à la SPE calculée	
BAC		

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :		GAEC du Lac		Numéro exploitation : BEF	
SAU (ha) :	520			Surface mise à disposition (ha) :	189,39
SPE calculée (ha) :		470		Surface épandable matières liquides (ha) :	171,01
ASSEOLEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	150,0			
Colza	35 q/ha	130,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	50,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0			
Orge de printemps	50 q/ha	80,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :		410,0			
Prairie perm.	7 t MS/ha	100,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :		100,0			
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	120	5	0,788	94,59	39,41
G 0-1 an	60	5	0,294	17,65	7,35
G 1-2 ans	30	5	0,494	14,82	6,18
GL > 2 ans	27	5	0,624	16,84	7,01
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	4	5	0,847	3,39	1,41
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			147,28	61,37	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes	920,5	t/an
Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :	30,7	ha
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :	76,7	ha
Surface restante pour les matières à épandre :	392,8	ha
BILAN CORPEN - AZOTE		
Production d'N organique par les animaux (kg/an)	12519	
N organique par autres amendements (kg/an)	1995	
Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)	65722	
Besoins moyens N tot par ha	140	140 un. N organique
Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.	109 avec N organique limité à 170 unités/ha	
Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :	51208	
Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :	6,36	
Tonnage des digestats MOY/an, t	8052	
Dose d'apport des digestats (t par ha) :	16	
Hectares par an, au maximum :	470 avec surface limitée à la SPE calculée	
BEF		

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT : BECKER Sandra

SAU (ha) : 35
SPE calculée (ha) : 31

Numéro exploitation : BES

Surface mise à disposition (ha) : 26,91
Surface épandable matières liquides (ha) : 23,98

ASSEOLEMENT

Cultures	Rendement	Surface (ha)
Avoine	50 q/ha	0,0
Blé	72,5 q/ha	10,0
Colza	35 q/ha	9,0
Orge d'hiver	62,5 q/ha	4,0
Féverole	40 q/ha	0,0
Mais grain	85 t/ha	0,0
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0
Orge de printemps	50 q/ha	3,0
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	1,0
Jachère		0,0
TOTAL surfaces labourées (ha) :		27,0
Prairie perm.	7 t MS/ha	8,0
TOTAL surf. non labourées (ha) :		8,0

ANIMAUX

	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			0,00	0,00	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

0,0 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :

0,0 ha

Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :

0,0 ha

Surface restante pour les matières à épandre :

31,2 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

0

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

4366

Besoins moyens N tot par ha

140

140 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

4366 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

4366

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

686

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

31 avec surface limitée à la SPE calculée

BES

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT : BOUCHE Lali

SAU (ha) : 98
SPE calculée (ha) : 68

Numéro exploitation : BOL

Surface mise à disposition (ha) : 32,93
Surface épandable matières liquides (ha) : 22,86

ASSEOLEMENT

Cultures	Rendement	Surface (ha)
Avoine	50 q/ha	0,0
Blé	72,5 q/ha	30,0
Colza	35 q/ha	13,0
Orge d'hiver	62,5 q/ha	7,0
Féverole	40 q/ha	0,0
Mais grain	85 t/ha	4,0
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0
Orge de printemps	50 q/ha	0,0
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	4,0
Jachère		0,0
TOTAL surfaces labourées (ha) :		58,0
Prairie perm.	7 t MS/ha	40,0
TOTAL surf. non labourées (ha) :		40,0

ANIMAUX

	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	50	5	0,788	39,41	16,42
G 0-1 an	25	5	0,294	7,35	3,06
G 1-2 ans	25	5	0,494	12,35	5,15
GL > 2 ans	25	5	0,624	15,59	6,50
BV 0-1 an	50	5	0,294	14,71	6,13
BV 1-2 ans	18	5	0,494	8,89	3,71
BV > 2 ans	18	5	0,750	13,50	5,63
T, BV > 2 ans	2	5	0,847	1,69	0,71
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			113,50	47,29	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

709,4 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :

23,6 ha

Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :

59,1 ha

Surface restante pour les matières à épandre :

8,9 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

9648

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

10473

Besoins moyens N tot par ha

154

154 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

12 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

826

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

130

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

8 avec surface limitée à la SPE calculée

BOL

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	GAEC CRATZ		Numéro exploitation :	CRD	
SAU (ha) :	301		Surface mise à disposition (ha) :	236,99	
ASSEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	100,0			
Colza	35 q/ha	75,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	25,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	20,0			
Orge de printemps	50 q/ha	20,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :		240,0			
Prairie perm.	7 t MS/ha	55,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :		55,0			
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	70	5	1,000	70,00	29,17
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	25	5	0,294	7,35	3,06
G 1-2 ans	30	5	0,494	14,82	6,18
GL > 2 ans	7	5	0,624	4,36	1,82
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	7	12	0,494	3,46	3,46
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			100,00	43,68	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

655,3 t/an

21,8 ha

54,6 ha

198,9 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

8500

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

36283

Besoins moyens N tot par ha

143

143 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

110 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

27783

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

4368

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

253 avec surface limitée à la SPE calculée

CRD

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	EARL DESHAYES		Numéro exploitation :	DED	
SAU (ha) :	150		Surface mise à disposition (ha) :	153,43	
ASSEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	50,0			
Colza	35 q/ha	50,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	30,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0			
Orge de printemps	50 q/ha	20,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :		150,0			
Prairie perm.	7 t MS/ha	0,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :		0,0			
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			0,00	0,00	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

0,0 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

0,0 ha

0,0 ha

131,2 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

0

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

18077

Besoins moyens N tot par ha

138

138 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

138 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

18077

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

2842

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

131 avec surface limitée à la SPE calculée

DED

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :		GAEC de Belling		Numéro exploitation : DEM	
SAU (ha) :	350			Surface mise à disposition (ha) :	277,11
SPE calculée (ha) :	309			Surface épandable matières liquides (ha) :	244,50
ASSEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	80,0			
Colza	35 q/ha	90,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	45,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	35,0			
Orge de printemps	50 q/ha	0,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :		250,0			
Prairie perm.	7 t MS/ha	0,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :		0,0			
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	90	6	1,000	90,00	45,00
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	45	6	0,294	13,24	6,62
G 1-2 ans	45	6	0,494	22,24	11,12
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	45	6	0,294	13,24	6,62
BV 1-2 ans	45	6	0,494	22,24	11,12
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	80	3	0,074	5,93	1,48
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total				166,87	81,95

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

1229,3 t/an

41,0 ha
102,4 ha
206,4 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

N organique par autres amendements (kg/an)

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

Besoins moyens N tot par ha

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

14184

0

33495

108

108 un. N organique

63 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

Tonnage des digestats MOY/an, t

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

Hectares par an, au maximum :

19311

6,36

3036

16

190 avec surface limitée à la SPE calculée

DEM

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :		GALLET Edouard		Numéro exploitation : GAE	
SAU (ha) :	136			Surface mise à disposition (ha) :	130,47
SPE calculée (ha) :	130			Surface épandable matières liquides (ha) :	125,47
ASSEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	35,0			
Colza	35 q/ha	35,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	28,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0			
Orge de printemps	50 q/ha	30,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0			
Jachère		8,9			
TOTAL surfaces labourées (ha) :		136,9			
Prairie perm.	7 t MS/ha	0,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :		0,0			
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total				0,00	0,00

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

0,0 t/an

0,0 ha
0,0 ha
130,3 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

N organique par autres amendements (kg/an)

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

Besoins moyens N tot par ha

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

0

0

13748

105

105 un. N organique

105 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

Tonnage des digestats MOY/an, t

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

Hectares par an, au maximum :

6,36

2162

16

130 avec surface limitée à la SPE calculée

GAE

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	EARL de l'Abreuvoir		Numéro exploitation :	GEJ	
SAU (ha) :	96		Surface mise à disposition (ha) :	90,92	
ASSEOLEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	25,0			
Colza	35 q/ha	10,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	15,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	5,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0			
Orge de printemps	50 q/ha	5,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	10,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :	70,0				
Prairie perm.	7 t MS/ha	26,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :	26,0				
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	26	5	0,788	20,49	8,54
G 0-1 an	11	5	0,294	3,24	1,35
G 1-2 ans	17	5	0,494	8,40	3,50
GL > 2 ans	10	5	0,624	6,24	2,60
BV 0-1 an	13	5	0,294	3,82	1,59
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	1	5	0,847	0,85	0,35
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			43,04	17,93	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

269,0 t/an

9,0 ha

22,4 ha

56,6 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

3658

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

12090

Besoins moyens N tot par ha

153

153 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

107 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

8432

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

1326

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

79 avec surface limitée à la SPE calculée

GEJ

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	GUILLAUME Régis		Numéro exploitation :	GUR	
SAU (ha) :	113		Surface mise à disposition (ha) :	75,29	
SPE calculée (ha) :	109		Surface épandable matières liquides (ha) :	72,52	
ASSEOLEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	40,0			
Colza	35 q/ha	25,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	0,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0			
Orge de printemps	50 q/ha	0,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :	65,0				
Prairie perm.	7 t MS/ha	40,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :	40,0				
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	55	5	0,788	43,35	18,06
G 0-1 an	45	5	0,294	13,24	5,51
G 1-2 ans	15	5	0,494	7,41	3,09
GL > 2 ans	20	5	0,624	12,47	5,20
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	2	5	0,847	1,69	0,71
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			78,16	32,57	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

488,5 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

16,3 ha

40,7 ha

68,1 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

6644

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

16054

Besoins moyens N tot par ha

147

147 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

86 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

9410

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

1480

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

92 avec surface limitée à la SPE calculée

GUR

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT : EARL Fleurette

SAU (ha) : 205
SPE calculée (ha) : 157

ASSEOLEMENT

Cultures	Rendement	Surface (ha)
Avoine	50 q/ha	0,0
Blé	72,5 q/ha	57,9
Colza	35 q/ha	27,4
Orge d'hiver	62,5 q/ha	18,0
Féverole	40 q/ha	0,0
Mais grain	85 t/ha	0,0
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0
Orge de printemps	50 q/ha	0,0
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	4,0
Jachère		0,0
TOTAL surfaces labourées (ha) :		107,3
Prairie perm.	7 t MS/ha	88,4
TOTAL surf. non labourées (ha) :		88,4

Numéro exploitation : JAC

Surface mise à disposition (ha) : 87,13
Surface épandable matières liquides (ha) : 66,71

ANIMAUX

	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	38	5	0,788	29,95	12,48
G 0-1 an	19	5	0,294	5,59	2,33
G 1-2 ans	23	5	0,494	11,36	4,74
GL > 2 ans	21	5	0,624	13,09	5,46
BV 0-1 an	13	5	0,294	3,82	1,59
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	1	5	0,847	0,85	0,35
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			64,67	26,95	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

404,2 t/an

13,5 ha

33,7 ha

123,5 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

5497

N organique par autres amendements (kg/an)

550

Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)

23674

Besoins moyens N tot par ha

151

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

151 un. N organique

112 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

17627

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

2772

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

157 avec surface limitée à la SPE calculée

JAC

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT : EARL Saint Léon

SAU (ha) : 311
SPE calculée (ha) : 268

ASSEOLEMENT

Cultures	Rendement	Surface (ha)
Avoine	50 q/ha	0,0
Blé	72,5 q/ha	90,0
Colza	35 q/ha	90,0
Orge d'hiver	62,5 q/ha	60,0
Féverole	40 q/ha	0,0
Mais grain	85 t/ha	0,0
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0
Orge de printemps	50 q/ha	0,0
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0
Jachère		20,0
TOTAL surfaces labourées (ha) :		260,0
Prairie perm.	7 t MS/ha	27,0
TOTAL surf. non labourées (ha) :		27,0

Numéro exploitation : KRJ

Surface mise à disposition (ha) : 294,69
Surface épandable matières liquides (ha) : 253,49

ANIMAUX

	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			0,00	0,00	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

0,0 t/an

0,0 ha

0,0 ha

267,5 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

0

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)

27904

Besoins moyens N tot par ha

104

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

104 un. N organique

104 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

27904

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

4387

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

268 avec surface limitée à la SPE calculée

KRJ

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	LALLEMENT Claude		Numéro exploitation :	LAC	
SAU (ha) :	112		Surface mise à disposition (ha) :	101,46	
SPE calculée (ha) :	102		Surface épandable matières liquides (ha) :	92,68	
ASSEOLEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	34,0			
Colza	35 q/ha	20,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	20,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0			
Orge de printemps	50 q/ha	0,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	15,0			
Jachère		1,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :	90,0				
Prairie perm.	7 t MS/ha	12,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :	12,0				
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total	0,00		0,00		

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

0,0 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :

0,0 ha

Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :

0,0 ha

Surface restante pour les matières à épandre :

102,3 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

0

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)

12947

Besoins moyens N tot par ha

127 127 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

127 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

12947

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

2036

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

102 avec surface limitée à la SPE calculée

LAC

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	GAEC de la Côte d'or		Numéro exploitation :	LEJ	
SAU (ha) :	160		Surface mise à disposition (ha) :	161,71	
SPE calculée (ha) :	149		Surface épandable matières liquides (ha) :	150,55	
ASSEOLEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	35,0			
Colza	35 q/ha	0,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	0,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	25,0			
Orge de printemps	50 q/ha	20,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :	80,0				
Prairie perm.	7 t MS/ha	80,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :	80,0				
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	65	5	1,000	65,00	27,08
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	35	5	0,294	10,29	4,29
G 1-2 ans	35	5	0,494	17,29	7,21
GL > 2 ans	18	5	0,624	11,22	4,68
BV 0-1 an	35	5	0,294	10,29	4,29
BV 1-2 ans	35	5	0,494	17,29	7,21
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	60	5	0,038	1,06	0,44
Total	132,46		55,19		

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

827,9 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :

27,6 ha

Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :

69,0 ha

Surface restante pour les matières à épandre :

80,0 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

11259

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)

23067

Besoins moyens N tot par ha

155

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

79 79 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

11807

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

1856

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

116 avec surface limitée à la SPE calculée

LEJ

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	GAEC des Bauges		Numéro exploitation :	LER		
SAU (ha) :	257		Surface mise à disposition (ha) :	54,83		
SPE calculée (ha) :	244		Surface épandable matières liquides (ha) :	52,07		
ASSEOLEMENT						
Cultures	Rendement	Surface (ha)				
Avoine	50 q/ha	0,0				
Blé	72,5 q/ha	68,0				
Colza	35 q/ha	68,0				
Orge d'hiver	62,5 q/ha	24,0				
Féverole	40 q/ha	0,0				
Mais grain	85 t/ha	0,0				
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0				
Orge de printemps	50 q/ha	20,0				
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0				
Jachère		0,0				
TOTAL surfaces labourées (ha) :	180,0					
Prairie perm.	7 t MS/ha	69,0				
TOTAL surf. non labourées (ha) :	69,0					
ANIMAUX						
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.	
VL	0	0	1,000	0,00	0,00	
Val	70	5	0,788	55,18	22,99	
G 0-1 an	23	5	0,294	6,76	2,82	
G 1-2 ans	7	5	0,494	3,46	1,44	
GL > 2 ans	21	5	0,624	13,09	5,46	
BV 0-1 an	13	5	0,294	3,82	1,59	
BV 1-2 ans	27	5	0,494	13,34	5,56	
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00	
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00	
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00	
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00	
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00	
Total			95,66	39,86		

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha : 597,9 t/an

Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans : 19,9 ha

Surface restante pour les matières à épandre : 49,8 ha

194,2 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

8131

N organique par autres amendements (kg/an)

798

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

35780

Besoins moyens N tot par ha

147

147 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

110 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

26851

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

4222

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

244 avec surface limitée à la SPE calculée

LER

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	EARL du Petit Marais		Numéro exploitation :	LEY		
SAU (ha) :	125		Surface mise à disposition (ha) :	124,94		
SPE calculée (ha) :	113		Surface épandable matières liquides (ha) :	112,54		
ASSEOLEMENT						
Cultures	Rendement	Surface (ha)				
Avoine	50 q/ha	0,0				
Blé	72,5 q/ha	45,0				
Colza	35 q/ha	40,0				
Orge d'hiver	62,5 q/ha	40,0				
Féverole	40 q/ha	0,0				
Mais grain	85 t/ha	0,0				
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0				
Orge de printemps	50 q/ha	0,0				
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0				
Jachère		0,0				
TOTAL surfaces labourées (ha) :	125,0					
Prairie perm.	7 t MS/ha	5,0				
TOTAL surf. non labourées (ha) :	5,0					
ANIMAUX						
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.	
VL	0	0	1,000	0,00	0,00	
Val	0	0	0,788	0,00	0,00	
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00	
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00	
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00	
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00	
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00	
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00	
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00	
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00	
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00	
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00	
Total			0,00	0,00		

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

0,0 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha : 0,0 ha

Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans : 0,0 ha

0,0 ha

Surface restante pour les matières à épandre : 112,6 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

0

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

15409

Besoins moyens N tot par ha

137

137 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

137

137 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

15409

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

2423

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

113 avec surface limitée à la SPE calculée

LEY

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	MAYOT Emmanuel		Numéro exploitation :	MAE			
SAU (ha) :	152		Surface mise à disposition (ha) :	71,73			
SPE calculée (ha) :	126		Surface épandable matières liquides (ha) :	59,54			
ASSEOLEMENT							
Cultures	Rendement	Surface (ha)	ANIMAUX	UGBN	UGBN produits		
Avoine	50 q/ha	0,0	VL	0	0,00		
Blé	72,5 q/ha	32,0	Val	0	0,00		
Colza	35 q/ha	30,0	G 0-1 an	0	0,294		
Orge d'hiver	62,5 q/ha	30,0	G 1-2 ans	0	0,494		
Féverole	40 q/ha	0,0	GL > 2 ans	0	0,624		
Mais grain	85 t/ha	30,0	BV 0-1 an	0	0,294		
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0	BV 1-2 ans	0	0,494		
Orge de printemps	50 q/ha	15,0	BV > 2 ans	0	0,750		
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0	T, BV > 2 ans	0	0,847		
Jachère		0,0	Veaux	0	0,074		
TOTAL surfaces labourées (ha) :	137,0		Breb., Bél.	0	0,118		
Prairie perm.	7 t MS/ha	15,0	Agneaux	0	0,038		
TOTAL surf. non labourées (ha) :	15,0		Total	0,00	0,00		
BILAN							
CALCUL MRA							
Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes		0,0 t/an					
Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :		0,0 ha					
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :		0,0 ha					
Surface restante pour les matières à épandre :		126,2 ha					
BILAN CORPEN - AZOTE							
Production d'N organique par les animaux (kg/an)		0					
N organique par autres amendements (kg/an)		275					
Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)		15049					
Besoins moyens N tot par ha		119	119 un. N organique				
Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.		117	avec N organique limité à 170 unités/ha				
Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :		14774					
Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :		6,36					
Tonnage des digestats MOY/an, t		2323					
Dose d'apport des digestats (t par ha) :		16					
Hectares par an, au maximum :		126	avec surface limitée à la SPE calculée				
MAE							

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	MATUSZCZAK Jean-Yves		Numéro exploitation :	MAJ			
SAU (ha) :	25		Surface mise à disposition (ha) :	17,28			
SPE calculée (ha) :	21		Surface épandable matières liquides (ha) :	14,44			
ASSEOLEMENT							
Cultures	Rendement	Surface (ha)	ANIMAUX	UGBN	UGBN produits		
Avoine	50 q/ha	0,0	VL	0	0,00		
Blé	72,5 q/ha	0,0	Val	10	7,88		
Colza	35 q/ha	8,0	G 0-1 an	3	0,294		
Orge d'hiver	62,5 q/ha	4,0	G 1-2 ans	3	0,494		
Féverole	40 q/ha	0,0	GL > 2 ans	2	0,624		
Mais grain	85 t/ha	0,0	BV 0-1 an	0	0,294		
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0	BV 1-2 ans	0	0,494		
Orge de printemps	50 q/ha	0,0	BV > 2 ans	0	0,750		
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,3	T, BV > 2 ans	1	0,847		
Jachère		0,0	Veaux	0	0,074		
TOTAL surfaces labourées (ha) :	12,3		Breb., Bél.	0	0,118		
Prairie perm.	7 t MS/ha	13,0	Agneaux	0	0,038		
TOTAL surf. non labourées (ha) :	13,0		Total	12,34	5,14		
BILAN							
CALCUL MRA							
Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes		77,1 t/an					
Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :		2,6 ha					
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :		6,4 ha					
Surface restante pour les matières à épandre :		14,5 ha					
BILAN CORPEN - AZOTE							
Production d'N organique par les animaux (kg/an)		1049					
N organique par autres amendements (kg/an)		0					
Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)		2942					
Besoins moyens N tot par ha		141	141 un. N organique				
Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.		91	avec N organique limité à 170 unités/ha				
Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :		1893					
Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :		6,36					
Tonnage des digestats MOY/an, t		298					
Dose d'apport des digestats (t par ha) :		16					
Hectares par an, au maximum :		19	avec surface limitée à la SPE calculée				
MAJ							

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	MARINGER Olivier		Numéro exploitation :	MAO	
SAU (ha) :	133		Surface mise à disposition (ha) :	44,21	
ASSEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	60,0			
Colza	35 q/ha	40,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	0,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	30,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0			
Orge de printemps	50 q/ha	0,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0			
Jachère		3,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :	133,0				
Prairie perm.	7 t MS/ha	0,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :	0,0				
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total	0,00		0,00		

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

0,0 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :

0,0 ha

Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :

0,0 ha

Surface restante pour les matières à épandre :

130,1 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

0

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

16335

Besoins moyens N tot par ha

126

126 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

126 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

16335

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

2568

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

130 avec surface limitée à la SPE calculée

MAO

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	EARL Notre Dame		Numéro exploitation :	NOB	
SAU (ha) :	155		Surface mise à disposition (ha) :	150,95	
ASSEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	60,0			
Colza	35 q/ha	25,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	4,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0			
Orge de printemps	50 q/ha	0,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	65,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :	154,0				
Prairie perm.	7 t MS/ha	0,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :	0,0				
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	30	5	0,788	23,65	9,85
G 0-1 an	12	5	0,294	3,53	1,47
G 1-2 ans	15	5	0,494	7,41	3,09
GL > 2 ans	8	5	0,624	4,99	2,08
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	1	5	0,847	0,85	0,35
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total	40,42		16,84		

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

252,6 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :

8,4 ha

Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :

21,1 ha

Surface restante pour les matières à épandre :

105,9 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

0

N organique par autres amendements (kg/an)

3436

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

21791

Besoins moyens N tot par ha

172

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

143 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

18154

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

2854

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

127 avec surface limitée à la SPE calculée

NOB

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT : EARL des Grands Jardins

SAU (ha) : 112
SPE calculée (ha) : 100

ASSEOLEMENT

Cultures	Rendement	Surface (ha)
Avoine	50 q/ha	0,0
Blé	72,5 q/ha	10,0
Colza	35 q/ha	10,0
Orge d'hiver	62,5 q/ha	10,0
Féverole	40 q/ha	0,0
Mais grain	85 t/ha	0,0
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0
Orge de printemps	50 q/ha	0,0
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0
Jachère		0,0
TOTAL surfaces labourées (ha) :		30,0
Prairie perm.	7 t MS/ha	81,0
TOTAL surf. non labourées (ha) :		81,0

Numéro exploitation : NOC

Surface mise à disposition (ha) : 107,65
Surface épandable matières liquides (ha) : 96,00

ANIMAUX

	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	70	5	0,788	55,18	22,99
G 0-1 an	35	6,5	0,294	10,29	5,58
G 1-2 ans	35	6,5	0,494	17,29	9,37
GL > 2 ans	20	6,5	0,624	12,47	6,75
BV 0-1 an	30	3,5	0,294	8,82	2,57
BV 1-2 ans	30	3,5	0,494	14,82	4,32
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	3	5	0,847	2,54	1,06
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			121,42	52,64	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

789,7 t/an

26,3 ha

65,8 ha

34,1 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

N organique par autres amendements (kg/an)

Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)

Besoins moyens N tot par ha

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

10321

0

14728

147

147 un. N organique

44 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

Tonnage des digestats MOY/an, t

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

Hectares par an, au maximum :

4407

6,36

693

16

43 avec surface limitée à la SPE calculée

NOC

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT : NOEL Pierrick

SAU (ha) : 26
SPE calculée (ha) : 24

ASSEOLEMENT

Cultures	Rendement	Surface (ha)
Avoine	50 q/ha	0,0
Blé	72,5 q/ha	13,0
Colza	35 q/ha	4,8
Orge d'hiver	62,5 q/ha	0,0
Féverole	40 q/ha	0,0
Mais grain	85 t/ha	0,0
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0
Orge de printemps	50 q/ha	1,0
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0
Jachère		0,0
TOTAL surfaces labourées (ha) :		18,8
Prairie perm.	7 t MS/ha	6,0
TOTAL surf. non labourées (ha) :		6,0

Numéro exploitation : NOP

Surface mise à disposition (ha) : 19,09
Surface épandable matières liquides (ha) : 17,71

ANIMAUX

	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			0,00	0,00	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

0,0 t/an

0,0 ha

0,0 ha

24,4 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

N organique par autres amendements (kg/an)

Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)

Besoins moyens N tot par ha

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

0

0

3274

134

134 un. N organique

134 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

Tonnage des digestats MOY/an, t

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

Hectares par an, au maximum :

16

24

24 avec surface limitée à la SPE calculée

NOP

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT : EARL du Faye

SAU (ha) : 175
SPE calculée (ha) : 129

ASSEOLEMENT

Cultures	Rendement	Surface (ha)
Avoine	50 q/ha	0,0
Blé	72,5 q/ha	50,0
Colza	35 q/ha	35,0
Orge d'hiver	62,5 q/ha	20,0
Féverole	40 q/ha	0,0
Mais grain	85 t/ha	0,0
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0
Orge de printemps	50 q/ha	0,0
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	65,0
Jachère		0,0
TOTAL surfaces labourées (ha) :		170,0
Prairie perm.	7 t MS/ha	0,0
TOTAL surf. non labourées (ha) :		0,0

Numéro exploitation : NOT

Surface mise à disposition (ha) : 173,58
Surface épandable matières liquides (ha) : 127,71

ANIMAUX

	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	50	5	0,788	39,41	16,42
G 0-1 an	15	5	0,294	4,41	1,84
G 1-2 ans	20	5	0,494	9,88	4,12
GL > 2 ans	15	5	0,624	9,35	3,90
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	2	5	0,847	1,69	0,71
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			64,75	26,98	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

404,7 t/an

13,5 ha

33,7 ha

95,0 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

N organique par autres amendements (kg/an)

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

Besoins moyens N tot par ha

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

5504

0

21346

166

166 un. N organique

123 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

Tonnage des digestats MOY/an, t

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

Hectares par an, au maximum :

15842

6,36

2491

16

129 avec surface limitée à la SPE calculée

NOT

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT : GAEC de Chevalin

SAU (ha) : 271
SPE calculée (ha) : 172

ASSEOLEMENT

Cultures	Rendement	Surface (ha)
Avoine	50 q/ha	0,0
Blé	73,75 q/ha	70,0
Colza	35 q/ha	30,0
Orge d'hiver	62,5 q/ha	30,0
Féverole	40 q/ha	0,0
Mais grain	90 t/ha	0,0
Mais ensilage	12 t MS/ha	30,0
Orge de printemps	50 q/ha	0,0
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0
Jachère		0,0
TOTAL surfaces labourées (ha) :		160,0
Prairie perm.	7 t MS/ha	110,0
TOTAL surf. non labourées (ha) :		110,0

Numéro exploitation : PAL

Surface mise à disposition (ha) : 35,36
Surface épandable matières liquides (ha) : 22,41

ANIMAUX

	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	70	5	1,000	70,00	29,17
Val	20	5	0,788	15,76	6,57
G 0-1 an	30	5	0,294	8,82	3,68
G 1-2 ans	30	5	0,494	14,82	6,18
GL > 2 ans	30	5	0,624	18,71	7,79
BV 0-1 an	30	5	0,294	8,82	3,68
BV 1-2 ans	30	5	0,494	14,82	6,18
BV > 2 ans	10	5	0,750	7,50	3,13
T, BV > 2 ans	2	5	0,847	1,69	0,71
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			160,96	67,07	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

1006,0 t/an

33,5 ha

83,8 ha

88,0 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

N organique par autres amendements (kg/an)

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

Besoins moyens N tot par ha

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

13682

0

25179

147

147 un. N organique

67 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

Tonnage des digestats MOY/an, t

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

Hectares par an, au maximum :

11498

6,36

1808

16

113 avec surface limitée à la SPE calculée

PAL

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT : REMY Yoann

SAU (ha) : 117
SPE calculée (ha) : 113

Numéro exploitation : REY

Surface mise à disposition (ha) : 109,15
Surface épandable matières liquides (ha) : 105,54

ASSEOLEMENT

Cultures	Rendement	Surface (ha)
Avoine	50 q/ha	0,0
Blé	72,5 q/ha	33,0
Colza	35 q/ha	33,0
Orge d'hiver	62,5 q/ha	24,0
Féverole	40 q/ha	0,0
Mais grain	85 t/ha	0,0
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0
Orge de printemps	50 q/ha	7,0
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0
Jachère		0,0
TOTAL surfaces labourées (ha) :		97,0
Prairie perm.	7 t MS/ha	15,0
TOTAL surf. non labourées (ha) :		15,0

ANIMAUX

	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			0,00	0,00	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

0,0 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :

0,0 ha

Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :

0,0 ha

Surface restante pour les matières à épandre :

113,1 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

0

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

16040

Besoins moyens N tot par ha

142

142 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

142 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

16040

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

2522

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

113 avec surface limitée à la SPE calculée

REY

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT : EARL du Colombier

SAU (ha) : 254
SPE calculée (ha) : 200

Numéro exploitation : RIV

Surface mise à disposition (ha) : 114,07
Surface épandable matières liquides (ha) : 89,98

ASSEOLEMENT

Cultures	Rendement	Surface (ha)
Avoine	50 q/ha	0,0
Blé	72,5 q/ha	73,0
Colza	35 q/ha	35,0
Orge d'hiver	62,5 q/ha	30,0
Féverole	40 q/ha	0,0
Mais grain	85 t/ha	0,0
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0
Orge de printemps	50 q/ha	0,0
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	16,0
Jachère		0,0
TOTAL surfaces labourées (ha) :		154,0
Prairie perm.	7 t MS/ha	50,0
TOTAL surf. non labourées (ha) :		50,0

ANIMAUX

	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	35	5	0,788	27,59	11,50
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	1	5	0,847	0,85	0,35
Veaux	35	5	0,074	2,59	1,08
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			31,03	12,93	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

193,9 t/an

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :

6,5 ha

Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :

16,2 ha

Surface restante pour les matières à épandre :

184,2 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

2637

N organique par autres amendements (kg/an)

0

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

28210

Besoins moyens N tot par ha

141

141 un. N organique

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

128 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

25573

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

6,36

Tonnage des digestats MOY/an, t

4021

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

16

Hectares par an, au maximum :

200 avec surface limitée à la SPE calculée

RIV

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	EARL des Amis		Numéro exploitation :	SCV						
SAU (ha) :	122		Surface mise à disposition (ha) :	115,42						
SPE calculée (ha) : 120										
ASSEOLEMENT										
Cultures	Rendement	Surface (ha)								
Avoine	50 q/ha	0,0								
Blé	72,5 q/ha	56,0								
Colza	35 q/ha	35,0								
Orge d'hiver	62,5 q/ha	0,0								
Féverole	40 q/ha	21,0								
Mais grain	85 t/ha	0,0								
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0								
Orge de printemps	50 q/ha	0,0								
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	6,0								
Jachère		0,0								
TOTAL surfaces labourées (ha) :	118,0									
Prairie perm.	7 t MS/ha	0,0								
TOTAL surf. non labourées (ha) :	0,0									
ANIMAUX										
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.					
VL	0	0	1,000	0,00	0,00					
Val	0	0	0,788	0,00	0,00					
G 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00					
G 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00					
GL > 2 ans	0	0	0,624	0,00	0,00					
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00					
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00					
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00					
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00					
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00					
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00					
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00					
Total	0,00		0,00							
BILAN										
CALCUL MRA										
Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes			0,0	t/an						
Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :			0,0	ha						
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :			0,0	ha						
Surface restante pour les matières à épandre :			119,6	ha						
BILAN CORPEN - AZOTE										
Production d'N organique par les animaux (kg/an)			0							
N organique par autres amendements (kg/an)			0							
Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)			20388							
Besoins moyens N tot par ha			170	170 un. N organique						
Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.			170	avec N organique limité à 170 unités/ha						
Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :			20336							
Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :			6,36							
Tonnage des digestats MOY/an, t			3197							
Dose d'apport des digestats (t par ha) :			16							
Hectares par an, au maximum :			120 avec surface limitée à la SPE calculée							
SCV										

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	GAEC Ferme de Bening		Numéro exploitation :	SEP						
SAU (ha) :	400		Surface mise à disposition (ha) :	121,61						
SPE calculée (ha) : 357										
ASSEOLEMENT										
Cultures	Rendement	Surface (ha)								
Avoine	50 q/ha	0,0								
Blé	72,5 q/ha	90,0								
Colza	35 q/ha	90,0								
Orge d'hiver	62,5 q/ha	45,0								
Féverole	40 q/ha	0,0								
Mais grain	85 t/ha	0,0								
Mais ensilage	13 t MS/ha	16,0								
Orge de printemps	50 q/ha	20,0								
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0								
Jachère		0,0								
TOTAL surfaces labourées (ha) :	261,0									
Prairie perm.	7 t MS/ha	129,0								
TOTAL surf. non labourées (ha) :	129,0									
ANIMAUX										
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.					
VL	0	0	1,000	0,00	0,00					
Val	140	5	0,788	110,35	45,98					
G 0-1 an	130	5	0,294	38,24	15,93					
G 1-2 ans	60	5	0,494	29,65	12,35					
GL > 2 ans	45	5	0,624	28,06	11,69					
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00					
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00					
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00					
T, BV > 2 ans	6	5	0,847	5,08	2,12					
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00					
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00					
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00					
Total	211,38		88,07							
BILAN										
CALCUL MRA										
Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes			1321,1	t/an						
Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :			44,0	ha						
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :			110,1	ha						
Surface restante pour les matières à épandre :			247,0	ha						
BILAN CORPEN - AZOTE										
Production d'N organique par les animaux (kg/an)			17967							
N organique par autres amendements (kg/an)			1575							
Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)			51088							
Besoins moyens N tot par ha			143	143 un. N organique						
Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.			88	avec N organique limité à 170 unités/ha						
Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :			31546							
Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :			6,36							
Tonnage des digestats MOY/an, t			4960							
Dose d'apport des digestats (t par ha) :			16							
Hectares par an, au maximum :			310 avec surface limitée à la SPE calculée							
SEP										

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	EARL de la ferme Saint Jean		Numéro exploitation :	SMA	
SAU (ha) :	323		Surface mise à disposition (ha) :	191,71	
SPE calculée (ha) :	287		Surface épandable matières liquides (ha) :	170,45	
ASSEOLEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	70,0			
Colza	35 q/ha	50,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	50,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	20,0			
Orge de printemps	50 q/ha	10,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	73,0			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :	273,0				
Prairie perm.	7 t MS/ha	35,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :	35,0				
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	0	0	1,000	0,00	0,00
Val	300	5	0,788	236,47	98,53
G 0-1 an	70	12	0,294	20,59	20,59
G 1-2 ans	70	5	0,494	34,59	14,41
GL > 2 ans	70	5	0,624	43,65	18,19
BV 0-1 an	70	12	0,294	20,59	20,59
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	4	5	0,847	3,39	1,41
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			359,27	173,72	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

2605,7 t/an

86,9 ha
217,1 ha
70,0 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

N organique par autres amendements (kg/an)

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

Besoins moyens N tot par ha

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

30538

1596

45343

158

158 un. N organique
46 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

Tonnage des digestats MOY/an, t

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

Hectares par an, au maximum :

13209

6,36

2077

16

130 avec surface limitée à la SPE calculée

SIMI

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	GAEC du Saulnois		Numéro exploitation :	SMI	
SAU (ha) :	215		Surface mise à disposition (ha) :	45,94	
SPE calculée (ha) :	212		Surface épandable matières liquides (ha) :	45,34	
ASSEOLEMENT					
Cultures	Rendement	Surface (ha)			
Avoine	50 q/ha	0,0			
Blé	72,5 q/ha	73,0			
Colza	35 q/ha	39,0			
Orge d'hiver	62,5 q/ha	23,0			
Féverole	40 q/ha	0,0			
Mais grain	85 t/ha	0,0			
Mais ensilage	13 t MS/ha	22,0			
Orge de printemps	50 q/ha	0,0			
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	2,5			
Jachère		0,0			
TOTAL surfaces labourées (ha) :	159,5				
Prairie perm.	7 t MS/ha	52,0			
TOTAL surf. non labourées (ha) :	52,0				
ANIMAUX					
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.
VL	65	5	1,000	65,00	27,08
Val	0	0	0,788	0,00	0,00
G 0-1 an	22	12	0,294	6,47	6,47
G 1-2 ans	22	5	0,494	10,87	4,53
GL > 2 ans	22	5	0,624	13,72	5,72
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00
Total			96,06	43,80	

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

657,0 t/an

21,9 ha
54,7 ha
157,4 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

N organique par autres amendements (kg/an)

Besoins des cultures en N (kg pour la S ép.)

Besoins moyens N tot par ha

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

8165

1596

34975

165

165 un. N organique
119 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

Tonnage des digestats MOY/an, t

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

Hectares par an, au maximum :

25214

6,36

3964

16

212 avec surface limitée à la SPE calculée

SIMI

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	GAEC THIEL		Numéro exploitation :	THI		
SAU (ha) :	606		Surface mise à disposition (ha) :	356,27		
SPE calculée (ha) :	469		Surface épandable matières liquides (ha) :	275,58		
ASSEOLEMENT						
Cultures	Rendement	Surface (ha)				
Avoine	50 q/ha	0,0				
Blé	72,5 q/ha	130,0				
Colza	35 q/ha	110,0				
Orge d'hiver	62,5 q/ha	40,0				
Féverole	40 q/ha	0,0				
Mais grain	85 t/ha	0,0				
Mais ensilage	13 t MS/ha	45,0				
Orge de printemps	50 q/ha	10,0				
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	0,0				
Jachère		0,0				
TOTAL surfaces labourées (ha) :	335,0					
Prairie perm.	7 t MS/ha	122,0				
TOTAL surf. non labourées (ha) :	122,0					
ANIMAUX						
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.	
VL	94	5,5	1,000	94,00	43,08	
Val	43	4,5	0,788	33,89	12,71	
G 0-1 an	58	5,5	0,294	17,06	7,82	
G 1-2 ans	58	4,5	0,494	28,66	10,75	
GL > 2 ans	62	4,5	0,624	38,66	14,50	
BV 0-1 an	63	12	0,294	18,53	18,53	
BV 1-2 ans	44	12	0,494	21,74	21,74	
BV > 2 ans	1	4,5	0,750	0,75	0,28	
T, BV > 2 ans	0	0	0,847	0,00	0,00	
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00	
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00	
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00	
Total			253,29	129,41		

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

1941,1 t/an

64,7 ha

161,8 ha

307,0 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

N organique par autres amendements (kg/an)

Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)

Besoins moyens N tot par ha

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

21530

0

54551

116

116 un. N organique

70 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

Tonnage des digestats MOY/an, t

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

Hectares par an, au maximum :

33021

6,36

5192

16

324 avec surface limitée à la SPE calculée

THI

BILAN CORPEN, gestion de l'azote à l'échelle de l'exploitation

EXPLOITANT :	SCEA de Léovillers		Numéro exploitation :	VIN		
SAU (ha) :	250		Surface mise à disposition (ha) :	134,38		
SPE calculée (ha) :	189		Surface épandable matières liquides (ha) :	101,48		
ASSEOLEMENT						
Cultures	Rendement	Surface (ha)				
Avoine	50 q/ha	0,0				
Blé	72,5 q/ha	50,0				
Colza	35 q/ha	50,0				
Orge d'hiver	62,5 q/ha	25,0				
Féverole	40 q/ha	0,0				
Mais grain	85 t/ha	0,0				
Mais ensilage	13 t MS/ha	0,0				
Orge de printemps	50 q/ha	20,0				
Prairie temporaire	6,5 t MS/ha	5,0				
Jachère		0,0				
TOTAL surfaces labourées (ha) :	150,0					
Prairie perm.	7 t MS/ha	95,0				
TOTAL surf. non labourées (ha) :	95,0					
ANIMAUX						
	Nb	Durée abri	UGBN	UGBN produits	UGBN maîtris.	
VL	0	0	1,000	0,00	0,00	
Val	100	5	0,788	78,82	32,84	
G 0-1 an	80	5	0,294	23,53	9,80	
G 1-2 ans	25	5	0,494	12,35	5,15	
GL > 2 ans	125	5	0,624	77,94	32,48	
BV 0-1 an	0	0	0,294	0,00	0,00	
BV 1-2 ans	0	0	0,494	0,00	0,00	
BV > 2 ans	0	0	0,750	0,00	0,00	
T, BV > 2 ans	5	5	0,847	4,24	1,76	
Veaux	0	0	0,074	0,00	0,00	
Breb., Bél.	0	0	0,118	0,00	0,00	
Agneaux	0	0	0,038	0,00	0,00	
Total			196,88	82,03		

BILAN

CALCUL MRA

Production d'effluents = UGBN maîtrisables x 15 tonnes

Surface annuelle nécessaire pour la gestion des effluents, 30 t fumier /ha :
Surface nécessaire pour la gestion des effluents, pour 2,5 ans :
Surface restante pour les matières à épandre :

1230,5 t/an

41,0 ha

102,5 ha

86,3 ha

BILAN CORPEN - AZOTE

Production d'N organique par les animaux (kg/an)

N organique par autres amendements (kg/an)

Besoin des cultures en N (kg pour la S ép.)

Besoins moyens N tot par ha

Déficit en N de l'exploitation, kg/ha de Surf ép.

16735

825

27228

144

144 un. N organique

51 avec N organique limité à 170 unités/ha

Unités d'azote organique pouvant être apportées sur l'exploitation :

Teneur des digestats en N (p. m.de t brut) :

Tonnage des digestats MOY/an, t

Dose d'apport des digestats (t par ha) :

Hectares par an, au maximum :

9668

6,36

1520

16

95 avec surface limitée à la SPE calculée

VIN

Annexe 7

Récapitulatif des parcelles mises à disposition

Nom agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues digestat	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Apti-tude
EARL du Moulin Neuf ALBERT Jérôme Ferme du moulin neuf 57690 GUINGLANGE	ALJ-01	BANNAY	Ditche Acker	(02) : 44	ALJ-24	brun calcaire	0,34			0,00	0,34	0,00	0,34	1A
	ALJ-02	BROUCK	Sorby	(03) : 13	GUR-03	brun calcaire	2,56			0,00	2,56	0,00	2,56	1A
	ALJ-03	BROUCK	La Mage	(03) : 104	ALJ-24	brun lessivé	0,41			0,00	0,41	0,00	0,41	1B
	ALJ-04	BROUCK	Wolfsrech	(04) : 15	ALJ-24	brun calcaire	1,92			0,00	1,92	0,00	1,92	2
	ALJ-05	BROUCK	Pergel	(03) : 28,29,128,129	GUR-03	brun calcaire	2,20			0,00	2,20	0,00	2,20	1B
	ALJ-06	BROUCK	Bohwiese	(03) : 171	ALJ-24	brun calcaire	1,20	cours d'eau		0,47	0,73	0,47	0,73	1B
	ALJ-07	BROUCK	Letzter Klopp	(02) : 2	ALJ-24	brun calcaire	4,25	cours d'eau		0,07	4,18	0,07	4,18	1B
	ALJ-24	BROUCK	La mage	(03) : 105	ALJ-24	brun lessivé	1,46			0,00	1,46	0,00	1,46	1B
		MARANGE-ZONDRANGE	Teufel wiese	(07) : 42	ALJ-24	brun lessivé	0,58	cours d'eau		0,21	0,37	0,21	0,37	1B
	ALJ-25	VARIZE	Le haut de Brée	(06) : 29, 30, 31part	GUR-03	brun calcaire	1,19			0,00	1,19	0,00	1,19	1A
Total ALJ								16,11		0,75	15,36	0,75	15,36	
EARL de la Colline Bleue ANTHOINE Laurent et Marcelle 17, rue principale 57220 DENTING	ANP-06	DENTING	Messen	(19) : 27, 31	ANP-06	sol brun calcaire	17,39	habitations		0,29	17,10	0,29	17,10	2
	ANP-07	DENTING	Messen	(19) : 32	ANP-06	sol brun calcique	5,92	habitations		0,45	5,47	0,45	5,47	2
	ANP-08	DENTING	Reder	(19) : 33part, 34, 35, 36part	ANP-06	sol brun calcaire	6,23			0,00	6,23	0,00	6,23	2
	ANP-17	BOULAY-MOSELLE	Husarenberg	(11) : 55 à 58	ANP-18	sol brun calcaire	1,70	habitations		0,06	1,64	0,06	1,64	2
	ANP-18	BOULAY-MOSELLE	Sur Ziegelboesch	(11) : 481, 482	ANP-18	sol brun calcaire	4,60			0,00	4,60	0,00	4,60	2
	ANP-24	OTTONVILLE	Roden	(07) : 63	ANP-18	sol brun calcaire	3,25			0,00	3,25	0,00	3,25	2
	ANP-26	OTTONVILLE	Villers	(08) : 223 à 227, 249, 250	SCV-01	sol brun calcaire	8,18			0,00	8,18	0,00	8,18	2
	ANP-27	COUME	Bratel	(11) : 15, 16, 17part	ANP-06	sol brun calcaire	8,40			0,00	8,40	0,00	8,40	2
	Total ANP						55,67			0,80	54,87	0,80	54,87	
BAYER Christian 12, rue de la mairie 57690 FLETRANGE	BAC-01	LAUDREFANG	Mon Plaisir	(J) : 1, 21	BAC-01	sol brun lessivé	38,07	cours d'eau + habitations		1,51	36,56	1,51	36,56	2
		FOLSCHVILLER	Mon Plaisir	(7) : 3, 4	BAC-01	sol brun lessivé	0,67			0,00	0,67	0,00	0,67	2
	BAC-02	LAUDREFANG	Mon Plaisir	(J) : 1	BAC-03	sol brun lessivé	2,68	cours d'eau + habitations		1,99	0,69	1,99	0,69	2
	BAC-03	LAUDREFANG	Mon Plaisir	(J) : 1, 14	BAC-03	sol brun lessivé	27,87	cours d'eau + habitations		0,56	27,31	0,56	27,31	1B
Total BAC								69,29		4,06	65,23	4,06	65,23	
GAEC du Lac BELLOY Florian 33, rue de tragny 57580 LUPPY	BEF-03	TINCRY	Haut de Foug	(08) : 28	BEF-33	sol calcaire	7,65			0,00	7,65	0,00	7,65	1A
		BACOURT	Montants Champs	(05) : 7	BEF-33	sol calcaire	0,44			0,00	0,44	0,00	0,44	1A
	BEF-11	LUPPY	Sur l'Etang	(65) : 70	BEF-33	sol brun lessivé	4,92	cours d'eau		1,34	3,58	1,34	3,58	1B
	BEF-13	LUPPY	La Corvée	(70) : 25	BEF-33	sol calcaire	3,94	cours d'eau + habitations		1,06	2,88	1,06	2,88	1A
	BEF-14	LUPPY	Woirie Fontaine	(68) : 2 à 8 ; (67) : 23 à 29	BEF-14	sol calcaire	48,33			0,00	48,33	0,00	48,33	1A
	BEF-19	LUPPY	Grand Champ	(69) : 52 à 58	BEF-19	sol calcaire	83,49	cours d'eau		3,40	80,09	3,40	80,09	1A
		BECHY	Haut de Mollois	(38) : 46	BEF-19	sol calcaire	1,24			0,00	1,24	0,00	1,24	1A
	BEF-20	LUPPY	Pré aux Clous	(61) : 26	BEF-33	sol brun lessivé	5,27	cours d'eau pente > 7%		5,27	0,00	3,56	1,71	1B
	BEF-24	LUPPY	Breuil	(64) : 69	BEF-33	sol brun lessivé	9,15	cours d'eau + habitations		3,15	6,00	3,15	6,00	2
	BEF-29	LUPPY	Prés aux Clous	(61) : 26	BEF-33	sol calcaire	5,23	cours d'eau		1,16	4,07	1,16	4,07	1A
	BEF-32	LUPPY	Sous le Moulin	(62) : 56	BEF-33	sol brun lessivé	1,91	cours d'eau		0,53	1,38	0,53	1,38	2
	BEF-33	LUPPY	Grand Etang	(65) : 66part	BEF-33	sol brun lessivé	15,00	cours d'eau		1,35	13,65	1,35	13,65	1B
	BEF-35	LUPPY	Sur les Coups	(61) : 94	BEF-33	sol calcaire	2,82	cours d'eau		1,12	1,70	1,12	1,70	1B
	Total BEF						189,39			18,38	171,01	16,67	172,72	
BECKER Sandra 57690 ARRAINCOURT	BES-01	ARRAINCOURT	Sur la Montée	(3) : 30, 31part	CRD-06	brun lessivé	3,96			0,00	3,96	0,00	3,96	1A
	BES-03	ARRAINCOURT	Pâatural de Bouligny	(4) : 89part	BES-05	sol alluvial	1,54	cours d'eau		0,15	1,39	0,15	1,39	1B
	BES-05	ARRAINCOURT	Confin des Tuiles	(4) : 16 à 19	BES-05	sol alluvial	4,10			0,00	4,10	0,00	4,10	1A
	BES-07	ARRAINCOURT	Pâatural Tolheck	(4) : 50part	BES-05	sol alluvial	1,56	cours d'eau	zone inondable	0,63	0,93	0,63	0,93	1B
	BES-08	ARRAINCOURT	Fond Dembach	(4) : 23, 25, 91, 92	CRD-06	brun calcique	1,40			0,00	1,40	0,00	1,40	2
	BES-09	ARRAINCOURT	Fond Dembach	(4) : 26 à 29	CRD-06	brun calcique	3,58			0,00	3,58	0,00	3,58	2
	BES-10	ARRAINCOURT	Sur le Chemin	(1) : 31 à 33	CRD-06	brun calcique	0,56			0,00	0,56	0,00	0,56	2
	BES-11	ARRAINCOURT	Conspratel	(5) : 1 à 3	BES-05	sol alluvial	0,42	cours d'eau	zone inondable	0,33	0,09	0,33	0,09	1B
	BES-12	ARRAINCOURT	Conspratel	(5) : 5, 223, 225	BES-05	brun calcique	1,55	cours d'eau	zone inondable	0,29	1,26	0,29	1,26	1B
	BES-14	ARRAINCOURT	Derrière le Moulin	(5) : 79	BES-05	brun calcique	0,93	cours d'eau	zone inondable	0,47	0,46	0,47	0,46	1B
	BES-17	ARRAINCOURT	Niverlach	(5) : 185 à 194	BES-05	brun lessivé	1,42	cours d'eau	zone inondable	0,22	1,20	0,22	1,20	1B
	BES-18	ARRAINCOURT	Sur le Ruisseau	(5) : 139 à 143	CRD-04	brun lessivé	4,14	cours d'eau	zone inondable	0,84	3,30	0,84	3,30	1B
	BES-20	BRULANGE	Helling	(18) : 8, 9	CRD-06	brun calcique	1,75			0,00	1,75	0,00	1,75	2

Nom agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues digestat	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Apti-tude
GAEC CRATZ CRATZ Didier 4, rue de la mairie 57690 ARRAINCOURT	CRD-01	ARRAINCOURT	Au petit Noyer	(1) : 35, 38, 39 ; (3) : 13 à 16	CRD-04	brun calcaire	3,17			0,00	3,17	0,00	3,17	2
	CRD-04	ARRAINCOURT	Au petit Noyer	(3) : 22 à 25, 26part	CRD-04	brun calcaire	3,88			0,00	3,88	0,00	3,88	2
	CRD-05	ARRAINCOURT	Sur la Montée	(3) : 31, 32	CRD-06	brun lessivé	2,69			0,00	2,69	0,00	2,69	1B
	CRD-06	ARRAINCOURT	La Breme Confin des Tuiles	(4) : 1 à 8, 10 à 18	CRD-06	brun lessivé	34,88	élevage piscicole + habitations		14,47	20,41	14,47	20,41	2
	CRD-10	ARRAINCOURT	Au petit Noyer	(3) : 17, 18	CRD-04	brun calcaire	2,10			0,00	2,10	0,00	2,10	2
	CRD-17	ARRAINCOURT	Domestrique	(6) : 58part	NOT-42	brun lessivé	2,12	élevage piscicole		0,55	1,57	0,55	1,57	1B
	CRD-18	HOLACOURT	Au fond Derrière	(4) : 8 à 11, 12part	CRD-06	brun lessivé	6,04	élevage piscicole + cours d'eau		0,97	5,07	0,97	5,07	2
	CRD-19	HOLACOURT	Sur les Breckins	(3) : 177	BES-05	brun calcaire	2,06	habitations		0,11	1,95	0,11	1,95	2
	CRD-21	THICOURT	Pâatural	(2) : 10 à 12, 23, 30part	CRD-06	brun calcaire	11,98	cours d'eau pente > 7% + source		11,36	0,62	6,67	5,31	2
		THONVILLE	La Messe	(2) : 5	CRD-06	brun calcaire	0,44	habitations		0,20	0,24	0,20	0,24	2
	CRD-22	THICOURT	GDS Jardin	(4) : 100	CRD-04	brun calcaire	0,99			0,00	0,99	0,00	0,99	2
	CRD-23	THONVILLE	La Corvée	(2) : 73 à 75	CRD-04	brun lessivé	5,72	cours d'eau		0,33	5,39	0,33	5,39	1B
	CRD-24	THONVILLE	Etzelborne	(3) : 61	CRD-04	brun calcaire	0,95	cours d'eau		0,12	0,83	0,12	0,83	2
	CRD-25	THONVILLE	Etzelborne	(3) : 60, 74	CRD-04	brun calcaire	4,27	cours d'eau		0,69	3,58	0,69	3,58	2
		SUISSE	Les Schilires	(20) : 1 à 3	CRD-04	brun calcaire	2,96			0,00	2,96	0,00	2,96	2
	CRD-27	THONVILLE	Les Grands Marcs	(3) : 96	DEM-31	brun calcaire	6,81			0,00	6,81	0,00	6,81	2
	CRD-29	MANY	Derrière Langpfemment	(6) : 32, 34	BES-05	brun calcaire	8,81	cours d'eau		0,62	8,19	0,62	8,19	1B
	CRD-31	MANY	Weissaht	(8) : 31, 100, 103, 106	LAC-08	brun lessivé	12,62	cours d'eau		0,00	12,62	0,00	12,62	2
	CRD-34	BRULANGE	Château de Gondremange	(22) : 21	NOT-42	brun lessivé	7,78			0,00	7,78	0,00	7,78	1B
	CRD-35	BRULANGE	Château de Gondremange	(22) : 14	NOT-42	brun lessivé	6,23	cours d'eau		1,32	4,91	1,32	4,91	1B
	CRD-37	CHANVILLE	Petite Corvée	(20) : 67, 68	CRD-61	Rendosol	3,21			0,00	3,21	0,00	3,21	1A
	CRD-38	CHANVILLE	Piroit	(20) : 242 à 253	CRD-61	brun lessivé	5,67	cours d'eau		0,92	4,75	0,92	4,75	1B
	CRD-39	CHANVILLE	Dau pré Paouilly	(20) : 254 à 259, 105 à 108	CRD-61	brun lessivé	4,77	cours d'eau		1,21	3,56	1,21	3,56	1B
	CRD-40	VOIMHAUT	Le fond de Rechaine	(19) : 30	CRD-61	brun lessivé	1,49			0,00	1,49	0,00	1,49	1B
	CRD-42	VOIMHAUT	Sur la tournaille de Chanville	(20) : 16 à 33	CRD-66	brun lessivé	9,53			0,00	9,53	0,00	9,53	1B
		CHANVILLE	Sur le fond de Voimhaut	(19) : 55	CRD-66	brun lessivé	2,67			0,00	2,67	0,00	2,67	1B
	CRD-43	CHANVILLE	Grosse Borne	(18) : 8 à 11	CRD-66	brun lessivé	1,85			0,01	1,84	0,01	1,84	1B
	CRD-44	CHANVILLE	Grand Nouillon Champ	(20) : 63 à 66, 211 à 216	CRD-61	brun lessivé	3,56			0,00	3,56	0,00	3,56	1B
	CRD-45	CHANVILLE	Haut des Fourches	(20) : 151part, 152	CRD-61	brun lessivé	1,17			0,00	1,17	0,00	1,17	1B
	CRD-47	CHANVILLE	Santée	(20) : 142, 143	CRD-61	Rendosol	1,83			0,00	1,83	0,00	1,83	1A
	CRD-48	CHANVILLE	La Plaine	(17) : 89 à 94	CRD-66	brun lessivé	6,90			0,00	6,90	0,00	6,90	1B
	CRD-49	CHANVILLE	Le Douare	(17) : 85	CRD-66	brun lessivé	1,91			0,00	1,91	0,00	1,91	1B
	CRD-50	CHANVILLE	Destelabout	(17) : 78, 79	CRD-66	brun lessivé	3,69			0,00	3,69	0,00	3,69	2
	CRD-51	CHANVILLE	Rompe Charrue	(17) : 61	CRD-66	brun lessivé	2,57			0,00	2,57	0,00	2,57	1B
	CRD-52	CHANVILLE	Poinsonbois	(17) : 67	CRD-66	brun lessivé	1,38			0,00	1,38	0,00	1,38	1B
	CRD-53	CHANVILLE	La grande Plaine	(17) : 43, 44	CRD-66	brun lessivé	1,01			0,00	1,01	0,00	1,01	2
	CRD-54	CHANVILLE	La petite Fin	(19) : 9 à 15	CRD-66	brun lessivé	6,25	cours d'eau pente > 7%		4,53	1,72	3,67	2,58	1B
	CRD-58	ANCERVILLE	La Longe	(20) : 60	CRD-61	brun lessivé	7,75			0,00	7,75	0,00	7,75	1B
	CRD-59	ANCERVILLE	Les Chenois	(21) : 24, 25	CRD-61	brun lessivé	3,96			0,00	3,96	0,00	3,96	1B
	CRD-61	ANCERVILLE	Faucomprale Les danottes	(21) : 18part ; (20) : 13 à 15	CRD-61	brun lessivé	17,66			0,00	17,66	0,00	17,66	1B
	CRD-62	ANCERVILLE	Champs David	(21) : 24, 35	CRD-61	Rendosol	2,42			0,00	2,42	0,00	2,42	1A
		CHANVILLE	Santée	(20) : 148	CRD-61	Rendosol	0,58			0,00	0,58	0,00	0,58	1A
	CRD-65	VILLERS-STONCOURT	Sur le chemin des Allemands	(34) : 41 à 43, 44part, 46part, 47, 48part	CRD-66	brun lessivé	3,81			0,00	3,81	0,00	3,81	1B
	CRD-66	VILLERS-STONCOURT	Reine en Ronce	(34) : 24 à 26, 69	CRD-66	brun lessivé	14,55			0,00	14,55	0,00	14,55	1B
		CHANVILLE	Le Godo	(20) : 1, 2	CRD-66	brun lessivé	0,30			0,00	0,30	0,00	0,30	1B
Total CRD							236,99			37,41	199,58	31,86	205,13	
EARL DESHAYES DESHAYES Dominique 22, rue des marronniers 57340 CONTHIL	DED-04	CONTHIL	Valtréjade	(22) : 1 à 8, 15part, 18 à 20 ; (23) : 3, 94, 96	DED-04	sol brun lessivé	14,18	cours d'eau		5,02	9,16	5,02	9,16	1B
	DED-05	RICHE	Fond de Valtréjade	(24) : 36, 37, 117, 118	DED-04	sol brun lessivé	3,63	cours d'eau		1,56	2,07	1,56	2,07	1B
		CONTHIL	Conthil	(22) : 30part	DED-04	sol brun lessivé	1,11	cours d'eau		0,35	0,76	0,35	0,76	1B
	DED-06	CONTHIL	Chemin de Riche	(22) : 201part	DED-10	sol brun calcaire	5,34	habitats		0,22	5,12	0,22	5,12	1A
	DED-07	CONTHIL	Valtréjade2	(22) : 9, 11 à 14, 212	DED-04	sol brun lessivé	2,29	cours d'eau		0,41	1,88	0,41	1,88	1B
	DED-10	CONTHIL	Lidrequin	(28) : 20 à 22, 64	DED-10	sol brun calcaire	9,23	cours d'eau		2,01	7,22	2,01		

Nom agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues digestat	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Apti-tude
GAEC de Belling	DEM-01	CREHANGE	Gienering	(21) : 1 à 32, 41 à 45, 50 à 82, 87 à 109, 115, 117, 119 à 123, 154 à 158, 191, 194, 199, 200, 224 à 254	DEM-01	sol brun	26,93	cours d'eau		0,81	26,12	0,81	26,12	1B
DENIS Michel		FAULQUEMONT	Ulenbach	(39) : 14 à 20	DEM-01	sol brun	1,78	cours d'eau		0,54	1,24	0,54	1,24	1B
Ferme Belling	DEM-04	CREHANGE	Harstaffen	(22) : 3 à 5, 15, 70 à 73, 76 à 78, 97, 99, 141, 143, 145	DEM-27	brun lessivé	6,66	cours d'eau		0,22	6,44	0,22	6,44	1A
57690 CREHANGE	DEM-05	CREHANGE	Lestborn	(22) : 33 à 35, 113, 115, 117, 124, 127 à 129, 131, 133, 135, 137	DEM-27	brun lessivé	2,78	cours d'eau		0,30	2,48	0,30	2,48	1A
	DEM-06	CREHANGE	Dalmerberg	(03) : 7 à 36, 71 à 81 ; (04) : 70, 71, 108, 110	DEM-29	brun calcaire	12,10	cours d'eau	Zone inondable Projet AEP éloigné	1,90	10,20	1,90	10,20	1B
	DEM-08a	CREHANGE	Langwies	(02) : 1, 2, 8 à 10, 226 à 230 ; (28) : 60 à 69	DEM-13a	brun marmorisé	2,78	cours d'eau pente > 7%	Zone inondable	2,01	0,77	1,39	1,39	2
	DEM-08b	CREHANGE	Schisberg	(28) : 27 à 39	DEM-13a	brun marmorisé	2,42			0,00	2,42	0,00	2,42	1B
	DEM-12	CREHANGE	Haut de Langwies	(26) : 1 à 43, 57 à 81, 101 à 109, 111 à 124 ; (27) : 3, 6 à 13 ; (28) : 9	DEM-13a	brun lessivé	23,00			0,00	23,00	0,00	23,00	2
	DEM-13a	CREHANGE	Neuwies	(27) : 15 à 24	DEM-13a	brun marmorisé	12,49	cours d'eau		0,77	11,72	0,77	11,72	2
	DEM-13b	CREHANGE	Belling	(24) : 125, 127, 129	DEM-13c	sol brun	16,20	cours d'eau		4,09	12,11	4,09	12,11	2
	ELVANGE	Klein Meintzingen	(08) : 1	DEM-13c	sol brun	13,64	cours d'eau			2,05	11,59	2,05	11,59	2
	DEM-13c	CREHANGE	Ferme Mentzing	(24) : 84, 85, 89, 104, 126, 128	DEM-13c	brun lessivé	21,09	cours d'eau + habitations		2,43	18,66	2,43	18,66	2
	ELVANGE	Klein Meintzingen	(08) : 1 à 6	DEM-13c	brun lessivé	24,65	cours d'eau			3,13	21,52	3,13	21,52	2
	DEM-16	CREHANGE	L'Etang	(24) : 54 à 63, 109, 111, 113	DEM-13a	brun marmorisé	2,70	cours d'eau		0,40	2,30	0,40	2,30	2
	DEM-20	CREHANGE	Gieneringerberg	(20) : 54 à 70, 98 à 147	DEM-13a	brun marmorisé	8,01	cours d'eau	Zone inondable Projet AEP éloigné	1,11	6,90	1,11	6,90	1B
	DEM-21	CREHANGE	Voie ferrée / Schellenbach	(24) : 83, 258 et 260 en partie / (23) : 159, 183, 230 à 257, 54 à 58, 62 à 67, 186 à 199, 259, 261	DEM-01	sol brun	30,33	cours d'eau		7,30	23,03	7,30	23,03	2
	DEM-22	FAULQUEMONT	Ulenbach	(39) : 21 à 27	DEM-01	brun lessivé	3,78	cours d'eau		0,71	3,07	0,71	3,07	1A
		CREHANGE	Lestborn	(22) : 120, 123, 126	DEM-01	brun lessivé	0,27			0,00	0,27	0,00	0,27	1A
	DEM-25	FAULQUEMONT	Eichholzwiese	(44) : 10, 11	DEM-27	brun lessivé	3,17			0,00	3,17	0,00	3,17	1A
	PONTPIERRE	Foloch	(36) : 100	DEM-27	brun lessivé	0,10				0,00	0,10	0,00	0,10	1A
	DEM-26	VAHL-LES-FAULQUEMONT	Balmesholz	(07) : 43 à 46	DEM-27	brun lessivé	6,79	cours d'eau		0,88	5,91	0,88	5,91	1A
	FAULQUEMONT	Rotschlag	(42) : 16, 31	DEM-27	brun lessivé	0,82	cours d'eau		0,04	0,78	0,04	0,78	1A	
	DEM-27	VAHL-LES-FAULQUEMONT	Witz	(07) : 10, 11	DEM-27	sol brun	16,84	cours d'eau		1,57	15,27	1,57	15,27	2
	DEM-28	VAHL-LES-FAULQUEMONT	Henschelborn	(02) : 93 à 95	MAO-13	brun lessivé	3,88	cours d'eau		0,30	3,58	0,30	3,58	2
	DEM-29	TRITTELING-REDLACH	Chemin ferré	(07) : 206	DEM-29	brun calcaire	3,37			0,00	3,37	0,00	3,37	1A
	DEM-30	THONVILLE	La Côte	(02) : 105 à 107	DEM-31	brun calcaire	4,97			0,00	4,97	0,00	4,97	2
	DEM-31	THONVILLE	Putzin	(03) : 36 à 41	DEM-31	brun lessivé	12,63	cours d'eau		2,05	10,58	2,05	10,58	2
	DEM-34	THONVILLE	Etzelborne	(03) : 66	CRD-04	brun marmorisé	2,17			0,00	2,17	0,00	2,17	2
	DEM-36	THICOURT	La Bergerie	(06) : 52 à 54	CRD-04	brun calcaire	6,36			0,00	6,36	0,00	6,36	2
	DEM-37	THONVILLE	La Bergerie	(02) : 72	CRD-04	brun calcaire	0,55			0,00	0,55	0,00	0,55	2
	DEM-37	THONVILLE	Les Grands Marcs	(03) : 28, 29	DEM-31	brun lessivé	3,85			0,00	3,85	0,00	3,85	2
	Total DEM						277,11			32,61	244,50	31,99	245,12	
GALLET Edouard 12, rue de la fontaine 57645 NOISSEVILLE	GAE-01	NOISSEVILLE	Breuda	(03) : 11 à 16, 58 à 63, 88, 89, 100	GAE-01	brun calcaire	15,17			0,00	15,17	0,00	15,17	2
	GAE-02	NOISSEVILLE	Derrière la Ville	(03) : 358, 360, 444	GAE-01	brun calcaire	8,38	habitats		1,51	6,87	1,51	6,87	2
	GAE-03	NOISSEVILLE	Au dessus de Prelle	(03) : 325, 327, 329	GAE-01	brun calcaire	1,65			0,00	1,65	0,00	1,65	2
	GAE-04	NOISSEVILLE	Le mas au Lièvre	(03) : 376	GAE-01	brun calcique	2,03	habitats		1,12	0,91	1,12	0,91	2
	GAE-05	NOISSEVILLE	La Perche	(04) : 99, 331part	GAE-01	brun lessivé	14,85			0,00	14,85	0,00	14,85	2
	GAE-06	RETONFEY	Croix de Bois	(33) : 147 à 155, 46	GAE-06	brun lessivé	10,54			0,00	10,54	0,00	10,54	2
		NOISSEVILLE	A la Croix de Bois	(03) : 333, 335	GAE-06	brun lessivé	2,14			0,00	2,14	0,00	2,14	2
	GAE-08	RETONFEY	Sur la Croix de Bois	(34) : 10 à 24	GAE-06	brun lessivé	40,50			0,00	40,50	0,00	40,50	2
	GAE-09	RETONFEY	Champé	(33) : 121 à 126	GAE-01	brun calcaire	1,65			0,00	1,65	0,00	1,65	2
	GAE-10	RETONFEY	Gérarue	(31) : 179, 194	LEY-21	brun calcaire	7,29	cours d'eau		1,82	5,47	1,82	5,47	2
	GAE-11	RETONFEY	Longues Rayes	(31) : 208, 209, 222	LEY-21	brun calcaire	6,19			0,00	6,19	0,00	6,19	2
	GAE-13	SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	En Quemenel	(A) : 63 à 65, 71 à 73, 76, 77, 81, 84, 85, 114, 115, 118 à 139, 143 à 168, 472	GAE-01	brun calcaire	19,09	habitats		0,55	18,54	0,55	18,54	2
		NOUILLY	En Geneve	(03) : 293, 295, 297, 299, 17, 18	GAE-01	brun calcaire	0,99			0,00	0,99	0,00	0,99	2
	Total GAE						130,47			5,00	125,47	5,00	125,47	
EARL de l'Abreuvoir GEYER Jérôme 59 bis rue principale 57220 VARIZE	GEJ-02	VARIZE	La Montagne	(06) : 63 à 67	GUR-03	brun calcaire	11,50	cours d'eau pente > 7%		6,91	4,59	4,62	6,88	1A
	GEJ-03	VARIZE	Grandes Longueurs	(02) : 21 à 23	BOL-29	brun lessivé	2,45	cours d'eau	Zone inondable	1,42	1,03	1,42	1,03	1B
	GEJ-05	VARIZE	Blening	(17) : 1 à 6, 47, 48 ; (02) : 17 à 19	BOL-29	brun lessivé	14,33	cours d'eau	Zone inondable	3,20	11,13	3,20	11,13	1B
	GEJ-06	VARIZE	Le grand Breuil	(02) : 55, 139, 184 ; (03) : 20	GEJ-06	brun lessivé	21,88	cours d'eau + habitations	Zone inondable	2,19	19,69	2,1		

Non agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues digestat	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Surface compost	Apti-tude
GUILLAUME Régis 37B rue de narbéfontaine 57220 BROUCK	GUR-01	BROUCK	Sorby	(03) : 10, 11	GUR-03	brun calcaire	2,81			0,00	2,81	0,00	2,81	1A	
	GUR-02	BROUCK	Saint georges	(03) : 18 à 21, 123, 124	GUR-03	brun calcaire	5,83			0,00	5,83	0,00	5,83	1A	
	GUR-03	BROUCK	Langfuhr	(03) : 155 à 163, 164part, 196	GUR-03	brun calcaire	13,18			0,00	13,18	0,00	13,18	2	
	GUR-04	BROUCK	Rotengrund	(03) : 180	ALJ-24	brun calcaire	0,64			0,00	0,64	0,00	0,64	2	
	GUR-10	BROUCK	Erster Klopp	(02) : 53, 54	ALJ-24	brun calcaire	4,70	cours d'eau		0,97	3,73	0,97	3,73	1B	
	GUR-11	BROUCK	Letzter Klopp	(02) : 4	ALJ-24	brun calcaire	3,90	cours d'eau		0,24	3,66	0,24	3,66	1B	
	GUR-14	BROUCK	Wolfsrech	(04) : 13	ALJ-24	brun calcaire	2,09			0,00	2,09	0,00	2,09	2	
	GUR-15	BROUCK	Bois de Brouck	(04) : 51, 52	GUR-41	brun calcique	0,62			0,00	0,62	0,00	0,62	1A	
	GUR-17	BROUCK	Spannel	(04) : 12	ALJ-24	brun calcaire	2,13			0,00	2,13	0,00	2,13	2	
	GUR-31	HALLERING	Borlachen	(04) : 30 à 34	GUR-03	brun calcaire	3,45			0,00	3,45	0,00	3,45	1A	
	GUR-32	HALLERING	Elteracker	(04) : 61 à 63	GUR-03	brun calcaire	3,02			0,00	3,02	0,00	3,02	1A	
	GUR-33	VARIZE	Le Haut de Brée	(06) : 14part, 15 à 22	GUR-03	brun calcaire	13,00			0,00	13,00	0,00	13,00	1A	
	GUR-41	BIONVILLE-SUR-NIED	Allersborn	(08) : 10 à 12	GUR-41	brun calcique	13,01	cours d'eau		1,12	11,89	1,12	11,89	1A	
	GUR-42	BIONVILLE-SUR-NIED	Strang	(08) : 44 à 46	GUR-41	brun calcique	6,91	cours d'eau		0,44	6,47	0,44	6,47	1A	
Total GUR									75,29		2,77	72,52	2,77	72,52	
EARL Fleurette	JAC-01	HELSTROFF	Auf die Grossgreat	(15) : 20à24, 27, 28	GUR-41	sol calcaire	29,00	cours d'eau pente > 7%		15,27	13,73	10,89	18,11	2	
JAGER Christophe	JAC-03	HELSTROFF	Auf die Roemerstrasse	(18) : 29	GUR-41	sol calcaire	5,78			0,00	5,78	0,00	5,78	2	
2 chemin en preyl	JAC-04	HELSTROFF	Morter Weg	(18) : 1 à 5	GUR-41	sol calcique	13,99			0,00	13,99	0,00	13,99	2	
57220 HELSTROFF	JAC-07	HELSTROFF	Dorretzel	(20) : (30, 36)part, 39, (40, 41)part	GEJ-06	brun lessivé	7,06			0,00	7,06	0,00	7,06	2	
	JAC-08	HELSTROFF	Heich	(20) : 5	BOL-29	brun lessivé	3,94	cours d'eau		1,85	2,09	1,85	2,09	2	
	JAC-28	HINCKANGE	Siebersborn	(14) : 53 à 61	JAC-28	brun lessivé	8,22			0,00	8,22	0,00	8,22	2	
	JAC-30	MEGANGE	Steig	(08) : 35 à 42	JAC-28	sol calcaire	3,90	cours d'eau pente > 7%		3,30	0,60	2,27	1,63	2	
	JAC-101	GUINKIRCHEN	Metzerweg	(05) : 64 à 70, 109, 111	JAC-28	brun lessivé	3,16			0,00	3,16	0,00	3,16	2	
	JAC-104	GUINKIRCHEN	Langmessen	(04) : 4 à 7	JAC-28	sol alluvial	3,21			0,00	3,21	0,00	3,21	1B	
	JAC-106	GUINKIRCHEN	Moul	(04) : 29	JAC-28	brun lessivé	3,30			0,00	3,30	0,00	3,30	2	
	JAC-107	GUINKIRCHEN	Klop	(03) : 28 à 31	JAC-28	sol calcaire	5,57			0,00	5,57	0,00	5,57	2	
	Total JAC						87,13			20,42	66,71	15,01	72,12		
EARL Saint Léon	KRJ-01	SAINTE BARBE	Saint Léon	(15) : 6part, 8, 36part ; (16) : 7	KRJ-01	brun calcaire	29,74	habitations		0,98	28,76	0,98	28,76	1A	
KREMER Jacky		HAYES	Pierre Haie	(2) : 40 à 44	KRJ-01	brun calcaire	8,74			0,00	8,74	0,00	8,74	1A	
Ferme saint léon	KRJ-02	SAINTE BARBE	La grande Commune	(17) : 96 à 111	KRJ-02	brun calcique	20,33			0,00	20,33	0,00	20,33	2	
57640 SAINTE BARBE	KRJ-03	GLATIGNY	Séclire	(2) : 125, 127, 149 à 154	KRJ-02	brun calcique	14,49			0,00	14,49	0,00	14,49	2	
	KRJ-04	SAINTE BARBE	Le Rahu	(17) : 44	KRJ-21	brun calcaire	7,21	cours d'eau pente > 7%		5,46	1,75	4,25	2,96	1A	
	KRJ-09	HAYES	Les Avants	(17) : 33	KRJ-21	brun calcaire	2,67	cours d'eau pente > 7%		2,34	0,33	1,74	0,93	1A	
	KRJ-11	RETONFEY	Derrière l'autre Hayes	(2) : 138, 144	JAC-28	brun calcique	15,78	cours d'eau + habitations		3,51	12,27	3,51	12,27	2	
	KRJ-12	GLATIGNY	Rupt menu Pré	(29) : 63, 65	LEY-16	brun peu lessivé	4,43			0,00	4,43	0,00	4,43	2	
	KRJ-14	LES ETANGS	L'épaule	(6) : 29 à 31	KRJ-21	brun calcique	3,27			0,00	3,27	0,00	3,27	2	
	KRJ-15	LES ETANGS	Haut Pré	(29) : 89	KRJ-21	brun calcique	4,01			0,00	4,01	0,00	4,01	2	
	KRJ-17	GLATIGNY	Le Bourbon	(6) : 3, 6part, 8, 10	KRJ-01	brun calcaire	19,94	habitations		0,18	19,76	0,18	19,76	1A	
	KRJ-18	SAINTE BARBE	Saint Léon	(15) : 25	KRJ-01	brun calcaire	0,42			0,00	0,42	0,00	0,42	1A	
	KRJ-19	HAYES	Pré le Pêcheur	(10) : 30	KRJ-01	brun calcaire	7,29			0,00	7,29	0,00	7,29	1A	
	KRJ-20	GLATIGNY	Le Sauvu	(L) : 5, 6, 16, 17	BOL-29	brun peu lessivé	4,97	cours d'eau	Zone inondable	1,61	3,36	1,61	3,36	1B	
	KRJ-21	GLATIGNY	Dessous le Sauvu	(6) : 24	KRJ-02	brun peu lessivé	5,46	cours d'eau		0,68	4,78	0,68	4,78	2	
	KRJ-22	GLATIGNY	La Bruyère	(4) : 16	KRJ-18	Sol alluvial	30,74	cours d'eau		1,62	29,12	1,62	29,12	1B	
	KRJ-23	GLATIGNY	les Haies de Glatigny	(B) : 43part	KRJ-18	brun calcaire	10,20	cours d'eau		1,79	8,41	1,79	8,41	2	
	KRJ-24	GLATIGNY	les Haies de Glatigny	(B) : 46	KRJ-02	brun calcaire	23,43	cours d'eau		1,24	22,19	1,24	22,19	2	
	Total KRJ		Champe	(3) : 28, 29, 31, 32 ; (2) : 5, 9, 60, 129, 131, 148	KRJ-21	brun calcaire	48,55	cours d'eau		0,11	48,44	0,11	48,44	2	
LALLEMENT Claude 16, bis rue du gué 57580 HERNY	KRJ-22	GLATIGNY	Au dessous du petit Etang	(4) : 6	KRJ-21	Sol alluvial	6,80	cours d'eau pente > 7%		4,35	2,45	2,98	3,82	1B	
	KRJ-23	GLATIGNY	Devant Stet	(2) : 141, 143	LEY-21	brun calcaire	2,40			0,00	2,40	0,00	2,40	2	
	KRJ-24	GLATIGNY	La Bruyère	(4) : 18	KRJ-18	Sol alluvial	23,82	cours d'eau pente > 7%		17,33	6,49	5,94	17,88	1B	
	Total KRJ						294,69			41,20	253,49	26,63	268,06		
	LAC-01	HERNY	Grand Pont												

Nom agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues digestat	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Apti-tude
GAEC de la Côte d'or LEMALE Jean-François 36 rue principale	LEJ-01	BARONVILLE	Breichel	(3) : 91	LEJ-01	sol calcaire	9,64	cours d'eau		0,48	9,16	0,48	9,16	1A
	LEJ-02	BARONVILLE	Sur Pratelle	(3) : 6 à 9	NOT-42	sol calcaire	2,86	cours d'eau		0,44	2,42	0,44	2,42	2
	LEJ-03	BARONVILLE	Les grands Jardins	(6) : 46, 47, 100, 102, 104, 106, 108	NOT-42	sol brun lessivé	2,19	habitations		0,02	2,17	0,02	2,17	2
57340 VILLERS SUR NIED	LEJ-04	VILLERS-SUR-NIED	Le Capin	(3) : 95 à 98 ; (2) : 50	LEJ-05	sol calcaire	2,77	cours d'eau	zone inondable	0,50	2,27	0,50	2,27	1B
	LEJ-05	DESTRY	Fond de l'Etang	(7) : 60, 62, 98, 99, 100,	LEJ-05	sol calcique	14,32			0,00	14,32	0,00	14,32	2
	LEJ-06	MARTHILLE	La Brême	(7) : 19, 20, 22, 28 à 30, 51, 199	LEJ-06	sol calcaire	28,34			0,00	28,34	0,00	28,34	1A
	LEJ-07	MARTHILLE	Les grandes Friches	(9) : 4	LEJ-01	sol calcaire	8,13			0,00	8,13	0,00	8,13	1A
	LEJ-08	MARTHILLE	Les Piquants	(3) : 30	LEJ-05	sol brun lessivé	3,46	cours d'eau		0,19	3,27	0,19	3,27	2
	LEJ-09	MARTHILLE	Bois Rapaille	(7) : 80	LEJ-06	sol calcique	1,69			0,00	1,69	0,00	1,69	2
	LEJ-10	MARTHILLE	L'Adelle	(7) : 59, 60	LEJ-05	sol calcaire	0,92			0,00	0,92	0,00	0,92	1A
	LEJ-11	MARTHILLE	Le chemin de Villers	(6) : 2, 3, 6	LEJ-05	sol calcaire	1,33	cours d'eau	zone inondable	0,96	0,37	0,96	0,37	1B
	LEJ-12	VILLERS-SUR-NIED	Les Baquesses	(02) : 76 à 81	LEJ-05	sol calcaire	1,22	cours d'eau	zone inondable	0,28	0,94	0,28	0,94	1B
	LEJ-13	VILLERS-SUR-NIED	La Haie France	(02) : 13 à 15, 154, 156, 158	LEJ-05	sol calcaire	3,26			0,00	3,26	0,00	3,26	1A
	LEJ-14	VILLERS-SUR-NIED	La Haie France	(2) : 5	LEJ-06	sol calcique	1,08			0,00	1,08	0,00	1,08	2
	LEJ-15	VILLERS-SUR-NIED	La Rématte	(2) : 31	LEJ-06	sol calcique	1,94			0,00	1,94	0,00	1,94	2
	LEJ-16	VILLERS-SUR-NIED	Le grand Confin de Chicourt	(3) : 12 à 14	LEJ-05	sol calcique	1,30	habitations		0,10	1,20	0,10	1,20	2
	LEJ-17	VILLERS-SUR-NIED	Confin sur Marthille	(2) : 82 à 85, 87, 90 à 93	LEJ-05	sol calcaire	5,12	cours d'eau	zone inondable	0,43	4,69	0,43	4,69	1B
		MARTHILLE	L'Enfer	(6) : 124 à 127	LEJ-05	sol calcaire	1,06	cours d'eau	zone inondable	0,43	0,63	0,43	0,63	1B
	LEJ-18	VILLERS-SUR-NIED	Le Pâatural	(3) : 63, 64	LEJ-05	sol calcaire	0,89	cours d'eau	zone inondable	0,27	0,62	0,27	0,62	1B
	LEJ-19	VILLERS-SUR-NIED	Derrière le Moulin	(2) : 102, 103, 105, 106	LEJ-05	sol calcaire	5,41	cours d'eau + habitations		1,96	3,45	1,96	3,45	1A
		BREHAIN	Au grand Baquais	(2) : 46	LEJ-05	sol calcaire	0,08			0,00	0,08	0,00	0,08	1A
	LEJ-20	VILLERS-SUR-NIED	Montant le Bois Rouge	(5) : 16 à 25	LEJ-06	sol calcique	7,50			0,00	7,50	0,00	7,50	2
	LEJ-21	VILLERS-SUR-NIED	Montant le Bois Rouge	(5) : 13	LEJ-06	sol calcique	2,06			0,00	2,06	0,00	2,06	2
	LEJ-23	VILLERS-SUR-NIED	Les Particuliers	(3) : 9, 10, 37part, 38	LEJ-06	sol calcaire	6,04	cours d'eau		0,23	5,81	0,23	5,81	1A
	LEJ-24	VILLERS-SUR-NIED	La Brême	(5) : 46part	LEJ-06	sol calcaire	3,01	cours d'eau		0,61	2,40	0,61	2,40	1A
	LEJ-25	VILLERS-SUR-NIED	La Brême	(5) : 32, 33	LEJ-06	sol calcaire	2,50			0,00	2,50	0,00	2,50	1A
	LEJ-26	VILLERS-SUR-NIED	La Rematte	(2) : 54, 55, 60, 61	LEJ-05	sol calcique	1,11	cours d'eau + habitations		0,39	0,72	0,39	0,72	2
	LEJ-28	MARTHILLE	Le chemin de Villers	(6) : 173, 175, 177, 179, 181, 183	LEJ-05	sol calcaire	3,33			0,00	3,33	0,00	3,33	1A
	LEJ-29	MARTHILLE	Le chemin de Villers	(6) : 185, 187, 189	LEJ-05	sol calcaire	2,96			0,00	2,96	0,00	2,96	1A
	LEJ-30	MARTHILLE	L'Adelle	(7) : 68 à 73	LEJ-06	sol calcique	6,81			0,00	6,81	0,00	6,81	2
		VILLERS-SUR-NIED	Montant le Bois Rouge	(5) : 8	LEJ-06	sol calcique	0,83			0,00	0,83	0,00	0,83	2
	LEJ-32	VILLERS-SUR-NIED	La Haie France	(02) : 11	LEJ-01	sol calcaire	0,49			0,00	0,49	0,00	0,49	1A
	LEJ-33	VILLERS-SUR-NIED	La Haie France	(02) : 9	LEJ-01	sol calcaire	0,34			0,00	0,34	0,00	0,34	1A
	LEJ-34	VILLERS-SUR-NIED	La Haie France	(02) : 23 à 25, 146	LEJ-05	sol calcaire	0,74			0,00	0,74	0,00	0,74	1A
	LEJ-35	VILLERS-SUR-NIED	La Rematte	(02) : 142	LEJ-05	sol calcique	0,74	cours d'eau + habitations		0,43	0,31	0,43	0,31	2
	LEJ-36	VILLERS-SUR-NIED	La Rematte	(2) : 34, 35	LEJ-05	sol brun lessivé	1,74	cours d'eau		0,36	1,38	0,36	1,38	2
	LEJ-37	VILLERS-SUR-NIED	Les Baquesses	(2) : 69	LEJ-05	sol calcaire	0,14			0,00	0,14	0,00	0,14	1A
	LEJ-38	VILLERS-SUR-NIED	Les grandes Fauchées	(2) : 120 à 123	LEJ-05	sol calcaire	0,23	cours d'eau		0,12	0,11	0,12	0,11	1A
	LEJ-40	VILLERS-SUR-NIED	Le grand Confin sur Chicourt	(3) : 27	LEJ-05	sol brun lessivé	1,62			0,00	1,62	0,00	1,62	2
	LEJ-41	VILLERS-SUR-NIED	Le Pâatural	(3) : 147	LEJ-05	sol calcaire	1,69	cours d'eau	zone inondable	0,27	1,42	0,27	1,42	1B
	LEJ-42	VILLERS-SUR-NIED	La Brême	(5) : (37, 38)part	LEJ-06	sol calcaire	2,63			0,00	2,63	0,00	2,63	1A
	LEJ-43	VILLERS-SUR-NIED	A côté du Bois Rouge	(5) : 47 à 53	LEJ-06	sol calcaire	1,89			0,00	1,89	0,00	1,89	1A
	LEJ-44	VILLERS-SUR-NIED	A côté du Bois Rouge	(5) : 69 à 74	LEJ-01	sol calcaire	5,12			0,00	5,12	0,00	5,12	1A
	LEJ-45	BARONVILLE	Creling	(5) : 74	NOT-42	sol brun lessivé	1,54	cours d'eau		0,70	0,84	0,70	0,84	2
	LEJ-47	ORON	La Bergerie	(3) : 115	LEJ-05	Sol calcique	6,68	cours d'eau + habitations + source	zone inondable	1,99	4,69	1,99	4,69	1B
	LEJ-48	VILLERS-SUR-NIED	Le Pâatural	(3) : 135	LEJ-05	sol brun lessivé	0,06			0,00	0,06	0,00	0,06	2
	LEJ-49	BARONVILLE	Pratelle	(3) : 24 à 29	NOT-42	sol brun lessivé	2,19			0,00	2,19	0,00	2,19	2
	LEJ-51	BARONVILLE	Pratelle 2	(3) : 31	NOT-42	sol brun lessivé	0,43			0,00	0,43	0,00	0,43	2
	LEJ-52	BARONVILLE	Entre les deux chemins	(3) : 36	NOT-42	sol brun lessivé	0,28			0,00	0,28	0,00	0,28	2
	Total LEJ						161,71			11,16	150,55	11,16	150,55	
GAEC des Bauges LEROND Jean-Marie et Francois 30, rue principale 57580 CHANVILLE	LER-03	CHANVILLE	Sur le fond de Voimhaut	(19) : 56 à 66	LER-11	brun lessivé	4,67	cours d'eau		0,70	3,97	0,70	3,97	2
	LER-11	CHANVILLE	Corvée Bois	(18) : 50	LER-11	brun lessivé	11,99	cours d'eau		0,11	11,88	0,11	11,88	2
	LER-13	CHANVILLE	Corvée Talange	(20) : 135	LER-11	brun lessivé	7,13			0,00	7,13	0,00	7,13	2
	LER-15	ANCERVILLE	Santée	(21) : 39 à 42	LER-11	brun lessivé	10,84							

Nom agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues digestat	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Apti-tude
EARL du Petit Marais LECOMTE Yves 23 rue des quatre vents 57220 PIBLANGE	LEY-01	RETONFEY	Sur le chemin du Pâturel	(32) : 516, 617, 620, 632, 634	LEY-21	brun peu lessivé	17,41	cours d'eau + habitations		0,99	16,42	0,99	16,42	2
	LEY-02	RETONFEY	En Haut Chemin	(33) : 175 à 184	GAE-06	brun peu lessivé	5,76			0,00	5,76	0,00	5,76	2
	LEY-04	RETONFEY	Pré Baillot	(32) : 391, 39 à 41	LEY-21	brun calcaire	6,27	cours d'eau + habitations		3,23	3,04	3,23	3,04	2
	LEY-05	RETONFEY	Saul Haye	(05) : 79, 80, 92	LEY-21	brun calcaire	0,65	cours d'eau		0,24	0,41	0,24	0,41	2
	LEY-08	RETONFEY	Sur le chemin de la Reine	(30) : 62 à 65, 68	LEY-16	brun peu lessivé	4,48	cours d'eau		0,47	4,01	0,47	4,01	2
	LEY-09	RETONFEY	Devant le Bois	(30) : 59, 76	LEY-16	brun calcaire	3,37	cours d'eau		0,28	3,09	0,28	3,09	1A
	LEY-11	RETONFEY	Grand Navoisier	(29) : 199	LEY-21	brun peu lessivé	6,56			0,00	6,56	0,00	6,56	2
	LEY-12	RETONFEY	Grand Navoisier	(29) : 147 à 165	LEY-16	brun peu lessivé	6,71			0,00	6,71	0,00	6,71	2
	LEY-14	SAINTE BARBE	Les Avants	(17) : 31, 32, 52, 60	LEY-21	brun calcaire	21,46	cours d'eau + habitations		3,04	18,42	3,04	18,42	1A
	LEY-15	GLATIGNY	Entre deux Heuches	(02) : 12	LEY-16	brun calcaire	2,56			0,00	2,56	0,00	2,56	2
	LEY-16	RETONFEY	Sur le ruisseau de Tente Pré	(25) : 133 à 136, 201, 177 à 186	LEY-16	brun peu lessivé	21,29			0,00	21,29	0,00	21,29	2
	LEY-17	RETONFEY	Sur le Rupt Menu Pré	(25) : 39 à 42	LEY-16	brun peu lessivé	1,81			0,00	1,81	0,00	1,81	2
	LEY-18	RETONFEY	Sur le Rupt Menu Pré	(25) : 45 à 50	LEY-16	brun calcique	9,53	cours d'eau		1,24	8,29	1,24	8,29	2
	LEY-19	RETONFEY	Croix de Glatigny	(25) : 51 à 56	LEY-16	brun lessivé	5,94	cours d'eau		0,71	5,23	0,71	5,23	2
	LEY-20	RETONFEY	Sur le Haut Pré	(29) : 77 à 86	LEY-16	brun calcique	3,48			0,00	3,48	0,00	3,48	2
	LEY-21	RETONFEY	Conrée	(31) : 13 à 16	LEY-21	brun calcaire	6,19	cours d'eau + habitations + source		2,01	4,18	2,01	4,18	1A
	LEY-23	RETONFEY	En Haut Chemin	(33) : 191 à 195, 78 à 84, 88 à 94, 98 à 104	GAE-06	brun peu lessivé	1,47	habitats		0,19	1,28	0,19	1,28	2
	Total LEY						124,94			12,40	112,54	12,40	112,54	
MAYOT Emmanuel 57, rue de lorraine 57530 PANGE	MAE-03	PANGE	Merzing	(A) : 617, 619part	MAE-03	brun lessivé	13,04	cours d'eau		2,42	10,62	2,42	10,62	1B
	MAE-04	PANGE	Chate	(3) : 38à40, 21à24, 25part, 26, 61à63, 66part, 67part, 68part	MAE-04	brun calcaire	57,83	cours d'eau + source		2,45	55,38	2,45	55,38	1B
	MAE-05	PANGE	La Corvée devant le Pont	(2) : 86part	MAE-04	brun calcaire	6,53	cours d'eau pente > 7%		5,10	1,43	2,47	4,06	1B
	MAE-06	PANGE	Vieux Moulin	(3) : 68part	MAE-04	brun calcaire	1,07	habitats		0,33	0,74	0,33	0,74	1B
	Total MAE						78,47			10,30	68,17	7,67	70,80	
MATUSZCZAK Jean-Yves 13, rue du vieux château 57380 CHEMERY LES FAULQUEMONT	MAJ-10	CHEMERY-LES-FAULQUEMONT	La petite Chambre	(04) : 21 ; (01) : 58part	MAO-13	Sol alluvial	6,74	cours d'eau		1,37	5,37	1,37	5,37	1B
	MAJ-11	CHEMERY-LES-FAULQUEMONT	Le haut de Bonhouse	(04) : 32, 33	MAO-13	Sol alluvial	2,61			0,00	2,61	0,00	2,61	1B
	MAJ-42	HERNY	Moulin	(08) : 42, 45, 58, 61, 63	LAC-06	brun calcaire	3,79	cours d'eau		1,43	2,36	1,43	2,36	1A
	MAJ-51	HERNY	Grandes Corvées	(04) : 50, 51	LAC-06	brun lessivé	4,14	cours d'eau		0,04	4,10	0,04	4,10	2
	Total MAJ						17,28			2,84	14,44	2,84	14,44	
MARINGER Olivier Ferme d'Avigy 57420 POURNOY LA GRASSE	MAO-05	BOUSTROFF	Auf reborn	(02) : 15 à 18	MAO-13	brun lessivé	1,11	cours d'eau		0,12	0,99	0,12	0,99	1B
	MAO-06	FAULQUEMONT	La croix d'Eincheville	(02) : 43 à 46	MAO-13	brun lessivé	1,11			0,00	1,11	0,00	1,11	1B
	MAO-07	ADELANGE	Langen	(02) : 17	MAO-13	brun lessivé	3,59			0,00	3,59	0,00	3,59	1B
	MAO-08	ADELANGE	Langen	(02) : 19	MAO-13	brun lessivé	5,15			0,00	5,15	0,00	5,15	1B
	MAO-09	ADELANGE	Stockborn	(04) : 93, 94	MAO-13	brun lessivé	2,81	cours d'eau		0,86	1,95	0,86	1,95	1B
	MAO-10	ADELANGE	Kiesenmertel	(06) : 50	MAO-13	brun lessivé	7,21			0,00	7,21	0,00	7,21	1B
	MAO-11	ADELANGE	Erschel	(06) : 63part	MAO-13	brun lessivé	2,11			0,00	2,11	0,00	2,11	1B
	MAO-12	ADELANGE	Michelsheck	(06) : 43	MAO-13	brun lessivé	2,80			0,00	2,80	0,00	2,80	1B
	MAO-13	ADELANGE	Bielen	(05) : 33	MAO-13	brun lessivé	2,04			0,00	2,04	0,00	2,04	1B
	MAO-14	BOULAY-MOSELLE	Buchfeld	(14) : 27	SCV-07	brun calcaire	16,28			0,00	16,28	0,00	16,28	1B
	Total MAO						44,21			0,98	43,23	0,98	43,23	
EARL Notre Dame NOIROT Benoit-jean 1, chemin de Goin 57420 VERNY	NOB-01A	FLEURY	Sur la fermée	(03) : 14 à 17, 53, 54, 103, 110	NOB-01A	sol calcaire	22,03	cours d'eau + habitations		8,87	13,16	8,87	13,16	2
	NOB-01B	FLEURY	Sur la fermée	(04) : 11	NOB-01B	brun lessivé	57,16	cours d'eau		7,30	49,86	7,30	49,86	1B
	NOB-02	FLEURY	Corvée au moulin	(05) : 145	NOB-01A	sol calcique	8,47	habitats		0,32	8,15	0,32	8,15	2
	NOB-03	FLEURY	Village	(01) : 239part	NOB-01A	sol calcaire	0,41			0,00	0,41	0,00	0,41	2
	NOB-04	POUILLY	En enfer	(10) : 9, 16	NOB-01B	sol calcique	3,54			0,00	3,54	0,00	3,54	2
	NOB-06	POURNOY-LA-GRASSE	Derrière la ville	(01) : 318	NOT-16	brun lessivé	2,17	habitats		0,94	1,23	0,94	1,23	1B
	NOB-08	POURNOY-LA-GRASSE	Grande chazelle	(05) : 142 ; (02) : 49	NOB-16	sol calcaire	30,36			0,00	30,36	0,00	30,36	2
	NOB-09	POURNOY-LA-GRASSE	Retipasse	(05) : 269	NOT-16	sol calcaire	2,70			0,00	2,70	0,00	2,70	2
	NOB-11	CHERISEY	Sous les vignes	(D) : 1, 357	NOT-16	sol calcaire	0,38	habitats		0,19	0,19	0,19	0,19	2
	NOB-13	FLEURY	Corvée au moulin	(05) : 144, 146	NOB-01A	sol calcique	0,98	habitats		0,14	0,84	0,14	0,84	2
	NOB-15	FLEURY	Gros chêne	(03) : 18part, 10 à 14, 20 à 24	NOT-16	brun lessivé	14,38	cours d'eau pente > 7%		9,12	5,26	4,61	9,77	2
	NOB-16	POURNOY-LA-GRASSE	Sur l'étang maillard	(02) : 447, 126	NOB-16	sol calcaire	4,32							

Nom agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues digestat	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Apti-tude
EARL des Grands Jardins NOTIN Cyrille 24 rue principale 57 340 SUISSE	NOC-01	SUISSE	Route de Brulange	(20) : 76, 80	CRD-06	brun lessivé	4,94			0,00	4,94	0,00	4,94	2
	NOC-02	SUISSE	Les Schlires	(20) : 7, 8	CRD-04	brun lessivé	10,27	cours d'eau		0,42	9,85	0,42	9,85	2
	NOC-03	SUISSE	Trou de Renard	(21) : 28, 29, 34, 35, 41, 43, 45, 47, 49	NOC-05	brun lessivé	8,59			0,00	8,59	0,00	8,59	2
	NOC-03p	SUISSE	Trou de Renard	(21) : 28, 29, 34, 35, 41, 43, 45, 47, 49	NOC-05	brun lessivé	7,86			0,00	7,86	0,00	7,86	2
	NOC-05	SUISSE	Hoquelheck	(22) : 38, 39, 41, 42, 148, 150, 179, 195	NOC-05	brun lessivé	14,32		zone inondable	0,00	14,32	0,00	14,32	1B
	NOC-06	SUISSE	Chemin de Landroff	(22) : 50, 126	NOC-05	brun lessivé	1,77			0,00	1,77	0,00	1,77	2
	NOC-07	SUISSE	La Pavée	(22) : 70 à 74	NOC-05	brun lessivé	6,86	cours d'eau	zone inondable	0,99	5,87	0,99	5,87	1B
	NOC-08	SUISSE	Gansbach	(22) : 89	BES-05	brun lessivé	1,30	cours d'eau	zone inondable	0,61	0,69	0,61	0,69	1B
	DESTRY		Gansbach	(04) : 51, 67 à 69	BES-05	brun lessivé	6,48	cours d'eau	zone inondable	3,46	3,02	3,46	3,02	1B
	NOC-09	SUISSE	Breuil de Haute Suisse	(22) : 78 à 87	NOC-09	brun lessivé	13,11	cours d'eau	zone inondable	3,24	9,87	3,24	9,87	1B
	NOC-10	SUISSE	La Pavée	(22) : 152	BES-05	brun lessivé	2,81	cours d'eau + habitations	zone inondable	0,53	2,28	0,53	2,28	1B
	NOC-12	SUISSE	Bois de Ride	(14) : 26	NOC-09	brun lessivé	8,09	cours d'eau		0,73	7,36	0,73	7,36	1B
	NOC-15	BRULANGE	Pâatural Noirquette	(19) : 35 à 37	NOC-09	brun lessivé	6,65	cours d'eau	zone inondable	0,02	6,63	0,02	6,63	1B
	NOC-16	SUISSE	Sur le gros Chêne	(19) : 4, 73 à 83, 86	BES-05	brun lessivé	3,15	cours d'eau	zone inondable	1,14	2,01	1,14	2,01	1B
	BRULANGE		Pâatural Noirquette	(19) : 33	BES-05	brun lessivé	0,78	cours d'eau	zone inondable	0,51	0,27	0,51	0,27	1B
	NOC-18	BARONVILLE	Bois Genese	(03) : 58 à 60	LEJ-01	sol calcaire	5,86			0,00	5,86	0,00	5,86	1A
	NOC-19	LANDROFF	Côte de Suisse	(02) : 106, 107, 109, 110, 236, 238	NOC-05	brun lessivé	4,81			0,00	4,81	0,00	4,81	2
	Total NOC						107,65			11,65	96,00	11,65	96,00	
NOEL Pierrick 19, rue de la gare 57580 BAUDRECOURT	NOP-05	ARRAINCOURT	Fond Dembach	(4) : 32, 46part	CRD-06	brun calcique	4,92	cours d'eau		0,25	4,67	0,25	4,67	1A
	NOP-18	ARRAINCOURT	Niverlach	(5) : 201 à 206, (195, 197, 199)part	BES-05	brun lessivé	1,85	cours d'eau	zone inondable	0,23	1,62	0,23	1,62	1B
	NOP-20	BRULANGE	Langmir	(18) : 21	CRD-06	brun calcaire	0,80			0,00	0,80	0,00	0,80	2
	NOP-21	BRULANGE	Langmert	(19) : 170	BES-05	brun calcique	0,22	cours d'eau		0,08	0,14	0,08	0,14	1B
	NOP-23	MANY	Long de l'Etang	(6) : 36	CRD-06	brun calcique	5,05			0,00	5,05	0,00	5,05	1B
	NOP-24	SUISSE	Langmeurte	(19) : 64	BES-05	brun calcique	0,18	cours d'eau	zone inondable	0,09	0,09	0,09	0,09	1B
	NOP-25	THICOURT	Pâatural	(2) : 24, 25	CRD-06	brun calcaire	0,96	cours d'eau		0,13	0,83	0,13	0,83	2
	NOP-27	BRULANGE	Noire Pièce	(18) : 17, 18	CRD-06	brun calcaire	1,18			0,00	1,18	0,00	1,18	2
	NOP-28	ARRAINCOURT	Les grands Prés	(5) : 50 à 56	BES-05	brun calcique	1,71	cours d'eau	zone inondable	0,60	1,11	0,60	1,11	1B
	NOP-29	BRULANGE	Noire Pièce	(18) : 19	CRD-06	brun calcaire	1,80	Puit		0,07	1,73	0,07	1,73	2
	NOP-30	BRULANGE	Langmir	(18) : 134	CRD-06	brun calcique	0,42			0,00	0,42	0,00	0,42	2
	Total NOP						19,09			1,45	17,64	1,45	17,64	
EARL du Faye NOIROT Thibaut 1, chemin de Goin 57420 VERNY	NOT-01	BRULANGE	Le grand Pâatural	(19) : 46 à 49, 100 ; (20) : 2 à 5	NOT-01	brun lessivé	17,17	cours d'eau + habitations		2,49	14,68	2,49	14,68	2
	NOT-02	BRULANGE	Le grand Redeling	(21) : 6	NOT-42	brun marmorisé	4,53			0,00	4,53	0,00	4,53	2
	NOT-03	BRULANGE	Frappant	(22) : 25 à 36	NOT-42	brun marmorisé	18,94			0,00	18,94	0,00	18,94	2
	NOT-04	BRULANGE	Kleinbruch	(19) : 54	BES-05	brun lessivé	3,21	cours d'eau + habitations		1,47	1,74	1,47	1,74	1A
	NOT-05	BRULANGE	Langmert	(19) : 14 à 16, 18	BES-05	brun lessivé	3,08	cours d'eau	zone inondable	1,19	1,89	1,19	1,89	1B
	NOT-06	BRULANGE	Grosse Broche	(18) : 50 à 53	BES-05	brun lessivé	1,32	cours d'eau	zone inondable	0,48	0,84	0,48	0,84	1B
	NOT-07	POURNOY-LA-GRASSE	Pril	(07) : 39, 40	NOB-01B	brun lessivé	3,29	cours d'eau	zone inondable	0,26	3,03	0,26	3,03	1B
	NOT-08	POURNOY-LA-GRASSE	Haut de la Su	(04) : 55 à 62	NOT-16	brun lessivé	5,28			0,00	5,28	0,00	5,28	2
	NOT-09	VERNY	Sur la Fontaine	(02) : 3part, (06) : 193 à 199, 232, 236	NOT-16	Sol calcique	0,77	cours d'eau pente > 7% + habitations		0,77	0,00	0,65	0,12	2
	NOT-10	VERNY	Les Hauts Chênes	(05) : 5	NOB-16	sol calcaire	0,31			0,00	0,31	0,00	0,31	2
	NOT-11	POURNOY-LA-GRASSE	La Corvée du Moulin	(03) : 150part	NOT-16	sol calcaire	0,38	habitats		0,20	0,18	0,20	0,18	2
	NOT-12	POUILLY	Corvée le Maire	(08) : 52	NOB-01A	sol calcaire	7,72	cours d'eau + habitations	zone inondable	1,39	6,33	1,39	6,33	1B
	NOT-15	VERNY	En Bazin	(03) : 1, 3, 5, 87, 88	NOT-16	Sol calcique	6,63	cours d'eau pente > 7% + habitations		6,63	0,00	5,30	1,33	2
	NOT-16	VERNY	Au Poirier de Vin	(03) : 13 à 21	NOT-16	sol calcaire	9,42	habitats		0,52	8,90	0,52	8,90	2
	NOT-19	VERNY	Bruhl	(05) : 44, 45	NOB-01B	brun lessivé	0,84	cours d'eau	zone inondable	0,13	0,71	0,13	0,71	1B
	NOT-20	VERNY	Corvée du Poirier de Vin	(02) : 22part, 23, 24, (38, 41)part, 42 à 58	NOT-16	sol calcaire	25,34	cours d'eau pente > 7% + habitations		9,54	15,80	6,54	18,80	2
	NOT-24	POURNOY-LA-GRASSE	Pril	(07) : 13 à 16, 17part	NOB-01B	brun lessivé	4,81	cours d'eau	zone inondable	1,42	3,39	1,42	3,39	1B
	NOT-26	SAINTE-JEAN-ROHRBACH	Klemling	(45) : 42, 45, 49 à 52	SMI-50	Sol calcique	29,14	cours d'eau		6,58	22,56	6,58	22,56	2
	LEYVILLER		Grunweg	(E) : 151 à 153	SMI-50	Sol calcique	1,45			0,00	1,45	0,00	1,45	2
	NOT-27	SAINTE-JEAN-ROHRBACH	Hohwiese	(45) : 40, 93	SMI-50	brun lessivé	3,27	cours d'eau		3,27	0,00	3,27	0,00	0
	NOT-36	POURNOY-LA-GRASSE	Montant de Vigneul	(04) : 152	NOT-16</td									

Nom agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues digestat	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Apti-tude
GAEC de Chevalin PAYOT Laurent Ferme Chevalin 57220 FOULIGNY	PAL-33	RAVILLE	Veilles Vignes	(33) : 1, 2part, 3	RIV-06	sol brun calcaire	12,24	cours d'eau pente > 7%		11,00	1,24	7,42	4,82	1A
		BIONVILLE-SUR-NIED	Côte de Servigny	(11) : 5	RIV-06	sol brun calcaire	1,01	cours d'eau pente > 7%		0,76	0,25	0,00	1,01	1A
	PAL-38	FLETRANGE	Le grand Friche	(5) : 9part	DEM-29	sol brun calcaire	1,20			0,00	1,20	0,00	1,20	1A
	PAL-58	BAMBIDERSTROFF	Glasgatten Graibenberg	(32) : 110 à 115, 108 ; (29) : 165 à 167	THI-89	sol brun calcaire	2,00			0,00	2,00	0,00	2,00	1A
	PAL-60	BAMBIDERSTROFF	Zwischenden Wegen	(32) : 176 à 178	THI-89	sol brun calcaire	0,36			0,00	0,36	0,00	0,36	1A
	PAL-61	BAMBIDERSTROFF	Zwischenden Wegen	(32) : 182	THI-89	sol brun calcaire	0,47			0,00	0,47	0,00	0,47	1A
	PAL-62	BAMBIDERSTROFF	Zwischenden Wegen	(35) : 110 ; (32) : 188	THI-89	sol brun calcaire	0,90			0,00	0,90	0,00	0,90	1A
	PAL-75	BAMBIDERSTROFF	Auf dem Fels	(26) : 4, 10 à 12	THI-83	Sol brun calcique	0,56			0,00	0,56	0,00	0,56	1A
	PAL-76	BAMBIDERSTROFF	Nassfeld Auf Gangersborn	(26) : 25 à 31	THI-83	Sol brun calcique	0,90			0,00	0,90	0,00	0,90	1A
	PAL-77	BAMBIDERSTROFF	Aht	(26) : 40 à 42	THI-83	Sol brun calcique	0,43			0,00	0,43	0,00	0,43	1A
	PAL-78	BAMBIDERSTROFF	Aht	(26) : 37, 38	PAL-80	Sol brun calcique	0,41			0,00	0,41	0,00	0,41	1A
	PAL-79	BAMBIDERSTROFF	Aht	(25) : 68 à 84 ; (26) : 33, 34	PAL-80	Sol brun calcique	2,77			0,00	2,77	0,00	2,77	1A
	PAL-80	BAMBIDERSTROFF	Zwischen Aht und Grosseich	(26) : 43 à 48	PAL-80	Sol alluvial	1,09			0,00	1,09	0,00	1,09	1A
	PAL-81	BAMBIDERSTROFF	Zwischen Aht und Grosseich	(26) : 52 à 57	PAL-80	Sol brun calcique	0,46			0,00	0,46	0,00	0,46	1A
	PAL-82	BAMBIDERSTROFF	Lerchesfeld	(25) : 53	PAL-80	Sol brun calcique	0,78			0,00	0,78	0,00	0,78	1A
	PAL-84	BAMBIDERSTROFF	Scholsrech	(26) : 214 à 217	THI-83	Sol alluvial	0,83	cours d'eau pente > 7%		0,83	0,00	0,55	0,28	1B
	PAL-85	BAMBIDERSTROFF	Milchen	(22) : 268 à 270	THI-83	Sol alluvial	0,29	cours d'eau pente > 7%		0,29	0,00	0,29	0,00	1B
	PAL-87	BAMBIDERSTROFF	Nassfeld auf Gangersborn	(22) : 200 ; (23) : 131 à 133	THI-83	Sol brun calcique	0,81			0,00	0,81	0,00	0,81	1A
	PAL-88	BAMBIDERSTROFF	Gangersborn	(22) : 185 à 188	THI-83	Sol brun calcique	0,48			0,00	0,48	0,00	0,48	1A
	PAL-89	BAMBIDERSTROFF	Gangersborn	(22) : 170	THI-83	Sol brun calcique	0,14			0,00	0,14	0,00	0,14	1A
	PAL-92	BAMBIDERSTROFF	Hinter Schosselfborn	(22) : 119 à 126	THI-83	Sol alluvial	0,26	cours d'eau		0,05	0,21	0,05	0,21	1B
	PAL-93	BAMBIDERSTROFF	Pfuhlbaum	(35) : 136 à 138	THI-89	sol brun calcaire	0,60			0,00	0,60	0,00	0,60	1A
	PAL-94	BAMBIDERSTROFF	Auf den Kriechinger Weg	(35) : 124	THI-89	sol brun calcaire	0,23			0,00	0,23	0,00	0,23	1A
	PAL-95	BAMBIDERSTROFF	Pfuhlbaum Auf den Kriechinger Weg	(35) : 149 à 155, 157 à 161, 113 à 123	THI-89	sol brun calcaire	5,23			0,00	5,23	0,00	5,23	1A
	PAL-96	HAUTE-VIGNEULLES	Ruebenacker	(4) : 2, 3	THI-100	sol brun calcaire	0,91	cours d'eau	Projet AEP éloigné	0,02	0,89	0,02	0,89	1A
Total PAL							35,36			12,95	22,41	8,33	27,03	
REMY Yoann 3, ferme de Plappecourt 57220 VARIZE	REY-01	VARIZE	Le Sixième	(699-22) : 17part	REY-05	brun lessivé	23,94	habitations		0,44	23,50	0,44	23,50	2
	REY-02	VARIZE	Le Sixième	(699-22) : 17 en partie	REY-03	brun calcaire	9,11			0,00	9,11	0,00	9,11	2
	REY-03	VARIZE	Le Sixième	(699-22) : 17 en partie	REY-03	brun calcaire	8,22			0,00	8,22	0,00	8,22	1A
	REY-04	VARIZE	Le Sixième	(699-22) : 17 en partie, 3 en partie	REY-03	brun calcaire	9,79			0,00	9,79	0,00	9,79	1A
	REY-05	VARIZE	Le Sixième	(699-22) : 17 en partie, 3 en partie	REY-05	brun calcaire	9,87			0,00	9,87	0,00	9,87	1A
	REY-06	VARIZE	Le Sixième	(699-22) : 17 en partie	REY-03	brun calcaire	9,99	cours d'eau		0,35	9,64	0,35	9,64	1A
	REY-07	VARIZE	Le Sixième	(699-22) : 17 en partie	REY-03	brun calcaire	5,70			0,00	5,70	0,00	5,70	1A
	REY-08	VARIZE	Le Sixième	(699-22) : 17 en partie	RIV-06	brun calcaire	11,30	cours d'eau		0,08	11,22	0,08	11,22	1A
	REY-09	RAVILLE	La Moule	(32) : 13 en partie	RIV-06	brun calcaire	10,52	cours d'eau		2,74	7,78	2,74	7,78	1A
	REY-11	VARIZE	Le Sixième	(699-22) : 17 en partie, 3 en partie	REY-05	brun calcaire	4,34			0,00	4,34	0,00	4,34	1A
	REY-12	VARIZE	Le Sixième	(699-22) : 17 en partie	REY-03	brun calcaire	6,37			0,00	6,37	0,00	6,37	1A
Total REY							109,15			3,61	105,54	3,61	105,54	
EARL du Colombier RICHARDIN Vincent 15 rue du patural 57530 RAVILLE	RIV-03	RAVILLE	Sur le chemin de Guinglange	(28) : 23,24 en partie, 38,39	RIV-04	brun calcaire	25,41			0,00	25,41	0,00	25,41	1A
		FOULIGNY	Kleine Frohn	(2) : 21,57	RIV-04	brun calcaire	2,39			0,00	2,39	0,00	2,39	1A
	RIV-04	RAVILLE	La grande Rorade	(29) : 39	RIV-04	brun calcique	17,78	cours d'eau pente > 7%		6,78	11,00	6,08	11,70	2
	RIV-05	RAVILLE	Morfontaine	(31) : 3	RIV-04	brun lessivé	7,37	cours d'eau		0,75	6,62	0,75	6,62	2
	RIV-06	RAVILLE	Sous la Moule	(32) : 20	RIV-06	brun lessivé	30,02	cours d'eau + source		3,56	26,46	3,56	26,46	2
	RIV-39	RAVILLE	Les Dix Jours	(26) : 22,23	RIV-06	brun calcaire	3,17			0,00	3,17	0,00	3,17	1A
	RIV-40	RAVILLE	Morfontaine	(31) : 7	RIV-04	brun lessivé	1,17			0,00	1,17	0,00	1,17	1B
	RIV-41	RAVILLE	Morfontaine	(31) : 5	RIV-04	brun lessivé	1,20	cours d'eau		0,15	1,05	0,15	1,05	1B
	RIV-46	RAVILLE	La Blanche Pièce	(31) : 8,9,13à16	RIV-04	brun lessivé	12,71			0,00	12,71	0,00	12,71	1B
	Total RIV						101,22			11,24	89,98	10,54	90,68	
EARL des Amis SCHMIT Vincent 31, rue principale 57220 DENTING	SCV-01	BOULAY-MOSELLE	Ziegelboesch	(11) : 2 à 7, 19, 20	SCV-01	sol brun calcaire	24,49	habitations		0,25	24,24	0,25	24,24	2
	SCV-02	BOULAY-MOSELLE	Husarenberg	(11) : 42 à 44	ANP-18	sol brun calcaire	1,18			0,00	1,18	0,00	1,18	2
	SCV-04a	DENTING	Liergraben	(13) : 1 à 24	ANP-18	sol brun calcaire	31,48	habitations		0,70	30,78	0,70	30,78</td	

Num agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Apti-tude
GAEC Ferme de Bening SEICHEPINE Patrick, Pierre Ferme de Bening 57660 GROSTENQUIN	SEP-05	ZARBELING	La grande Haie	(05) : 14part, 15	DED-01	brun lessivé	9,00	cours d'eau		3,51	5,49	3,51	5,49	2
	SEP-06	MORHANGE	Ferme du grand Moulin	(09) : 4 à 8, 32, (34, 50)part	DED-15	brun lessivé	17,16	habitations		0,31	16,85	0,31	16,85	2
	SEP-08	VIRMING	Banenbesch	(45) : 8	SEP-14	brun lessivé	5,18			0,00	5,18	0,00	5,18	2
	SEP-09	GROSTENQUIN	Totenberg	(18) : 64, 65, 67 à 69, 101	SEP-14	brun lessivé	17,84			0,00	17,84	0,00	17,84	2
	SEP-11	LIDREZING	Feriendal	(06) : 147part	SEP-13	brun lessivé	9,24			0,00	9,24	0,00	9,24	2
	SEP-12	LIDREZING	Feriendal	(06) : 114	SEP-13	brun lessivé	7,01			0,00	7,01	0,00	7,01	2
		RODALBE	Sainte Suzanne	(20) : 40	SEP-13	brun lessivé	2,24			0,00	2,24	0,00	2,24	2
	SEP-13o	LIDREZING	Feriendal	(06) : 79, 80part, 147part	SEP-13	brun lessivé	15,50	habitations		0,27	15,23	0,27	15,23	2
		RODALBE	Sainte Suzanne	(19) : 18, 53	SEP-13	brun lessivé	12,85	cours d'eau		5,15	7,70	5,15	7,70	2
	SEP-13e	LIDREZING	Feriendal	(06) : 3, 80part	SEP-13	brun lessivé	9,54	cours d'eau		0,00	9,54	0,00	9,54	2
	SEP-14	GROSTENQUIN	Raborn	(17) : 12 à 14, 17	SEP-14	brun lessivé	7,34	cours d'eau		3,33	4,01	3,33	4,01	2
		BISTROFF	Hochmecher	(01) : 60 à 62	SEP-14	brun lessivé	3,23	cours d'eau		0,55	2,68	0,55	2,68	2
	SEP-15	BISTROFF	Urspel	(01) : 10	SEP-14	brun lessivé	1,49			0,00	1,49	0,00	1,49	2
	SEP-18	GROSTENQUIN	Froschenah	(17) : 80	SEP-14	brun lessivé	2,24			0,00	2,24	0,00	2,24	2
	Total SEP						119,86			13,12	106,74	13,12	106,74	
EARL de la ferme Saint Jean SCHARFF Maurice 70 rue principale 57450 FARSCHEVILLER	SMA-09	MAXSTADT	Pferchetzel	(4) : 84, 85, 112, 120, 124 à 133, 149	SMA-11	brun lessivé	28,37	cours d'eau + habitations		6,86	21,51	6,86	21,51	1B
	SMA-10	MAXSTADT	Barster Wald	(6) : 81, 84, (86, 87)part ; (7) : 81	SMA-11	brun lessivé	4,18	cours d'eau		1,30	2,88	1,30	2,88	1B
	SMA-11	MAXSTADT	Lang Bosah	(9) : 40 à 59, 62	SMA-11	brun lessivé	35,52	cours d'eau		0,36	35,16	0,36	35,16	1B
	SMA-12	MAXSTADT	Scheit	(8) : 7part, 23part	SMA-19	brun lessivé	6,83	cours d'eau		0,30	6,53	0,30	6,53	1B
	SMA-13	MAXSTADT	Velmersberg Auf Die Grat	(10) : 455, 46	SMA-19	brun lessivé	2,25			0,00	2,25	0,00	2,25	1B
	SMA-19	FARSCHVILLER	Fischyfuhl	(12) : 140 à 162, 232 à 251, 258 à 260, 479, 480, 495 à 497, 527, 713 ; (11) : 74 à 130, 153 à 211, 296 à 298, 300 à 309 ; (9) : 56, 58 à 68, 70 à 88, 135, 142 à 144, 147, 157 ; (13) : (3, 5, 7, 8, 11, 12, 15, 16, 19 à 21, 24, 28, 29, 32, 33, 36, 37, 40, 41, 44)part	SMA-19	brun lessivé	29,05	cours d'eau + habitations	Zone inondable	4,38	24,67	4,38	24,67	1B
	SMA-20	FARSCHVILLER	Drisch	(10) : (116, 117, 119, 122, 123, 126, 127, 129, 130, 132, 134, 135, 138, 139, 142, 143, 146, 147, 150, 151, 154, 155, 158, 159, 162, 163, 187, 197)part	SMA-19	brun lessivé	6,89	cours d'eau		0,52	6,37	0,52	6,37	2
	SMA-23	FARSCHVILLER	Judenloch	(13) : 77 à 84, 464 à 482	SMA-19	brun lessivé	2,96	cours d'eau + habitations	Zone inondable	0,95	2,01	0,95	2,01	1B
	SMA-24	FARSCHVILLER	Ziegelwiese	(13) : (159 à 170)part, 173 à 189, 191 à 194, 198, 199, 202, 203, 207, 209 à 300, 305 à 307, 309 à 328 ; (14) : 1 à 10, 209 ; (15) : 1 à 34, 372, 378 à 381 ; (12) : 351 à 362, 364 à 368, 399 à 409, 422 à 427, 441 à 464, 529, 588, 592, 536 à 541, 620, 621	SMA-24	brun lessivé	32,90	cours d'eau + habitations	Zone inondable	3,45	29,45	3,45	29,45	1B
	SMA-25	FARSCHVILLER	Huttenfeld	(13) : 133, 135 à 152, 483 à 497, (159 à 166)part	SMA-24	brun lessivé	4,98	cours d'eau + habitations	Zone inondable	1,34	3,64	1,34	3,64	1B
	SMA-26	FARSCHVILLER	Grauweiler	(3) : 64 à 79 ; (6) : 38 à 41, 100 à 133, 197 à 205, 211 à 231	SMA-19	brun lessivé	9,54	cours d'eau + habitations		0,90	8,64	0,90	8,64	2
	SMA-27	FARSCHVILLER	Lang Sollenberg	(15) : (215 à 220)part, 223, 225 à 227, 236 à 309, 365, 366	SMA-24	brun lessivé	10,11			0,00	10,11	0,00	10,11	2
	SMA-31	FARSCHVILLER	Auf Der Steig	(17) : 18 à 79, 247, 257, 258, 269	SMA-19	brun lessivé	6,80	cours d'eau + habitations		0,72	6,08	0,72	6,08	2
	SMA-33	LOUPERSHOUSE	Burst	(7) : 12 à 16	SMA-24	brun lessivé	1,53			0,00	1,53	0,00	1,53	1B
	SMA-34	LOUPERSHOUSE	Bemel	(8) : 2, 35	SMA-24	brun lessivé	2,55	cours d'eau		0,13	2,42	0,13	2,42	1B
	SMA-46	FARSCHVILLER	Burst	(16) : 182 à 232, 255 à 275	SMA-24	brun lessivé	7,25	cours d'eau		0,05	7,20	0,05	7,20	2
	Total SMA						191,71			21,26	170,45	21,26	170,45	
GAEC du Saulnois SCHARFF Michel 6 rue principale - Dain en saulnois 57580 REMILLY	SMI-29	SAINT-JEAN-ROHRBACH	Birtzwiese	(45) : 62part, 64, 65, (67, 69 à 72)part	SMI-50	Sol calcique	7,38	habitats		0,02	7,36	0,02	7,36	2
	SMI-47a	SAINT-JEAN-ROHRBACH	Henweiler Etzel	(47) : 87, 92, 93	SMI-47b	brun lessivé	3,41	cours d'eau		0,58	2,83	0,58	2,83	2
	SMI-47b	SAINT-JEAN-ROHRBACH	Henweiler Etzel	(47) : 87, 92, 93	SMI-47b	brun lessivé	7,39			0,00	7,39	0,00	7,39	2
		REMERING-LES-PUTTELANGE	Hennweiler	(24) : 132	SMI-47b	brun lessivé	1,26			0,00	1,26	0,00	1,26	2
	SMI-50	SAINT-JEAN-ROHRBACH	Kaisersrat	(44) : 2, 5 à 7, 11, 12, 103	SMI-50	sol calcaire	18,22			0,00	18,22	0,00	18,22	2
	SMI-51	SAINT-JEAN-ROHRBACH	Auf Dem Alten Weiher	(49) : 39part, 40 à 44	SMI-47b	sol calcaire	1,86			0,00	1,86	0,00	1,86	2
	SMI-52	SAINT-JEAN-ROHRBACH	Auf Gries	(16) : 145, 234	SMI-50	sol calcaire	0,94			0,00	0,94	0,00	0,94	2
	SMI-60	REMERING-LES-PUTTELANGE	Oben Am Pfaffenbusch	(25) : 74 à 80	SMI-47b	brun lessivé	0,87			0,00	0,87	0,00	0,87	2
	SMI-64	SAINT-JEAN-ROHRBACH	Bruchwiese	(49) : 50 à 56	SMI-47b	sol calcique	4,61			0,00	4,61	0,00	4,61	2
	Total SMI						45,94			0,60	45,34	0,60	45,34	

Nom agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues digestat	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Apti-tude
GAEC THIEL THIEL Marc, Frédéric, Sophie 1, rue saint Léonard 57690 FLETRANGE	THI-14	FLETRANGE	Edling	(04) : 131 à 139	DEM-29	sol brun calcaire	11,00	cours d'eau pente > 7%		8,13	2,87	2,60	8,40	1A
		ELVANGE	Lenaiven	(25) : 7 à 10, 36 en partie, 37 à 39	DEM-29	sol brun calcaire	6,04	cours d'eau pente > 7%		2,08	3,96	2,30	3,74	1A
	THI-20	FLETRANGE	Les longues Pièces	(02) : 20, 21, 25 à 31, 84, 87 à 91, 94, 95, 231, 371, 372 ; (04) : 92 à 94, 154, 155 ; (03) : 57	DEM-29	sol brun calcaire	42,87	cours d'eau pente > 7% + habitations		22,19	20,68	12,47	30,40	1A
	THI-26	FLETRANGE	Les Hauts Prés	(02) : 53 à 56, 58 à 61, 68, 217 ; (01) : 135 à 138	DEM-29	sol brun calcaire	3,60	cours d'eau pente > 7% + habitations + source + forage		3,60	0,00	2,83	0,77	1A
	THI-27	FLETRANGE	Schwatel	(04) : 4, 123, 124	DEM-29	sol brun calcaire	3,62			0,00	3,62	0,00	3,62	1A
		ELVANGE	Lenaiven	(25) : 2 à 4	DEM-29	sol brun calcaire	3,23			0,00	3,23	0,00	3,23	1A
	THI-29	PONTPIERRE	Limmersborn	(33) : 61, 99	THI-54	Sol alluvial	9,57	cours d'eau		0,83	8,74	0,83	8,74	1B
	THI-30	PONTPIERRE	Barrenweg	(33) : 121 ; (34) : 18	THI-54	Sol alluvial	5,49			0,00	5,49	0,00	5,49	1B
	THI-31	PONTPIERRE	Steierkreuz	(31) : 51 ; (30) : 17	BAC-03	Sol brun calcaire	4,26			0,00	4,26	0,00	4,26	1A
	THI-36	TETING-SUR-NIED	Muhl	(09) : 114, 115, 172	THI-54	brun lessivé	4,54		Zone inondable	0,00	4,54	0,00	4,54	1B
	THI-37	TETING-SUR-NIED	Bruch	(12) : 21, 23 à 39 ; (03) : 28 à 37, 40	THI-47	sol alluvial	22,81	cours d'eau	Zone inondable	4,39	18,42	4,39	18,42	1B
	THI-38	TETING-SUR-NIED	Langvogelsfelder	(05) : 61 à 66	BAC-03	Sol brun calcaire	6,58			0,00	6,58	0,00	6,58	1A
	THI-39	TETING-SUR-NIED	Pouhl	(12) : 134 à 138	DEM-29	Sol brun calcaire	2,48	cours d'eau + habitations + source	Zone inondable	0,75	1,73	0,75	1,73	1A
	THI-40	TETING-SUR-NIED	Vierackergraet	(12) : 4 à 9, 206, 215	THI-40	Sol brun calcaire	1,27			0,25	1,02	0,25	1,02	1A
	THI-41	TETING-SUR-NIED	Steinriss	(08) : 134 à 145	BAC-01	Sol brun calcique	6,23			0,00	6,23	0,00	6,23	1A
	THI-42	TETING-SUR-NIED	Mattenberg	(05) : 21 en partie	THI-40	brun lessivé	0,50			0,00	0,50	0,00	0,50	1B
	THI-43	TETING-SUR-NIED	Kurzmess	(08) : 130	BAC-01	Sol brun calcique	0,42			0,00	0,42	0,00	0,42	1A
	THI-44	TETING-SUR-NIED	Gebruchecken	(10) : 38 à 40	THI-47	Sol alluvial	4,63	cours d'eau	Zone inondable	1,23	3,40	1,23	3,40	1B
	THI-45	TETING-SUR-NIED	Roemerberg	(09) : 73 à 75, 173	THI-54	brun lessivé	6,07	cours d'eau		1,42	4,65	1,42	4,65	1B
	THI-47	TETING-SUR-NIED	Nachtweid	(09) : 92 à 105, 111, 112, 128	THI-47	brun lessivé	25,37	cours d'eau	Zone inondable	3,83	21,54	3,83	21,54	1B
	THI-51	TETING-SUR-NIED	Isselweg	(12) : 72 à 80	THI-47	brun lessivé	3,66			0,00	3,66	0,00	3,66	1B
	THI-53	TETING-SUR-NIED	Busch	(12) : 114 à 128	THI-54	Sol alluvial	14,34	cours d'eau	Zone inondable	5,72	8,62	5,72	8,62	1B
	THI-54	TETING-SUR-NIED	Kasen	(12) : 129, 130, 166	THI-54	Sol alluvial	24,29	cours d'eau	Zone inondable	5,21	19,08	5,21	19,08	1B
		PONTPIERRE	Barrenweg	(33) : 107, 108, 110, 111 en partie	THI-54	sol alluvial	6,84	cours d'eau	Zone inondable	0,41	6,43	0,41	6,43	1B
	THI-56	TETING-SUR-NIED	Ferme du Moulin	(12) : 13 en partie, 14 à 19	THI-47	brun lessivé	7,67	cours d'eau	Zone inondable	1,66	6,01	1,66	6,01	1B
	THI-57	TETING-SUR-NIED	Witz	(05) : 32, 33, 145, 147	THI-40	brun lessivé	11,01	habitations		0,20	10,81	0,20	10,81	1B
	THI-58	TETING-SUR-NIED	Hasenberg	(05) : 121 à 137	BAC-03	Sol brun calcaire	9,14			0,00	9,14	0,00	9,14	1A
	THI-75	BAMBIDERSTROFF	Tiergarten	(09) : 128 à 136, 140 à 150 ; (10) : 21 à 44, 47 à 54, 68 à 77, 81 à 86, 105 à 132	THI-89	sol brun calcique	14,27			0,00	14,27	0,00	14,27	1A
	THI-77	BAMBIDERSTROFF	L'auten 3 - Bettinger Weg	(12) : 1 à 20, 150 à 160 ; (13) : 11 partie	THI-89	sol brun calcique	4,66			0,00	4,66	0,00	4,66	1A
	THI-80	BAMBIDERSTROFF	L'auten 2 - Bettinger Weg	(12) : 123, 124, 136, 138 à 144, 173 à 184	THI-89	sol brun calcique	3,29	Source		0,08	3,21	0,08	3,21	1A
	THI-81	BAMBIDERSTROFF	L'auten 1 - Bettinger Weg	(12) : 112 à 119	THI-89	sol brun calcique	2,29	habitations		0,17	2,12	0,17	2,12	2
	THI-83	BAMBIDERSTROFF	Richtfeld	(21) : 24 à 28, 32 à 36, 41 à 49, 60 à 67, 71 à 96, 101 à 108, 134 à 166, 367, 369, 371	THI-83	sol brun acide	13,78	habitations		0,39	13,39	0,39	13,39	1A
	THI-84	BAMBIDERSTROFF	Quatre Vents	(26) : 82 à 97, 305 ; (27) : 84 à 108	PAL-80	brun lessivé	7,64			0,00	7,64	0,00	7,64	1B
	THI-85	BAMBIDERSTROFF	Die Heide	(26) : 98 à 138, 177 à 184, 206 à 213, 219 à 255, 3074407 ; (27) : 124 à 128	THI-83	Sol alluvial	15,16	cours d'eau pente > 7%		14,98	0,18	10,86	4,30	1B
	THI-89	BAMBIDERSTROFF	Schut - Alten Lubelner Weg	(23) : 82 à 96, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188	THI-89	sol brun calcique	4,37			0,00	4,37	0,00	4,37	2
	THI-93	BAMBIDERSTROFF	Huberwies - Nanschpell	(30) : 70 à 83, 96, 101 à 121, 311 à 320, 329 à 340, 343	THI-100	sol brun acide	7,35			0,00	7,35	0,00	7,35	1A
	THI-97	BAMBIDERSTROFF	Hasentrisch	(08) : 16 à 33, 65 à 108, 113 à 138, 197, 198	THI-100	brun lessivé	9,26	cours d'eau		0,60	8,66	0,60	8,66	2
	THI-98	BAMBIDERSTROFF	Pfuhlbaum	(35) : 63 à 73, 88 à 98, 125 à 145	THI-89	sol brun calcique	3,31			0,00	3,31	0,00	3,31	2
	THI-99	BAMBIDERSTROFF	Stregweg - Auf dem Hudel	(35) : 40 à 44	THI-89	sol brun calcique	0,90			0,00	0,90	0,00	0,90	2
	THI-100	BAMBIDERSTROFF	Côte de Faulquemont	(31) : 198 à 244, 286 ; (32) : 5 à 21, 33 à 80, 136 à 148, 192	THI-100	brun lessivé	12,40			0,00	12,40	0,00	12,40	1B
	THI-102	BAMBIDERSTROFF	Mandel	(06) : 16 à 61 ; (07) : 82 à 97, 206 à 213, 226 à 256, 273, imp de 395 à 423 ; (08) : 91 à 93, 139 à 142, 420, 422, 424, 426	THI-100	brun lessivé	8,47	cours d'eau + habitations		2,08	6,39	2,08	6,39	2
	THI-104	BAMBIDERSTROFF	Stregweg - Auf dem Hudel	(35) : 52 à 55	THI-89	sol brun calcique	1,02			0,00	1,02	0,00	1,02	2
Total THI							355,70			80,20	275,50	60,28	295,42	

Nom agriculteur et raison sociale	Numéro parcelle	Commune	Nom local	Références cadastrales (Section) : numéros de la section	Parcelle de réf	Type de sol	Surface totale	Motif exclusion	Contraintes environnementales	Surfaces exclues digestat	Surface épandable digestat	Surfaces exclues compost	Surface épandable compost	Apti-tude
SCEA de Léovillers VINCLER Henri-Louis Ferme de Léovillers 57530 COURCELLES CHAUSSY	VIN-01	VARIZE	La petite Haie	(699-18) : 88à92,103,104,107,108	VIN-02	brun calcaire	21,05	cours d'eau pente > 7%		7,45	13,60	1,97	19,08	1B
	VIN-02	VARIZE	Sur Bannay / La Pointe	(699-18) : 70,71,76,93,124,125	VIN-02	brun calcaire	16,72	cours d'eau pente > 7%		9,73	6,99	5,44	11,28	1B
		BANNAY	Nouviss / Le long de la Gredt / Klingenbronn	(3) : 18 à 21, 25, 26 à 34	VIN-02	brun calcaire	7,41	cours d'eau pente > 7%		7,41	0,00	4,81	2,60	1B
	VIN-10	VARIZE	Sous le Bois	(699-19) : 1,2,4à7,10à13,23,24,40,41,49 en partie (699-18) : 1à4 (D) : 1	VIN-10	brun calcaire	89,20	cours d'eau + habitations		8,31	80,89	8,31	80,89	1B
	Total VIN						134,38			32,90	101,48	20,53	113,85	

3861,20

3340,71 ou **3421,76**

